



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 avril 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte de l'exposé de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence convoquée le 23 avril 2020 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Des déclarations ont également été faites par le représentant d'Israël et l'Observateur permanent de l'État observateur de la Palestine.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Canada, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Union européenne, Ligue des États arabes, Irlande, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Nigéria, Norvège, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Turquie et République bolivarienne du Venezuela.

Conformément à la procédure définie dans la lettre datée du 2 avril 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/273), qui a été convenue en raison de la situation extraordinaire créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) José **Singer Weisinger**



Annexe 1**Exposé de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient**

Je présente cet exposé aujourd'hui au Conseil alors que le Moyen-Orient continue à faire face au défi monumental consistant à contenir la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le 23 mars, le Secrétaire général a lancé un appel à un cessez-le-feu mondial immédiat. Le 11 avril, mes collègues envoyés spéciaux au Moyen-Orient et moi-même avons repris cet appel à notre compte et réaffirmé notre ferme engagement en faveur de la diplomatie préventive, de l'aide à tous les efforts visant à répondre aux conséquences sanitaires et socioéconomiques de la crise, du soutien à la coopération au service de la paix et de la facilitation de l'accès humanitaire pour les plus vulnérables. Le mois dernier a vu des exemples très stimulants de coopération par-delà les lignes de conflit dans la bataille commune contre le virus. Mais on a également assisté à la poursuite des affrontements et des combats, avec le bilan humain de la guerre qui continue de s'alourdir.

La dangereuse perspective de l'annexion par Israël de certaines parties de la Cisjordanie occupée se fait une menace grandissante. Si une telle mesure était mise en œuvre, elle constituerait une grave violation du droit international, porterait un coup dévastateur à la solution des deux États, fermerait la porte à une reprise des négociations et menacerait les efforts en faveur de la paix dans la région. Le 20 avril, les deux principaux partis politiques israéliens ont signé un accord de coalition pour former un gouvernement. Bien qu'ils aient tous deux réitéré leur volonté de faire avancer les accords de paix et de coopérer avec les voisins d'Israël, ils ont également convenu d'aller de l'avant en ce qui concerne l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie, à compter du 1^{er} juillet. L'Autorité palestinienne a menacé d'annuler l'application de tous les accords bilatéraux, si cette décision est mise à exécution.

Malgré ces développements inquiétants, le fait que la crise liée à la COVID-19 a également ouvert des possibilités de coopération me paraît encourageant. J'espère qu'elles ne seront pas compromises ou anéanties si le climat politique entre Israël et l'Autorité palestinienne venait à se détériorer. Avec le soutien des Nations Unies, les deux parties coordonnent leurs efforts pour faire face à la menace commune que représente la pandémie. Beaucoup plus peut – et doit – être fait. La prise de conscience de cette interdépendance pourrait, à condition d'en avoir la volonté politique, se traduire par des progrès tangibles sur la voie du règlement du conflit. J'invite instamment les dirigeants israéliens et palestiniens à saisir ce moment pour prendre des mesures en faveur de la paix et à rejeter les initiatives unilatérales qui ne feront que creuser davantage le fossé entre les deux peuples et compromettre un peu plus les chances de paix.

La situation sur le terrain continue d'être dominée par la crise provoquée par la COVID-19 et les efforts déployés pour répondre à ses conséquences médicales, sociales et économiques. L'ONU a élaboré un plan d'intervention, qui prévoit 34 millions de dollars pour répondre aux besoins de santé publique et aux conséquences humanitaires immédiates de la pandémie en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. Le plan d'intervention, dirigé par le Coordonnateur spécial adjoint McGoldrick, a été défini en coordination avec le Ministère palestinien de la santé. Il constituera une passerelle importante vers le plan de redressement socioéconomique plus large du Gouvernement palestinien. Je remercie tous les États Membres qui y ont contribué et j'encourage les autres à soutenir d'urgence ces efforts indispensables.

Depuis le début de la crise, l'ONU a fourni plus d'un million d'articles tels que des médicaments essentiels et des équipements pour la gestion de la COVID-19, notamment des équipements de protection individuelle, du matériel de laboratoire, des milliers de tests, des appareils d'oxygénothérapie et du matériel d'analyse de pointe. Ces articles ont été livrés aux hôpitaux et aux cliniques soit directement, soit par l'intermédiaire du Ministère palestinien de la santé. L'ONU et ses partenaires ont formé des personnels de santé de Gaza afin de renforcer les capacités sur le terrain, tandis que l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF poursuivent leurs efforts pour acquérir des équipements essentiels pour les unités de soins intensifs et des ventilateurs. Le 15 avril, le Ministère palestinien de la santé a envoyé à Gaza une cargaison de médicaments et de fournitures comprenant du matériel de laboratoire et d'analyse, du matériel de dialyse et des médicaments essentiels.

Israël poursuit également ses efforts pour fournir et faciliter une assistance aux Palestiniens dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) participe également à ces efforts, puisqu'il a ouvert ses services de santé aux non-réfugiés de Gaza. Dans ce contexte, je salue l'initiative de la Jordanie et de la Suède, qui ont accueilli le deuxième dialogue stratégique ministériel sur l'UNRWA le 22 avril, ainsi que l'accent important mis sur la nécessité de continuer à soutenir l'Office.

Je saisis cette occasion pour féliciter, une fois de plus, les autorités palestiniennes et israéliennes pour leurs efforts continus et leur coordination soutenue en vue de contenir le virus et d'atténuer ses retombées économiques.

Toutefois, malgré les mesures positives, des défis importants subsistent. Les services de santé palestiniens continuent de faire état d'une grave pénurie de matériel et de personnel médical due à un manque de financement. À Gaza, le Ministère de la santé a signalé que 44 % des fournitures médicales essentielles manquaient en mars. En outre, il y a un besoin urgent de matériel de laboratoire pour effectuer des tests, ainsi que d'équipement pour les unités de soins intensifs. Des dizaines de milliers de travailleurs palestiniens sont restés en Israël pour subvenir aux besoins de leurs familles pendant cette période difficile. S'ils rentrent chez eux, ils devront être mis en quarantaine et faire l'objet d'un dépistage approprié. L'équipe de pays des Nations Unies travaille avec les autorités palestiniennes pour s'assurer que les installations nécessaires sont en place dans une telle éventualité.

À Jérusalem-Est, où le réseau de santé est chroniquement sous-financé, seuls deux des six hôpitaux sont prêts à traiter les cas de COVID-19 qui nécessitent des soins cliniques. La fermeture par Israël d'une clinique de dépistage de la COVID-19 dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est le 14 avril a également suscité des inquiétudes. Bien qu'aucun cas de COVID-19 n'ait été signalé jusqu'à présent parmi la population carcérale, les dirigeants palestiniens sont préoccupés par l'impact que la crise pourrait potentiellement avoir sur les détenus qui se trouvent dans les prisons israéliennes. J'encourage les autorités des deux côtés à envisager de libérer des détenus ou à trouver des solutions de remplacement pour les personnes qui, toutes formes de détention confondues, sont particulièrement vulnérables, tels les personnes âgées ou celles qui souffrent déjà de pathologies, les enfants et les femmes.

L'impact du virus sur les femmes et les filles est particulièrement préoccupant. Il apparaît que la violence fondée sur le genre, y compris la violence domestique, a augmenté depuis le début de la pandémie. La crise a également une incidence sur la participation des femmes à l'activité économique et exacerbe les inégalités préexistantes entre les sexes. Selon une enquête récente d'ONU-Femmes, 27 % des entreprises dirigées par des femmes ont été fermées et 73 % des femmes interrogées

ont indiqué qu'elles ne pouvaient maintenir leur activité dans les conditions actuelles que pendant quatre mois au maximum. J'encourage le Gouvernement palestinien à travailler avec l'ONU et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les femmes et les filles.

Outre les problèmes de santé immédiats, la COVID-19 aura également de graves conséquences sur la situation socioéconomique générale. Si les tendances actuelles se confirment, les dommages causés à l'économie mettront en péril l'existence même de l'Autorité palestinienne. Les revenus tirés du commerce, du tourisme et des transferts sont à leur plus bas niveau depuis les deux dernières décennies. Le déficit budgétaire de l'Autorité pour 2020 dépassera probablement 1 milliard de dollars. Israël a la responsabilité fondamentale d'assurer le bien-être et la sécurité des personnes sous son contrôle. En raison de l'occupation, l'Autorité palestinienne n'a qu'une influence limitée sur son économie et n'a pas accès aux outils monétaires et budgétaires traditionnels nécessaires pour remédier à la crise.

Suite à une série de consultations tenues récemment avec les Ministres des finances israélien et palestinien, je peux annoncer aujourd'hui que des mesures sont en cours de discussion pour garantir que, au cours des quatre prochains mois, le montant des recettes fiscales et douanières transférées par Israël à l'Autorité palestinienne ne soit pas inférieur à 137 millions de dollars par mois. C'est le montant minimum nécessaire pour assurer la viabilité financière de l'Autorité palestinienne et la fourniture de services essentiels au peuple palestinien. Dans ce contexte, je me félicite également de l'annonce par le Premier Ministre palestinien d'un budget d'urgence visant à limiter les dépenses publiques au minimum. Ce budget devrait réorienter tous les débours vers les dépenses liées à la santé, l'aide financière aux personnes vulnérables, l'aide aux entreprises touchées et la continuité des activités du Gouvernement, y compris les salaires et les dépenses liées à la sécurité. Les besoins spécifiques de Gaza doivent également être pris en compte dans le budget.

Pour revenir brièvement sur Gaza, un calme relatif a régné dans la bande de Gaza et ses environs. Deux roquettes ont été lancées vers Israël le 27 mars, et en réponse, les Forces de défense israéliennes ont tiré trois missiles sur des cibles qu'elles ont identifiées comme des installations de militants. Au début de ce mois, cependant, les forces de sécurité du Hamas ont arrêté huit militants de la société civile au motif qu'ils cherchaient à « établir une activité de normalisation avec l'occupation israélienne ». Trois d'entre eux ont été libérés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a exprimé de sérieuses inquiétudes quant à la légalité des détentions, aux normes de procès équitable et au risque de mauvais traitements dans les lieux de détention et en dehors de ceux-ci. Je réitère son appel pour que les militants de la société civile soient libérés.

Entre-temps, le point de passage d'Erez a été largement fermé depuis le 12 mars, sauf pour la sortie des cas médicaux d'urgence et des patients atteints de cancer. De sévères restrictions à la circulation ont été mises en place à l'intérieur de Gaza également. La sortie par le passage de Rafah a également été arrêtée le 15 mars. Cependant, depuis le 13 avril, le passage a été rouvert dans un sens. L'Égypte a permis à quelque 1 600 Palestiniens de retourner à Gaza. Les autorités sanitaires locales y ont organisé des installations d'isolement, plaçant tous ceux qui reviennent en quarantaine obligatoire pendant trois semaines. L'ONU travaille avec toutes les parties prenantes pour s'assurer que ces installations sont correctement entretenues et que des mécanismes de dépistage appropriés sont mis en place.

Malgré une diminution notable des affrontements en raison des restrictions à la circulation liées à la COVID-19, des incidents violents sporadiques ont continué à se produire en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Au total, trois Palestiniens ont été tués et 25 blessés, dont quatre enfants, dans divers incidents.

Deux Israéliens ont été blessés, dont un civil et un membre des forces de sécurité. Le 22 mars, les forces de sécurité israéliennes ont tué par balle un Palestinien de 32 ans et blessé un proche qui l'accompagnait, alors qu'ils se déplaçaient sur une route principale du centre de la Cisjordanie. Selon l'armée israélienne, les deux hommes jetaient des pierres sur des véhicules, une version des faits qui a été contestée par des membres de la famille. Le 22 avril, un Palestinien a attaqué un agent de la police des frontières israélienne à la voiture-bélier et au couteau, avant d'être tué par balle. À Jérusalem-Est, la situation dans le quartier d'Issaouiyé est restée tendue, des affrontements et des arrestations ayant eu lieu au cours de la période considérée.

Le 3 avril, la police israélienne a détenu le Ministre palestinien des affaires de Jérusalem pendant plusieurs heures et l'a interrogé suite à des allégations de violation d'une loi israélienne interdisant les activités de l'Autorité palestinienne à Jérusalem menées sans coordination. Le Ministre a été libéré à la condition qu'il s'abstienne de telles activités et a été interdit de déplacement à l'intérieur de Jérusalem-Est pendant 14 jours. Plus tard, le 5 avril, le gouverneur de Jérusalem de l'Autorité palestinienne a été arrêté pour des allégations similaires et libéré le lendemain.

Au cours de la période considérée, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a enregistré une augmentation de la violence liée aux colons par rapport à janvier et février, avec quelque 38 incidents au cours desquels des colons israéliens ont blessé des Palestiniens ou endommagé leurs biens. L'OCHA a également enregistré 11 attaques palestiniennes contre des civils israéliens en Cisjordanie, qui ont fait un blessé et endommagé 11 véhicules. Entre-temps, les autorités israéliennes ont démolit 34 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C, faute de permis de construire délivrés par Israël, lesquels restent très difficiles à obtenir pour les Palestiniens. Aucune structure n'a été démolie à Jérusalem-Est au cours de la période de référence ni dans la zone C de la Cisjordanie depuis le 26 mars. Si l'arrêt temporaire des démolitions de maisons est une mesure positive, le ciblage continu d'autres structures, en particulier celles liées à l'eau et à l'hygiène, reste préoccupant.

Pour en venir brièvement à la région, sur le Golan, où le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie a été généralement maintenu, la situation sécuritaire globale reste stable malgré quelques violations continues par les deux parties, y compris la présence de personnel et d'équipements non autorisés dans les zones de séparation et de limitation. Le 13 avril, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a observé 15 drones volant depuis le secteur alpha vers le secteur bravo au-dessus de la zone de séparation, cinq d'entre eux se dirigeant vers la zone de limitation du secteur bravo. Le 17 avril, la FNUOD a observé un avion provenant du secteur alpha traverser la ligne de cessez-le-feu et survoler la zone de séparation. À peu près au même moment, la FNUOD a vu les forces armées syriennes positionnées dans la zone de séparation tirer des coups de feu de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu, en direction d'un avion volant au-dessus du secteur alpha. Ces faits nouveaux risquent d'aggraver la situation entre les deux parties. Les parties ont l'obligation de respecter les termes de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes.

Au Liban, depuis que le Gouvernement a déclaré le 15 mars un état de mobilisation générale en raison de l'urgence sanitaire, les forces de sécurité de l'État ont appliqué des mesures de bouclage et distribué de l'aide aux ménages libanais vulnérables. Parallèlement, la détérioration de la situation socio-économique a conduit à de nouvelles manifestations dans certaines parties du pays. Les camps de réfugiés palestiniens sont de plus en plus instables, car la population a été sévèrement touchée par la crise économique et est maintenant confrontée à la menace croissante de la COVID-19, le premier cas dans un camp de réfugiés ayant été confirmé cette

semaine. En attendant, le Cabinet continue d'étudier le plan de sauvetage économique promis par le Premier Ministre Hassan Diab.

Tandis que nous poursuivons nos efforts collectifs pour contenir la COVID-19, nous ne devons pas perdre de vue les décisions critiques que devront prendre les dirigeants politiques israéliens et qui pourraient avoir un impact sur la trajectoire du conflit pour les années à venir. Les mouvements d'annexion de terres et l'accélération de l'expansion des colonies, combinés à l'impact dévastateur de la COVID-19, pourraient enflammer la situation et détruire tout espoir de paix. La voie de l'action unilatérale ne fera que conduire à plus de conflits et de souffrances. Toutefois, il existe une autre voie, une voie qui consiste à travailler ensemble pour moderniser et élargir les accords existants, consolider le calme relatif actuel à Gaza, mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient de 2016 (voir S/2016/595, annexe) et prendre activement des mesures en vue d'une solution négociée à deux États, fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU, les accords bilatéraux et le droit international.

Néanmoins, je voudrais terminer mon exposé d'aujourd'hui en exprimant ma gratitude et mon appréciation sincères à toute la famille des Nations Unies, en particulier à l'équipe de l'Organisation mondiale de la Santé et au Coordinateur spécial adjoint McGoldrick, qui travaillent sans relâche sur le terrain depuis le début de la COVID-19. Ils continuent de démontrer au quotidien leur volonté indéfectible de soutenir les efforts visant à contenir cette pandémie mortelle, à protéger les plus vulnérables et à défendre les valeurs de l'ONU, sans jamais perdre de vue notre chemin commun vers une paix durable.

Annexe 2

Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytsverve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé. La Belgique souscrit pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord évoquer les derniers faits nouveaux concernant l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par les envoyés de l'ONU au Moyen-Orient, qui s'inscrivent dans le droit fil de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie de COVID-19. Nous encourageons la coopération et la coordination entre les autorités israéliennes et palestiniennes et soulignons la responsabilité d'Israël en tant que Puissance occupante à cet égard. Les mesures prises pour prévenir la propagation du virus doivent être conformes au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

La situation à Jérusalem-Est est préoccupante en raison du manque d'information et de l'inaccessibilité des tests et des soins médicaux appropriés. La fermeture forcée d'une installation de test à Silwan est particulièrement préoccupante.

En outre, en ce qui concerne la Cisjordanie, nous demandons qu'il soit mis fin à la destruction et à la saisie des installations sanitaires, d'eau et d'assainissement, ce qui non seulement constitue une violation du droit international humanitaire, mais sape également les efforts visant à endiguer la propagation du virus.

La pandémie de maladie à coronavirus a des répercussions considérables sur le système de santé palestinien, déjà mis à rude épreuve par des problèmes de longue date, en particulier à Gaza. Nous appelons les autorités israéliennes à lever immédiatement le blocus de Gaza et demandons à tous les responsables de permettre l'entrée des fournitures médicales essentielles ainsi que des travailleurs humanitaires à Gaza afin d'alléger la situation dans la bande.

Nous saluons les efforts déployés par l'ONU, notamment par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour lutter contre la COVID-19. Nous restons préoccupés par le manque de financement de l'UNRWA. La crise de la COVID-19 aura des conséquences socioéconomiques désastreuses pour une économie palestinienne déjà affaiblie et pour le budget de l'Autorité palestinienne. Nous nous félicitons de l'intention manifestée par Israël de débloquent les recettes fiscales qu'il a retenues, conformément à ses engagements au titre du Protocole de Paris, et demandons que le transfert régulier de fonds à l'Autorité palestinienne se fasse sans heurts.

Nous sommes profondément préoccupés par les effets plus généraux de la pandémie sur les plus vulnérables, y compris les femmes et les enfants. Nous appelons tous les responsables à prendre des mesures immédiates pour libérer tous les enfants palestiniens détenus afin de garantir leur sécurité et leur santé dans le contexte de cette pandémie.

La pandémie actuelle de COVID-19 ne fait qu'exacerber une situation déjà fragile sur le terrain, où chaque jour qui passe apporte son lot d'incidents de sécurité et de violations des droits de l'homme. À cet égard, nous notons avec inquiétude la forte augmentation de la violence des colons au cours des dernières semaines. Nous exhortons Israël, en tant que Puissance occupante, à protéger la population et à veiller à ce que les responsables aient à répondre de leurs actes. L'évolution de la situation sur le terrain souligne une fois de plus la nécessité de parvenir à un

règlement durable et pacifique du conflit, qui soit conforme au droit international et aux paramètres convenus au niveau international. La communauté internationale doit déployer tous les efforts possibles pour réunir les parties autour de la table et prendre clairement position contre toute mesure unilatérale qui compromettrait la viabilité de la solution à deux États.

Je voudrais exprimer notre plus profonde inquiétude quant aux dispositions concernant la possible annexion par Israël de pans des territoires palestiniens occupés, dispositions énoncées dans l'accord politique qui a ouvert la voie à la formation d'un Gouvernement d'urgence nationale en Israël. Si elles étaient mises en pratique, ces dispositions constitueraient une violation manifeste du droit international, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité, et risqueraient d'entraîner d'importantes conséquences juridiques, politiques, sécuritaires et autres. L'annexion compromettrait toute perspective d'ouverture de négociations. En tant qu'ami et partenaire proche d'Israël, nous déconseillons donc vivement au Gouvernement israélien de prendre de telles mesures. Nous appelons également la communauté internationale à prendre clairement position contre toute mesure d'annexion afin de laisser la place aux efforts internationaux et multilatéraux qui visent à instaurer une paix juste et durable.

Annexe 3

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Chine remercie le Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, de son exposé.

À l'occasion de notre dernière visioconférence sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (voir S/2020/263), beaucoup d'entre nous ont exprimé un certain optimisme face aux signes de coordination entre Israël et la Palestine dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cependant, depuis le début du mois, nous sommes témoins de faits plus inquiétants.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) signale la poursuite des démolitions de structures appartenant à des Palestiniens. Les actes de violence contre les civils palestiniens ne connaissent pas de répit. Il en va de même des activités de colonisation, tandis que les projets d'annexion avanceraient.

La Chine prend note de la récente lettre du Président Abbas au Secrétaire général, ainsi que de la déclaration des membres du Mouvement des pays non alignés distribuée pour la séance d'aujourd'hui, et partage leurs préoccupations. Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, il est impératif de mettre un terme aux actes unilatéraux qui peuvent aggraver les conflits et les tensions. La Chine est très préoccupée par le plan présumé d'annexion du territoire palestinien occupé, qui va à l'encontre du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016).

Nous exhortons les parties concernées à s'abstenir de prendre de telles mesures unilatérales. L'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial doit être entendu. Les parties concernées doivent cesser toutes les activités de colonisation et mettre un terme à la démolition de maisons palestiniennes et à la destruction de biens palestiniens. Des mesures doivent aussi être prises pour prévenir la violence contre les civils.

Deuxièmement, le renforcement de la préparation et de la réponse à la COVID-19 doit être une priorité absolue. La vulnérabilité du territoire palestinien occupé face à cette pandémie est évidente. M. Mladenov a tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises à propos de la situation humanitaire désastreuse et de la catastrophe qui pourrait en résulter, en particulier dans la bande de Gaza.

Nous encourageons Israël et l'Autorité palestinienne à maintenir et à renforcer leur coopération sur les fronts de la santé publique et de la sécurité, chaque fois que la pandémie le nécessite. Les parties concernées doivent remplir les obligations qui leur incombent en vertu du droit international en garantissant la fourniture de services essentiels et d'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

Nous appelons à la levée du blocus contre Gaza, qui entrave les réponses à la pandémie. L'UNRWA a intensifié ses efforts pour aider la communauté des réfugiés palestiniens à faire face à cette crise sanitaire sans précédent. Son travail essentiel est largement reconnu. La communauté internationale doit continuer d'appuyer son action, notamment en lui apportant un soutien financier accru et stable.

Troisièmement, il faut continuer à rechercher un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. Dans sa lettre au Secrétaire général, le Président

Abbas a demandé que soient établis les mécanismes nécessaires pour mettre fin à ce conflit et appelé le Conseil de sécurité à les adopter.

La communauté internationale doit transformer la crise actuelle de la pandémie en une chance, investir davantage d'efforts pour promouvoir un processus politique, s'engager en faveur de la solution des deux États et œuvrer à la reprise rapide des pourparlers de paix entre les Palestiniens et les Israéliens.

Les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de la terre contre la paix et l'Initiative de paix arabe doivent être respectés. Toute nouvelle initiative doit, sans exception, être conforme à ces paramètres internationaux de base. Le Conseil doit œuvrer avec la communauté internationale pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient.

La Chine maintient ses positions de principe sur la question palestinienne et se tient prête à aider le peuple palestinien dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19. Le Gouvernement chinois a envoyé au peuple palestinien des fournitures médicales d'urgence, notamment des kits de test, des équipements de protection, des lunettes de protection et des masques faciaux N95. Les institutions caritatives chinoises font de même. Nous continuerons de fournir notre aide.

Nous restons déterminés à appuyer la juste cause du peuple palestinien pour rétablir ses droits nationaux légitimes et créer un État palestinien, pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Annexe 4**Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Je remercie M. Mladenov de son exposé.

D'emblée, la République dominicaine souhaite se faire l'écho de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial pour permettre une réponse intégrale à la menace que représente la pandémie de maladie à coronavirus. En ces temps très difficiles, nous constatons toujours que la situation est loin d'être réglée.

Selon diverses informations, une coordination étroite s'est instaurée entre les autorités sanitaires israéliennes et palestiniennes, ce qui est sans précédent et doit être salué, mais nous ne devons pas oublier les problèmes sous-jacents qui prévalent encore.

Cela étant posé, nous devons insister pour que le Conseil de sécurité veille à ce que la situation entre Israël et la Palestine soit réglée sur fond de reconnaissance et de respect des droits mutuels. Nous privilégions une solution à deux États, dans laquelle deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Nous sommes favorables à la poursuite de la collaboration entre Israël et le peuple palestinien, d'autant plus en ces temps difficiles. Il est important de mettre en place les installations idoines aux fins d'un retour et d'un dépistage méthodiques des travailleurs venant d'Israël, et il faut fournir une assistance aux familles qui se ressentent financièrement des incidences du virus. Israël doit envisager d'autoriser le personnel humanitaire et les fournitures médicales nécessaires à accéder à Gaza.

Nous rappelons que la seule voie à suivre passe par un dialogue politique et un leadership positif qui, à terme, conduiront les parties à retrouver la table des négociations.

La République dominicaine accueille favorablement la publication, par le Premier Ministre Shtayyeh, d'un budget d'urgence visant à maintenir les dépenses publiques au minimum. De fait, le budget doit se concentrer sur les priorités liées à la santé afin de soutenir les Palestiniens vulnérables.

Le Gouvernement palestinien a toujours grand besoin d'un appui extérieur. Nous encourageons les pays donateurs à poursuivre leurs contributions, ce qui permettrait de répondre aux amples besoins fondamentaux de la population palestinienne et d'œuvrer à la mise en place des bases du développement pour les soulager.

Enfin, nous reconnaissons qu'il faut engager un processus de réconciliation intrapalestinienne permettant la cohésion nationale nécessaire pour faire progresser les aspirations légitimes de la nation et conduisant à un renouveau politique, fondé sur des élections libres et ouvertes à tous et toutes.

Annexe 5**Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé. Je m'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

L'Estonie se préoccupe de l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et appelle à l'unité et à la solidarité avec toutes les personnes touchées. Nous relayons l'appel du Secrétaire général à laisser de côté la méfiance et l'animosité, à établir des couloirs d'aide humanitaire qui sauveront des vies et à donner une chance à la diplomatie.

Nous soutenons également l'appel conjoint dans lequel les cinq Envoyés de l'ONU au Moyen-Orient invitent toutes les parties à enrayer la propagation rapide du virus et à s'employer à combler leurs divergences par le dialogue, la négociation, la médiation et d'autres moyens pacifiques.

Nous nous félicitons de la coopération engagée entre les autorités israéliennes et palestiniennes pour lutter contre l'épidémie de maladie à coronavirus, et nous les encourageons à renforcer encore cette coopération. Le rôle que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient s'agissant d'appuyer cette coopération et de stabiliser la région est essentiel. Il convient de prêter une attention particulière aux efforts visant à lutter contre la maladie à coronavirus, et à atténuer sa propagation, dans la bande de Gaza, où les ressources restent limitées. Nous avons également pris note des premiers signes encourageants émanant des dirigeants d'Israël et de Gaza concernant un éventuel échange de prisonniers. Il s'agirait d'un geste humanitaire bienvenu.

La pandémie, qui touche aussi bien les Israéliens que les Palestiniens, nous rappelle qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts pour venir à bout du conflit. L'initiative prise par les États-Unis d'Amérique nous a donné l'élan nécessaire pour relancer le processus. Nous appelons Israël et la Palestine à prendre des mesures visant à reprendre des négociations directes et constructives, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, en vue d'aboutir à une solution négociée à deux États, et en prenant en considération les aspirations légitimes des deux parties. Nous invitons les acteurs régionaux et internationaux, y compris le Quatuor pour le Moyen-Orient, à poursuivre leurs efforts en faveur des négociations.

Compte tenu des défis qui s'annoncent, dont le coronavirus n'est pas le moindre, l'objectif premier doit être d'entretenir des perspectives favorables à une progression vers la paix et d'appeler les parties à s'abstenir d'actions susceptibles d'y faire entrave, dans l'esprit de la résolution 2334 (2016).

À cet égard, les annonces faites par Israël concernant l'expansion des colonies dans plusieurs zones de Jérusalem-Est et alentour, en particulier à Har Homa, à Givat Hamatos et dans la zone E1, sont inquiétantes. Notre position sur les activités de peuplement reste inchangée. Elle est illégale au regard du droit international et compromet les perspectives du processus de paix. En outre, nous soulignons qu'annexer une quelconque partie des territoires palestiniens occupés contreviendrait au droit international.

Il est également crucial que toutes les parties s'abstiennent de commettre des actes de violence, de terreur et d'incitation à la haine et se concentrent sur la lutte commune contre le virus. Nous condamnons les tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël, de même que toute autre forme de violence prenant les populations civiles pour cible. Une escalade de la violence serait défavorable à toutes les parties et compromettrait encore davantage les perspectives de règlement du conflit.

Annexe 6

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie Nikolay Mladenov pour son exposé. La France s'aligne sur la déclaration écrite de l'Union européenne qui réaffirme la position de longue date de l'Union sur la solution des deux États.

Avant tout, je tiens à réitérer la grave préoccupation de la France concernant la menace d'annexion à la lumière des récents développements. La France, de même que ses partenaires européens, a mis en garde à plusieurs reprises contre l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie, y compris la vallée du Jourdain et les colonies. Cela constituerait une violation flagrante du droit international, qui interdit strictement l'acquisition par la force de territoires occupés. De telles mesures, si elles étaient mises en œuvre, ne resteraient pas sans réaction et seraient prises en compte dans nos relations avec Israël.

Nous avons également condamné les récentes annonces du Gouvernement israélien visant à faire avancer la colonisation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, en particulier dans la zone E1, ainsi qu'à Givat Hamatos et Har Homa, qui sont situés dans des zones particulièrement sensibles. Ces annonces menacent la viabilité d'un futur État palestinien.

Nous appelons le Gouvernement israélien à suspendre la publication d'appels d'offres ou toute mesure visant à promouvoir la construction à Har Homa, Givat Hamatos et dans la zone E1, ainsi qu'à ne prendre aucune mesure unilatérale susceptible de compromettre la solution des deux États et la perspective de la reprise des pourparlers de paix. Nous ne reconnâtrons aucune modification aux lignes de juin 1967, sauf celles agréées entre les deux parties. C'est une question de principe : le respect du droit international, y compris les résolutions du Conseil, s'applique sans exception. Mais il s'agit aussi d'être pragmatique : la solution des deux États est la seule façon d'apporter une paix durable à la région. C'est dans l'intérêt des Israéliens et des Palestiniens, ainsi que de l'Union européenne voisine.

Deuxièmement, qu'il me soit permis de souligner l'importance d'une coordination israélo-palestinienne accrue dans la réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19), avec le soutien adéquat de la communauté internationale.

En écho à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, tous les acteurs doivent s'abstenir de tout acte d'hostilité, maintenir le cessez-le-feu et assurer un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin. Il n'y a pas d'alternative pour lutter efficacement contre la pandémie.

Je tiens à faire écho aux préoccupations du Coordonnateur spécial concernant les vulnérabilités de Gaza et le manque d'équipements médicaux suffisants pour répondre à la COVID-19. Le Gouvernement israélien doit garantir la livraison continue d'équipements médicaux et permettre les évacuations humanitaires. L'Autorité palestinienne est également responsable de la fourniture d'aide et de fournitures médicales à la bande de Gaza.

Par ailleurs, la France rappelle qu'il n'y aura pas de stabilité durable à Gaza sans une levée du blocus avec des garanties de sécurité crédibles pour Israël et le retour de l'Autorité palestinienne dans le cadre de la réconciliation inter-palestinienne.

Les autorités israéliennes et palestiniennes doivent renforcer leur coopération pour faire face à la situation sanitaire actuelle. Plus généralement, et dans le contexte de la COVID-19, je demande instamment à Israël de mettre en œuvre une suspension totale des démolitions et des confiscations des infrastructures palestiniennes et

internationales, et d'autoriser la livraison de matériel médical et les évacuations d'urgence humanitaire, conformément à ses devoirs en tant que Puissance occupante.

Il est également nécessaire de conclure un accord durable et global sur le reversement des revenus des taxes prélevées par Israël au nom de l'Autorité palestinienne afin de permettre à l'Autorité palestinienne de faire face à la réponse à la COVID-19.

Enfin et surtout, la communauté internationale doit renforcer son soutien aux territoires palestiniens. L'Agence française de développement mobilise 3 millions d'euros pour soutenir la réponse palestinienne à la COVID-19. L'Union européenne a mobilisé 71 millions d'euros pour soutenir les services de santé palestiniens et pour atténuer l'impact socio-économique de la pandémie.

Dans ce contexte, je tiens à remercier l'ONU, et en particulier l'Organisation mondiale de la Santé et les travailleurs humanitaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont le rôle est crucial en particulier dans le cadre de la COVID-19. La France reste préoccupée par les obstacles croissants auxquels l'UNRWA est confronté sur le terrain en Palestine, à Jérusalem-Est en particulier, surtout à un moment où son action est d'autant plus essentielle. Le mandat de l'UNRWA est crucial, le temps de trouver une solution juste, équitable, concertée et réaliste à la question des réfugiés.

En conclusion, je tiens à réitérer la disponibilité de la France à soutenir la reprise des négociations sur la base des paramètres internationaux agréés. La COVID-19 montre la nécessité de se coordonner dans l'intérêt mutuel des peuples israélien et palestinien. Comme la santé publique, la paix est un bien public et le Conseil doit unir ses efforts pour promouvoir la paix.

Annexe 7

Déclaration de M. Juergen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous sommes toujours préoccupés par l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur Israël et les Territoires palestiniens occupés. La COVID-19 est une menace commune qui ne connaît pas de frontières et qui met en danger la vie des Israéliens comme des Palestiniens. Nous appelons donc les deux parties à renforcer leur coordination et leur coopération afin d'atténuer les effets de l'épidémie de COVID-19 en Israël, en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza.

Tout en rappelant leurs responsabilités et obligations respectives au titre du droit international et du droit humanitaire international, nous demandons à Israël et à l'Autorité palestinienne de garantir l'acheminement de l'aide dans le contexte de la COVID-19 et de faciliter l'accès et la circulation des fournitures, équipements, matériels et personnels médicaux, notamment au profit de la population vulnérable de la bande de Gaza.

Nous félicitons l'ONU pour les efforts qu'elle déploie pour appuyer la coordination israélo-palestinienne et remédier aux conséquences humanitaires de la pandémie de COVID-19 dans les Territoires palestiniens occupés.

L'Allemagne a procédé à un déboursement anticipé de fonds non préaffectés d'un montant de 18 millions d'euros afin de donner à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) davantage de souplesse sur le plan financier pour faire face aux défis liés à la pandémie. Nous avons également mis à disposition des fonds pour la bande de Gaza, d'un montant de 19 millions d'euros, et pour l'appel d'urgence en faveur de la Syrie, d'un montant de 14 millions d'euros. Étant donné que l'UNRWA joue un rôle essentiel dans le contexte de la pandémie actuelle, l'Allemagne étudie les moyens de financer des appels spécifiques liés à la COVID-19. Nous appelons les autres donateurs internationaux à apporter également leur appui à l'Autorité palestinienne, au Plan d'intervention interinstitutions des Nations Unies et à l'UNRWA.

Toutefois, l'appui des donateurs internationaux ne suffira pas à lui seul pour remédier efficacement aux conséquences socio-économiques de la crise de la COVID-19 dans les Territoires palestiniens. Il est également essentiel que l'Autorité palestinienne puisse compter sur un transfert régulier, adéquat et prévisible des recettes douanières par Israël. Nous appelons donc les deux parties à renouveler leurs efforts pour parvenir à un accord sur les dossiers fiscaux en souffrance, conformément au Protocole de Paris.

Nous voudrions exprimer notre plein appui à l'appel conjoint lancé le 11 avril par les Envoyés du Secrétaire général au Moyen-Orient.

Les parties au conflit et tous les acteurs internationaux doivent faire preuve de la plus grande retenue et s'abstenir de prendre toute mesure susceptible de conduire à une nouvelle détérioration de la situation sur le terrain et de compromettre la viabilité d'une solution négociée prévoyant deux États.

L'Allemagne reste convaincue qu'une solution négociée des deux États, fondée sur le droit international et sur les paramètres fixés d'un commun accord au niveau international, est la seule solution viable au conflit israélo-palestinien, permettant de répondre aux besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité, de satisfaire les aspirations palestiniennes à disposer d'un État et à jouir de la souveraineté, de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, de régler

toutes les questions relatives au statut final et de garantir l'égalité des droits pour tous les habitants.

Nous devons trouver des moyens de relancer le processus politique et de garantir la reprise des négociations directes et sérieuses entre les parties pour régler les questions relatives au statut final, notamment les questions ayant trait aux frontières, au statut de Jérusalem, à la sécurité et aux réfugiés, et parvenir à une paix juste et durable. L'Allemagne est fermement convaincue que c'est aux deux parties qu'il revient de décider d'un commun accord du format et de la base de ces négociations directes et sérieuses.

Cela étant dit, nous estimons que la relance d'un format multilatéral, comme le Quatuor pour le Proche-Orient, et l'utilisation des résolutions du Conseil de sécurité, du droit international et des paramètres adoptés au niveau international comme base de toute discussion ou négociation, constituent le moyen le plus prometteur pour avancer vers une solution négociée, juste et viable au conflit israélo-palestinien, qui soit acceptable pour les deux parties, les Israéliens et les Palestiniens.

Les mesures unilatérales qui créent des situations de fait accompli sur le terrain ne sont pas de nature à conduire à une paix et à une sécurité durables, mais plutôt à une instabilité et à une insécurité perpétuelles.

Nous avons pris note de l'accord de coalition en Israël, qui vise à mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve le pays après trois tours d'élections nationales. Nous sommes vivement préoccupés par ses dispositions concernant l'application de la souveraineté israélienne à certaines parties des Territoires palestiniens occupés.

Nous déconseillons vivement à tout Gouvernement israélien d'annexer les Territoires palestiniens occupés. Cela constituerait une violation flagrante du droit international et aurait de graves répercussions négatives non seulement sur la viabilité de la solution des deux États et sur l'ensemble du processus de paix, mais aussi, potentiellement, sur la stabilité régionale et sur la position d'Israël au sein de la communauté internationale.

L'Allemagne ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les deux parties, et nous continuerons à faire une distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre position selon laquelle les activités de peuplement menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international et compromettent gravement les perspectives de mettre fin à l'occupation et de parvenir à une solution négociée des deux États.

Nous appelons Israël à mettre fin à l'expansion des colonies de peuplement, y compris les récents plans de construction à Har Homa, à Givat Hamatos et dans la zone E1, à la légalisation des avant-postes de colonies, et aux démolitions et confiscations persistantes des structures et des terres appartenant aux Palestiniens.

La résolution 2334 (2016) doit être pleinement appliquée, non seulement en ce qui concerne les activités de peuplement, mais également les actes de terrorisme, la violence contre les civils, les actes d'incitation et de provocation et les discours incendiaires, qui constituent également des obstacles à la paix. L'Allemagne condamne avec la plus grande fermeté toutes les attaques contre Israël, notamment les tirs répétés de roquettes depuis Gaza vers Israël effectués par le Hamas et le Jihad islamique palestinien.

L'Allemagne s'associe à la déclaration présentée par le Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom de l'Union européenne.

Annexe 8

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov du point important qu'il a fait au Conseil de la situation sur le terrain.

Compte tenu de la propagation sans précédent de la maladie à coronavirus (COVID-19), il est grand temps que le Conseil réitère son appui à l'appel du Secrétaire général en faveur de la protection des populations les plus vulnérables et de celles qui sont les moins à même de se protéger, y compris les populations sous occupation. Le Secrétaire général a également rappelé au monde que

« le droit international humanitaire, le droit des droits humains et le droit des réfugiés continuent de s'appliquer, même, et surtout, dans des temps difficiles comme ceux-ci ».

Avec ces considérations à l'esprit, je souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, Israël ne doit pas être autorisé à continuer d'avancer dans la voie de l'annexion. Les événements récents en Israël indiquent que la Puissance occupante persiste à vouloir annexer officiellement certaines parties du territoire palestinien en Cisjordanie. Cette intention, ainsi que les déclarations incessantes d'Israël, la démolition de biens palestiniens et l'annexion insidieuse et persistante – je le répète, l'annexion insidieuse – résultant des activités de colonisation, sont la preuve que la menace de l'annexion israélienne est réelle et imminente.

Ces actes constituent des violations claires du droit international, y compris le droit international humanitaire, et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. L'obstination d'Israël à poursuivre son annexion anéantirait toute perspective de paix, ébranlerait la stabilité régionale et finirait par miner jusqu'aux intérêts d'Israël en matière de sécurité.

Nous exhortons donc le Conseil de sécurité à s'acquitter de son mandat officiel, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, en faisant cesser les activités illégitimes d'Israël en Cisjordanie. Le Conseil de sécurité doit adopter une position claire.

Deuxièmement, Israël a l'obligation juridique de protéger la vie et la sécurité des populations vivant sous son occupation. Au lieu de poursuivre son objectif vicieux d'annexion officielle de terres palestiniennes, Israël doit s'efforcer d'honorer ses obligations juridiques internationales. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Selon les chiffres fournis par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, depuis le 5 mars, Israël a démoli au moins 53 structures palestiniennes, a procédé à des centaines d'arrestations et de raids, a tué trois Palestiniens et en a blessé 52. Non seulement ces mesures sont illégales, elles compromettent également clairement les efforts visant à lutter contre la pandémie.

La coordination technique entre les autorités israéliennes et palestiniennes est indispensable durant cette crise. Cela n'exempte cependant pas Israël de son obligation juridique de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre aux Palestiniens de mieux gérer la COVID-19. Israël doit veiller à ce que les Palestiniens disposent des installations et du matériel médicaux nécessaires. Il doit également garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire et lever toutes les mesures punitives et illégales contre les Palestiniens, y compris le blocus de Gaza.

Je conviens également avec le Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, qu'Israël doit libérer les Palestiniens détenus dans des prisons israéliennes, en particulier durant la pandémie de COVID-19.

Troisièmement, je souhaite mentionner la nécessité de garantir la fourniture de l'aide nécessaire aux Palestiniens. La Palestine est confrontée à d'immenses problèmes, notamment les capacités limitées du système de santé et une situation budgétaire grave liée au fait que la Puissance occupante retient les recettes palestiniennes. Les répercussions de la propagation du virus sur la santé publique pourraient être catastrophiques, non seulement à Gaza, mais également en Cisjordanie, comme l'a mentionné M. Mladenov. Les camps de réfugiés ont déjà enregistré des cas de COVID-19.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les organismes des Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que les pays donateurs et les diverses organisations de la société civile qui travaillent dur pour aider la Palestine à faire face à cette situation.

En ce qui concerne le financement des interventions d'urgence, les 34 millions de dollars prévus pour le financement du Plan de réponse interinstitutions COVID-19 n'ont pas encore été versés. Ceci dit, ce plan ne couvre que 90 jours de financement des interventions d'urgence ; il ne couvre pas toute l'étendue du problème. J'appelle donc la communauté internationale à apporter leur aide aux Palestiniens durant cette période de besoin accru. Nous sommes tous concernés par cette crise, et ce n'est qu'en nous unissant que nous en viendrons à bout.

Pour terminer, rappelons-nous que le Conseil de sécurité a une obligation morale et juridique de demander des comptes à Israël pour ses actes illégaux, et de mettre fin à son occupation de terres palestiniennes. Notre objectif doit demeurer la réalisation de la vision d'une région où deux États souverains, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues basées sur celles du 4 juin 1967.

Enfin, je réaffirme une fois de plus la solidarité et l'appui sans équivoque de l'Indonésie au peuple palestinien, en particulier durant cette période difficile. Demain sera le premier jour du mois sacré de ramadan, et j'appelle à la paix et à l'aide en faveur du peuple palestinien. Je fais également écho à mon frère palestinien – il est temps que la Puissance occupante fasse preuve d'humanité et montre qu'elle a un cœur.

Annexe 9

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé et à lui assurer que nous appuyons pleinement ses efforts inlassables visant à instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

La persistance des tensions entre la Palestine et Israël, la situation humanitaire dans la bande de Gaza dans le contexte de l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), l'annexion continue de terres palestiniennes et le cycle de violence et de représailles au Moyen-Orient doivent cesser, pour permettre la reprise des négociations dans le cadre du processus de paix israélo-palestinien. À cette fin, nous appelons les deux parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale afin de renforcer la confiance mutuelle.

Ma délégation tient à souligner que si les Israéliens et les Palestiniens veulent réaliser leurs aspirations légitimes, respectivement à la sécurité et à la création d'un État viable, ils doivent reprendre les négociations sur des bases saines et mutuellement acceptables, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous appelons Israël à respecter les principes du droit international dans les territoires occupés et à prendre des mesures pour mettre fin à l'occupation de terres palestiniennes, y compris Jérusalem-Est, conformément à la résolution 2334 (2016). La poursuite de l'occupation et la menace de la saisie de nouvelles terres mettent en péril la situation des deux États qu'appuie la communauté internationale dans son ensemble.

J'exprime donc notre espoir que l'esprit qui a inspiré le consensus du 20 avril entre les blocs politiques israéliens à propos de la formation d'un gouvernement de coalition sera également présent à la table des négociations afin que les deux parties puissent obtenir des résultats tangibles sur la voie d'une paix durable.

Sur le plan humanitaire, ma délégation accueille avec satisfaction la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne pour l'acheminement du matériel et des articles médicaux nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19 en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Cette coopération doit être élargie et renforcée pour lutter efficacement contre la crise. Nous espérons que ce rapprochement louable se poursuivra et permettra de relancer le processus politique.

En ce moment critique, ma délégation appelle la communauté internationale à renforcer l'aide qu'elle fournit à la bande de Gaza pour remédier à la pénurie de travailleurs sanitaires, de médicaments, de fournitures et de matériel médicaux, notamment en renforçant l'appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour lui permettre de poursuivre ses activités utiles sur le terrain.

Pour terminer, je tiens à souligner, à l'attention du Conseil et de la communauté internationale, qu'il n'y a pas de meilleur endroit au monde où l'on puisse faire preuve de compassion et de pardon que dans la région du Moyen-Orient, le berceau des trois grandes religions monothéistes. Le message du Secrétaire général, qui a déclaré que « la fureur du virus illustre la folie de la guerre », doit être entendu clairement par les protagonistes du conflit israélo-palestinien.

Annexe 10**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé.

Compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Russie souscrit à l'appel opportun du Secrétaire général à une cessation immédiate des hostilités, à l'instauration d'un cessez-le-feu et à une pause humanitaire dans les zones de conflit. Cela vaut tout particulièrement pour la question palestinienne, qui est la crise la plus ancienne au Moyen-Orient et dont la solution revêt une importance vitale pour toute la région.

Nous nous félicitons des contacts en cours entre Palestiniens et Israéliens pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Même si l'accent est mis sur la coopération en matière de soins de santé, d'autres questions sont également discutées. Nous espérons que ces contacts s'inscriront dans le cadre d'une série de mesures de confiance dans le contexte d'un dialogue plus large entre les parties.

Nous nous faisons l'écho des préoccupations exprimées par d'autres quant aux conséquences que la propagation de la maladie aurait potentiellement dans la bande de Gaza. Nous prenons note des livraisons de matériel médical par l'Organisation mondiale de la Santé et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Toutefois, étant donné la situation humanitaire à Gaza, ces efforts doivent être accrus et intensifiés. Le travail de l'UNRWA et l'appui que lui apporte la communauté internationale sont plus importants que jamais. Bien entendu, la sécurité du personnel de l'UNRWA est une priorité.

Le processus de paix au Moyen-Orient traverse une période difficile, qui est aggravée par la COVID-19. Toutefois, notre position fondamentale reste la même. La Russie est pour une solution juste et équitable à la question palestinienne ; une solution fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe, qui constituent le fondement de la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant dans les frontières de 1967, et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le mois dernier, nous avons participé à une visioconférence des envoyés spéciaux au Moyen-Orient et des médiateurs du Quatuor pour le Moyen-Orient durant laquelle nous avons discuté des défis auxquels est actuellement confronté le processus de paix au Moyen-Orient. Il a été convenu de l'importance de revitaliser le Quatuor et de poursuivre les contacts. Dans le même temps, nous sommes disposés à envisager d'autres formats d'interaction, notamment avec la participation des pays de la région et de la Ligue des États arabes.

La partie palestinienne a indiqué à plusieurs reprises qu'elle était prête à reprendre les négociations sur les questions relatives au statut final. Les représentants israéliens ont dit la même chose. Les consultations avec les deux parties doivent donc se poursuivre afin que ces dernières puissent définir les paramètres de ces négociations et les mener à bien dès que possible.

Malheureusement, les rapports indiquent que les activités de colonisation et de démolition des biens palestiniens se poursuivent. Les affrontements meurtriers n'ont pas cessé. Nous avons pris note de l'accord conclu entre les dirigeants politiques israéliens pour mettre fin à la crise politique intérieure. Toutefois, nous voyons avec inquiétude les plans d'annexion de territoires palestiniens, qui, d'après les informations qui nous parviennent, participent d'une mise en œuvre unilatérale

de « l'accord du siècle ». À cet égard, nous considérons qu'il est impératif, pour préserver le processus de paix, de s'abstenir de toute action provocatrice ou de toute mesure unilatérale.

La tâche consistant à réaliser l'unité inter-palestinienne demeure extrêmement urgente. La Russie s'efforce de rassembler les rangs palestiniens, et nous apprécions vivement le rôle de nos amis égyptiens à cet égard.

Annexe 11

Déclaration de M^{me} Halimah DeShong, Deuxième Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la visioconférence publique d'aujourd'hui. Qu'il me soit permis également de remercier le Coordonnateur spécial Mladenov pour son exposé utile et complet sur cette question importante.

La réunion d'aujourd'hui se tient à un moment de grande incertitude pour le Territoire palestinien occupé. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est le plus grand défi auquel notre génération ait jamais été confrontée, et ses implications sanitaires, sociopolitiques et en terme de sécurité sont lourdes de conséquences. Elle s'accompagne également du pire choc économique depuis la Grande Dépression des années 30, avec des répercussions qui s'étendent à tous les pays, y compris la Palestine. Nous saluons l'élan de solidarité et de soutien que la pandémie de COVID-19 a déclenché entre les autorités palestiniennes et israéliennes, et nous invitons instamment les deux parties à continuer à renforcer leur coopération. Dans le même temps, la poursuite des activités de colonisation illégales et la menace d'annexion du Territoire palestinien occupé vont saper les perspectives d'une amélioration de la coopération.

Nous saluons et appuyons sans réserve l'appel conjoint que les envoyés du Secrétaire général au Moyen-Orient ont lancé à toutes les parties pour qu'elles s'engagent, de bonne foi et sans condition préalable, à négocier une cessation immédiate des hostilités, à maintenir les cessez-le-feu existants et à mettre en place des cessez-le-feu plus durables et plus complets pour parvenir à un règlement à long terme des conflits dans la région.

La solution des deux États se heurte aujourd'hui à de graves obstacles. Quelle que soit la réalité politique à régler, la solution doit répondre de manière satisfaisante aux besoins de toutes les parties. Les solutions imposées ne peuvent pas fonctionner. Nous sommes intimement convaincus que la solution des deux États constitue le cadre le plus cohérent pour un État israélien démocratique vivant dans la paix et la sécurité, au côté d'une Palestine indépendante et souveraine, et qu'elle apporterait stabilité et prospérité à l'ensemble de la région.

La détérioration de la situation humanitaire et économique à Gaza exige une action immédiate et un vaste appui de la part de la communauté internationale. Les dirigeants israéliens et palestiniens doivent faire preuve de pragmatisme dans la recherche du compromis nécessaire pour assurer un avenir pacifique et prospère à leurs peuples. À cette fin, et face à la COVID-19 et à la crise humanitaire, nous réitérons notre appel à la levée du blocus imposé depuis 13 ans sur la bande de Gaza.

Les colonies israéliennes sont un des plus grands obstacles à un accord de paix. Par conséquent, nous réaffirmons que toutes les résolutions de l'ONU appelant au retrait israélien des territoires occupés doivent être appliquées. Nous demandons également le respect immédiat et effectif de la quatrième Convention de Genève, qu'Israël a ratifiée.

Par ailleurs, Saint-Vincent-et-les Grenadines exprime une nouvelle fois son soutien aux principes énoncés dans les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. Nous formons l'espoir que, grâce à

l'état de droit et à l'appui de la communauté internationale, l'ensemble du territoire palestinien pourra connaître la stabilité et la paix.

Je voudrais conclure en exprimant notre soutien continu à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans ses efforts pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Nous devons agir collectivement pour soutenir l'Office et répondre aux besoins de santé publique et aux conséquences humanitaires immédiates de la pandémie en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. Compte tenu de la période actuelle, nous invitons Israéliens et Palestiniens à se retrouver sans tarder autour de la table de négociation afin que la paix et la prospérité soient rétablies dans le Territoire palestinien occupé et que la souffrance du peuple palestinien prenne fin.

Annexe 12

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis de commencer en rappelant la position de l'Afrique du Sud sur la situation entre la Palestine et Israël. Nous continuerons à soutenir tous les efforts visant à la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte et dans la paix avec Israël, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues basées sur celles du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux paramètres convenus au niveau international.

En outre, un plan de paix viable et durable pour le Moyen-Orient doit garantir la souveraineté, l'intégrité territoriale et la viabilité économique de la Palestine, et une égalité souveraine entre la Palestine et Israël.

À la lumière des récents faits nouveaux relatifs à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Afrique du Sud soutient pleinement l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial immédiat ainsi que l'appel des envoyés de l'ONU au Moyen-Orient pour que toutes les parties s'engagent dans des négociations de bonne foi et sans conditions préalables. Cet appel est particulièrement pertinent pour le conflit entre Israël et la Palestine. À cet égard, nous avons noté la coordination entre Israël et la Palestine dans la réponse à la pandémie. Il est important que toutes les parties profitent de cette occasion, dans le cadre de la lutte commune contre le virus, pour instaurer un climat de confiance entre elles. Cette crise sanitaire ne doit pas être un moyen de promouvoir des objectifs politiques individuels.

À cet égard, il est déconcertant d'entendre qu'en ces temps sans précédent, il existe toujours un usage continu et aveugle de la force contre les Palestiniens ainsi que la destruction gratuite de leurs biens, l'annexion de territoires occupés et l'établissement continu de colonies de peuplement. La politique israélienne d'implantation de ses civils dans le territoire palestinien occupé et de déplacement de la population locale est contraire aux règles fondamentales du droit international humanitaire, notamment l'article 49 de la quatrième Convention de Genève.

De plus, l'Afrique du Sud a pris note de l'annonce récente d'un gouvernement d'unité en Israël et des rapports qui en découlent sur son intention de faire avancer la législation visant à annexer des parties de la Cisjordanie dès le 1^{er} juillet 2020. Ce n'est pas une voie à suivre. Aucun pays ne devrait avoir le droit de décider du sort des Palestiniens ; seuls les Palestiniens le peuvent. Ces actions sont en contradiction directe avec plusieurs résolutions du Conseil, notamment les résolutions 446 (1979) et 2334 (2016), et vont à l'encontre des principes du droit international. L'Afrique du Sud continue donc d'insister sur la pleine application de ces résolutions, car ces menaces et ces déclarations d'annexion compromettent toute perspective de paix entre les parties.

En cette période où tous les efforts doivent être concentrés sur la lutte contre la pandémie de COVID-19, Israël, en tant que Puissance occupante, doit veiller à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe en vertu du droit international de fournir l'aide humanitaire nécessaire à tous ceux qui en ont besoin, notamment en assurant le passage sans entrave et en toute sécurité de l'aide humanitaire, des fournitures médicales et des volontaires fournissant une assistance médicale aux territoires occupés.

En ce qui concerne la situation à Gaza, nous sommes profondément préoccupés par la situation précaire qui y règne, compte tenu de son système de soins de santé gravement surchargé et fragile. Nous partageons la préoccupation exprimée par le

Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), selon laquelle une épidémie de COVID-19 dans la bande de Gaza serait une catastrophe aux proportions gigantesques.

Par conséquent, l'Afrique du Sud demande instamment aux autorités israéliennes, conformément à leurs obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève, de renoncer aux exigences relatives aux permis de transit afin de permettre aux personnes ayant besoin de soins et de services médicaux urgents de les rechercher librement en dehors de Gaza. Il est particulièrement inquiétant de constater que des enfants quittent Gaza pour se faire soigner à l'hôpital et doivent le faire sans leurs parents, leurs demandes de permis ayant été refusées. Cette pratique inhumaine doit cesser, et la compassion doit prévaloir.

À cet égard, l'Afrique du Sud appelle les États Membres ainsi que la communauté internationale à soutenir les efforts de l'UNRWA pour fournir une aide humanitaire indispensable aux réfugiés palestiniens. Outre la nécessité de fournir un soutien d'urgence à la lumière de la COVID-19, l'UNRWA est tributaire de ressources pour la poursuite de ses opérations de base, qui nécessitent la fourniture de services d'éducation et de santé ainsi qu'une aide alimentaire aux réfugiés palestiniens. Nous craignons que, compte tenu des projections budgétaires actuelles, les ressources de l'UNRWA risquent d'être épuisées d'ici la fin mai 2020.

L'Afrique du Sud est extrêmement troublée par les conditions auxquelles les prisonniers politiques palestiniens, y compris des enfants, continuent d'être confrontés. Ces problèmes sont maintenant exacerbés par l'impact potentiel de la COVID-19. Nous demandons que les mesures nécessaires soient prises pour améliorer la prestation de soins de santé et d'hygiène aux prisonniers et détenus palestiniens, conformément aux conseils fournis par l'Organisation mondiale de la Santé pour prévenir l'apparition de la COVID-19 dans les prisons et les centres de détention.

Nous voudrions également profiter de cette occasion pour rappeler à la Puissance occupante, Israël, les Principes fondamentaux de l'ONU relatifs au traitement des détenus – les Règles Nelson Mandela – qui stipulent que :

« Les détenus ont accès aux services de santé existant dans le pays, sans discrimination aucune du fait de leur statut juridique ». (*résolution 45/111 de l'Assemblée générale, annexe, par. 9*)

À cette fin, l'Afrique du Sud réitère son appel à la libération immédiate des prisonniers politiques, en particulier des groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les femmes, les enfants et les personnes handicapées, conformément au droit international.

Qu'il me soit permis de conclure en déclarant que la paix ne peut prévaloir que lorsque les parties s'engagent dans un dialogue inclusif et des négociations pacifiques, car c'est le seul moyen d'assurer une paix, une sécurité et une stabilité durables.

Annexe 13**Déclaration de M. Kais Kabtani, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé, ainsi que pour son engagement actif dans ces circonstances difficiles.

La délégation tunisienne s'associe aux déclarations soumises par l'État du Qatar au nom du Groupe des États arabes, par les Émirats arabes unis au nom de l'Organisation de la coopération islamique et par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés, et souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'occupation israélienne chronique du territoire palestinien, les violations des droits de l'homme fondamentaux et les pratiques illégales agressives constantes de la part de la Puissance occupante israélienne continuent d'aggraver les difficultés économiques et sociales des Palestiniens et ont eu un impact extrêmement dévastateur sur leurs conditions de vie. Tous ces facteurs, y compris les plans d'occupation pour l'expansion des colonies de peuplement, le système de bouclage, la détérioration de la situation budgétaire causée par la rétention par Israël des recettes de l'Autorité palestinienne et le long blocus de Gaza, ont dévasté l'économie palestinienne et limité l'accès des Palestiniens aux ressources et aux services de base, y compris les soins de santé.

Les infrastructures et les installations médicales ayant été endommagées par l'occupation et compte tenu de capacités très limitées, les autorités palestiniennes ont du mal à lutter contre la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Comme les difficultés sont énormes et les besoins humanitaires considérables, nous appelons la communauté internationale à poursuivre son soutien vital à l'Autorité palestinienne, y compris pour la réponse en matière de santé publique, les efforts de redressement économique et pour répondre aux besoins les plus pressants des réfugiés palestiniens. La Tunisie, en tant que membre du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens se félicite de la déclaration de son président le 3 avril 2020 appelant à un soutien international énergique des donateurs pour renforcer la capacité de l'Autorité palestinienne à atténuer les effets de la crise de COVID-19.

À cet égard, nous saluons les efforts exceptionnels déployés par l'ONU et l'ensemble de la communauté humanitaire pour aider à faire face aux conséquences humanitaires immédiates de la pandémie en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. Nous insistons particulièrement sur la nécessité de continuer à soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), car sa situation financière a continué à se détériorer, notamment pour financer sa réponse immédiate à la COVID-19.

Nous en appelons au Conseil de sécurité et à la communauté internationale pour qu'ils poussent Israël, la Puissance occupante, à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international en facilitant la libre circulation du personnel médical, des fournitures médicales et des médicaments dans tout l'État de Palestine, et en particulier à Gaza, qui souffre déjà de graves pénuries médicales en raison du siège. La Puissance occupante a également la responsabilité de prendre soin des citoyens palestiniens qui se trouvent en Israël, y compris les détenus et les travailleurs palestiniens.

Faisant écho à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat pour permettre une réponse humanitaire, les envoyés au Moyen-Orient ont exhorté toutes les parties à faire preuve d'un maximum de retenue,

à désamorcer les tensions et à s'efforcer de régler les différends par le dialogue et la négociation. Ils leur ont en outre demandé de s'abstenir de toute activité susceptible d'entraîner une nouvelle détérioration de la stabilité et de la sécurité dans quelque pays que ce soit ou dans la région dans son ensemble.

Dans le même esprit, et conformément aux appels répétés de la communauté internationale, y compris du Conseil, Israël doit remplir ses obligations en vertu du droit international, notamment en cessant sans condition toutes ses activités de colonisation, en levant son blocus sur Gaza et en mettant fin à son occupation illégale des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est.

Hélas, la situation sur le terrain est assez alarmante, étant donné l'expansion ininterrompue des colonies, la démolition de maisons, les mesures discriminatoires et les actes et discours de provocation. Les dernières informations sur la possible annexion de territoires par Israël sont très inquiétantes. Israël doit s'abstenir de toute tentative de mettre à exécution un projet qu'il caresse de longue date, à savoir l'annexion *de facto* des terres palestiniennes, qui constituerait une grave violation du droit international. Il est de notre responsabilité commune de faire respecter le droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil, en rejetant fermement et en empêchant toutes les mesures unilatérales illégales de ce type, qui sont autant d'obstacles majeurs à la paix.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois de plus que la situation dans le territoire palestinien occupé n'est pas tenable. C'est pourquoi nous devons joindre le geste à la parole et intensifier nos efforts pour relancer les perspectives de paix au Moyen-Orient sur la base du mandat et des paramètres approuvés au niveau international afin de mettre un terme à la plus longue occupation du monde, celle du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, en cours depuis le 4 juin 1967, de garantir les droits légitimes du peuple palestinien, de mettre fin aux tensions et de garantir la sécurité et la paix pour tous les peuples de la région.

Annexe 14

Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme d'autres l'ont dit ce matin, la maladie à coronavirus (COVID-19) est une crise mondiale dont les implications nous mettent tous à l'épreuve. Le virus ne respecte pas les frontières ni les différences politiques, culturelles ou religieuses. La coopération doit donc être notre premier réflexe, et c'est ensemble que nous devons nous efforcer de relever ce défi sans précédent.

Aussi saluons-nous la formation d'un Gouvernement d'unité nationale en Israël. Il s'agit d'une étape importante qui démontre la nécessité de mettre de côté les divergences politiques dans la lutte contre la COVID-19.

Nous continuons de nous féliciter de la coopération en cours entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien dans leurs réponses respectives. C'est là un exemple de l'approche responsable dont nous avons besoin en ces temps difficiles, et qui s'inscrit tout particulièrement dans l'esprit de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial.

L'ONU a joué un rôle important en assurant une coordination de tous les instants entre l'Autorité palestinienne, Israël et les organismes compétents des Nations Unies, et nous espérons qu'il continuera à en être ainsi.

De toute évidence, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a un rôle important à jouer pour aider à répondre à la crise provoquée par la COVID-19. Le virus et ses conséquences pour les Palestiniens et la fourniture de services de base ne feront qu'accroître les pressions pesant sur l'UNRWA. Le Royaume-Uni reste fermement déterminé à soutenir l'UNRWA et les réfugiés palestiniens dans tout le Moyen-Orient, ayant prévu un appui de plus de 80 millions de dollars pour 2019-2020. À la lumière du défi posé par la COVID-19, nous sommes en train de revoir nos contributions.

Le Royaume-Uni apporte également un soutien vital pour aider à répondre à la pandémie dans les territoires palestiniens occupés. Notre contribution financière de 1 million de dollars permettra à l'Organisation mondiale de la Santé et à l'UNICEF d'acheter et de coordonner les fournitures médicales, de traiter les patients en phase critique, de former les agents de santé publique de première ligne et d'accroître les capacités d'analyse en laboratoire.

Nous ne devons pas non plus perdre de vue les conséquences du virus sur l'économie et le développement économique palestiniens. Les recettes de l'Autorité palestinienne, qui proviennent principalement des taxes sur le commerce, devraient diminuer de 60 à 70 % en raison de la crise. Les territoires palestiniens occupés sont exclus de la plupart des mécanismes internationaux, y compris du fonds doté de 14 milliards de dollars qui a été établi par la Banque mondiale pour lutter contre la COVID-19. L'Autorité palestinienne n'émet pas de monnaie et ne peut pas adopter les mesures prises par de nombreux pays pour accroître les liquidités.

Nous saluons le budget d'urgence adopté par l'Autorité palestinienne, ainsi que l'accord donné par le Gouvernement israélien en ce qui concerne la garantie d'un niveau minimum de recettes mensuelles. Nous comptons sur d'Israël pour qu'il veille à ce que l'économie palestinienne puisse fonctionner et qu'il appuie la stabilité économique de l'Autorité palestinienne.

En cette période de fragilité, nous appelons les deux parties à s'abstenir de toute provocation susceptible de saper une coopération si essentielle. Cela inclut l'incitation, les activités de colonisation, les démolitions et la violence des colons.

Le Royaume-Uni est particulièrement préoccupé par la poursuite des démolitions, y compris de centres de santé temporaires. De telles mesures affaiblissent la capacité des Palestiniens à lutter contre la COVID-19. En vertu du droit international humanitaire, une Puissance occupante a le devoir d'assurer et de maintenir la santé publique et l'hygiène dans les territoires occupés, dans toute la mesure de ses moyens. C'est pourquoi la poursuite de la coopération est si vitale.

C'est également avec regret que nous avons appris la mort de deux Palestiniens, qui ont été abattus par les forces israéliennes au cours d'affrontements près de Naplouse en mars. Il est important que les Forces de défense israéliennes enquêtent sur cet incident de manière indépendante et transparente et, s'il est établi qu'une faute a été commise, qu'elles veillent à ce que les responsables rendent des comptes.

Enfin, nous sommes profondément préoccupés par les informations selon lesquelles la nouvelle coalition gouvernementale israélienne a conclu un accord qui ouvre la voie à l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie. La position du Royaume-Uni à cet égard est sans ambiguïté : toute mesure unilatérale d'Israël en vue de l'annexion d'une partie quelconque de la Cisjordanie serait préjudiciable aux efforts visant à relancer les négociations de paix et serait contraire au droit international.

La position de longue date du Royaume-Uni sur le processus de paix au Moyen-Orient n'a pas changé. Nous appuyons un règlement négocié qui permettra à Israël de vivre dans la sûreté et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain basé sur les frontières de 1967, avec des échanges de terres convenus, Jérusalem comme capitale des deux États et un règlement juste, équitable, accepté par les deux parties et réaliste de la question des réfugiés.

Annexe 15**Déclaration de M^{me} Cherith Norman-Chalet, Représentante permanente adjointe des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie M. Mladenov de son exposé et suis heureuse de le revoir dans la maison virtuelle qui abrite les travaux du Conseil depuis quelques semaines. En particulier en ces temps incertains, nous apprécions à leur juste valeur les efforts que lui et son équipe continuent de déployer pour résoudre le conflit de manière équitable. C'est tellement important. Il ressort des nombreux débats que nous avons tenus au sein du Conseil que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) touche la vie de tous partout dans le monde. Elle ne respecte ni les personnes ni les frontières.

Mais si nous nous concentrons à juste titre sur la priorité immédiate qui est d'arrêter la propagation du virus, nous ne pouvons pas reléguer complètement à l'arrière-plan l'objectif à long terme, à savoir la réalisation de progrès au Moyen-Orient, thème auquel la séance d'aujourd'hui est consacrée. À la lumière de cet objectif à long terme, je voudrais m'arrêter sur un seul point aujourd'hui : en temps de crise, un véritable leadership se caractérise par la volonté de faire les choix difficiles mais justes pour les personnes que l'on sert. Ces choix ne sont ni faciles ni routiniers, mais ils viennent en aide à ceux qui ont le plus besoin de notre assistance. Sachant cela, je voudrais évoquer certains choix récents qui sont le signe d'un véritable leadership.

Israël accuse plus de 13 000 cas de coronavirus, et il semblerait que plus de 300 cas aient été confirmés en Cisjordanie, et 15 à Gaza. Du fait de son infrastructure médicale limitée et de son économie fragile, Gaza est particulièrement vulnérable à ce virus. Lutter contre la pandémie doit rester au centre des préoccupations des autorités régionales. Mais, alors même que les autorités luttent contre la pandémie, il est frappant de constater la manière dont elles font preuve d'un véritable leadership – en mettant de côté la politique et en prenant des décisions audacieuses pour le bien-être des peuples israélien et palestinien.

Nous sommes encouragés par les signes de bonne volonté, d'humanité et d'unité entre Israéliens et Palestiniens. Israël a formé quatre équipes de professionnels de santé palestiniens à répondre à la COVID-19, et les dirigeants israéliens et palestiniens ont conjointement mis en place une salle de contrôle virtuelle consacrée à la COVID-19, pour améliorer leur coordination et leur communication. En outre, Israël teste actuellement des traitements contre la COVID-19 dont les premiers résultats sont prometteurs. Nous saluons chacun de ces efforts.

Dans nombre de séances du Conseil sur ce sujet, des appels unanimes ont été lancés en faveur d'un dialogue accru entre Israéliens et Palestiniens, car nous pensons que c'est le seul moyen de réaliser des progrès réels et durables. Au cœur de cette crise, nous constatons des signes qui nous confortent dans cette conviction. Les États-Unis sont déterminés à aider les autorités à faire des choix qui sauvent des vies humaines et qui respectent la dignité humaine. Dans le cadre de nos propres contributions étendues à la lutte contre la pandémie dans le monde, nous avons récemment annoncé une aide de 5 millions de dollars aux hôpitaux et aux ménages palestiniens, afin d'assurer les besoins immédiats dans la lutte contre la COVID-19.

Nous continuerons d'évaluer comment l'aide des États-Unis peut utiliser au mieux les ressources de nos contribuables, mais je tiens à être claire : nous sommes déterminés à faire les bons choix – ceux qui sauvent des vies et qui honorent la dignité humaine partout. À la lumière des mesures prises récemment pour former un

Gouvernement d'urgence nationale, il convient de souligner qu'Israël peut compter sur notre soutien indéfectible tandis que nous relevons, côte à côte, les défis actuels.

Comme l'Ambassadrice Craft l'a dit à maintes reprises, Israël n'a pas de meilleur ami que les États-Unis. La crise de la COVID-19 est douloureuse, mais elle a déjà précisé avec une importante limpidité les priorités qui comptent vraiment. En fin de compte, les conversations éculées que nous ressasons ou les batailles politiques que nous continuons de livrer ne sauraient soutenir la comparaison avec notre responsabilité de sauver des vies.

Une fois cette crise passée, les États-Unis espèrent que notre perspective ne se départira pas de cette limpidité. Les incitations à la paix et au progrès entre Israéliens et Palestiniens sont plus fortes que jamais. Il incombe à présent au Conseil d'aider les parties à opter pour un leadership véritable plutôt que pour la politique politicienne, et à coopérer pour veiller à ce que les perspectives de paix restent accessibles.

Annexe 16**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Pour commencer, je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé éclairant.

Comme nous l'avons vu lors de la dernière visioconférence sur le processus de paix au Moyen-Orient, nous restons très préoccupés devant la gravité de la situation au regard de la question palestinienne. Le dialogue entre les deux parties concernant le processus de paix est dans l'impasse depuis longtemps. Des informations inquiétantes font état de projets d'annexion et de construction de nouvelles colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Ces dernières semaines, plusieurs incidents entre Israéliens et Palestiniens ont été signalés, y compris l'arrestation de centaines de Palestiniens par les autorités israéliennes. Nous appelons à mettre immédiatement un terme à ces activités.

Ces faits nouveaux complexes sont survenus alors qu'un nombre croissant de cas de la maladie à coronavirus (COVID-19) étaient confirmés en Cisjordanie et à Gaza. On compte près de 400 personnes infectées, dont beaucoup résident dans des communautés aux conditions de vie difficiles. Le risque d'une épidémie de grande envergure au sein du peuple palestinien est extrêmement élevé. Cette situation est aggravée par la situation économique désastreuse à laquelle les Palestiniens sont confrontés. Tout récemment, la Banque mondiale a pronostiqué une contraction de 2,5 % de l'économie palestinienne dans le meilleur des cas, voire de 7 % si la pandémie de COVID-19 se poursuivait pendant quatre mois. Cela aggravera considérablement l'encours de dette publique, le chômage et la pauvreté.

Compte tenu des circonstances actuelles, nous sommes encouragés par les récents exemples de coopération entre la Palestine et Israël en matière de lutte contre la COVID-19. Les entretiens directs qui ont eu lieu entre les deux Présidents sont un geste très positif et ont donné l'impulsion nécessaire à une coordination efficace entre les deux parties. Nous nous faisons l'écho d'autres membres du Conseil pour saluer les mesures qu'Israël et la Palestine ont prises ensemble pour aider à traiter les cas de maladie à coronavirus et prévenir sa propagation. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de poursuivre une coopération aussi importante. Il est donc inquiétant que des incidents liés à des établissements de santé à Jérusalem-Est aient été signalés. Face à cette urgence, nous appelons toutes les parties à mettre de côté leurs divergences et à donner la priorité à la recherche d'une riposte efficace contre la pandémie de COVID-19.

À cet égard, il est grand temps que toutes les parties au processus de paix au Moyen-Orient soutiennent et appliquent fidèlement l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, et tiennent compte de l'appel conjoint des cinq envoyés de l'ONU au Moyen-Orient. Face à la situation humanitaire catastrophique à Gaza et en Cisjordanie, encore exacerbée par la pandémie de COVID-19, il est d'autant plus urgent de faire preuve de retenue et de s'abstenir de toute mesure susceptible d'attiser les tensions, comme les plans d'annexion ou l'expansion des colonies.

Dans ce sens, nous réaffirmons notre appui total et constant aux efforts menés par l'ONU. Nous apprécions grandement les efforts que déploie le Coordonnateur spécial pour contribuer à apaiser les tensions, appeler l'attention de la communauté internationale sur les énormes besoins du peuple palestinien et amener les deux parties à la table des négociations. Nous espérons que ces efforts, avec l'appui et la

participation d'autres parties et de la communauté internationale, contribueront à la reprise du dialogue et des négociations entre Israël et la Palestine, afin de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des paramètres convenus au niveau international, y compris des résolutions pertinentes de l'Organisation. Nous relayons l'appel de la communauté internationale concernant l'importance d'augmenter l'appui accordé à l'Autorité palestinienne et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin d'aider à soulager les difficultés du peuple palestinien.

Enfin, je saisis cette occasion pour rappeler notre position, selon laquelle une paix durable et juste dans la région ne pourra être réalisée que via la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières d'avant 1967, et avec Jérusalem-Est pour capitale de la Palestine.

Annexe 17**Déclaration de M. Danny Danon, Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La maladie à coronavirus (COVID-19) ne fait aucune distinction entre les peuples, et pas plus qu'elle ne reconnaît les frontières. Certes, cette pandémie touche certains groupes plus que d'autres, mais aucun n'est à l'abri de ses répercussions dévastatrices.

C'est pourquoi une riposte mondiale est nécessaire pour contenir, atténuer et vaincre la COVID-19 – une riposte fondée sur l'unité, la solidarité et une coopération internationale accrue. Nous devons tous travailler de concert pour mettre fin à cette pandémie, en nous offrant mutuellement assistance et soutien, notamment en échangeant connaissances et meilleures pratiques médicales. L'heure n'est pas à la politique mais à la coopération.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement et la solidarité d'Israël envers tous les pays qui luttent contre cette pandémie et pour adresser nos meilleurs vœux et nos prières aux personnes qui ont été touchées par la pandémie de COVID-19 et à leurs familles. Israël poursuivra sa coopération avec les gouvernements du monde entier pour apporter sa contribution afin de mettre fin à cette crise.

En temps de crise, tant les individus que les régimes montrent leur vrai visage. Même si nous avons été témoins d'exemples extraordinaires de gentillesse et de bonne volonté dans le monde entier, certains ont une fois de plus eu recours à leur comportement notoire. Ils ont contaminé les efforts mondiaux de lutte contre la pandémie avec leurs intérêts politiques mesquins.

Israël a choisi de mettre la politique de côté et d'adhérer à l'esprit de coopération. Nous avons renforcé notre action avec l'ONU et l'Autorité palestinienne pour atténuer les effets catastrophiques de la pandémie dans notre région. Nous nous sommes associés aux efforts de financement du plan d'urgence présenté par M. Mladenov et M. McGoldrick.

Israël aide également l'Autorité palestinienne à faire face aux conséquences économiques de la crise. Israël a accordé des milliers de permis aux Palestiniens qui travaillent en Israël pour leur permettre de continuer à le faire. En outre, le flux de marchandises s'est poursuivi pour garantir un approvisionnement adéquat. Rien que ces dernières semaines, plus de 600 tonnes de fournitures médicales, 25 000 tonnes de nourriture et 60 000 tonnes de matériaux de construction sont entrées dans la bande de Gaza.

En ce qui concerne l'assistance médicale, Israël collabore également avec l'Autorité palestinienne pour dispenser une formation médicale professionnelle aux travailleurs palestiniens, pour veiller à ce qu'ils disposent des outils et des connaissances dont ils ont besoin. En plus de l'échange des meilleures pratiques, des efforts de coordination et des activités de formation, Israël a également fait don de grandes quantités d'équipements à l'Autorité palestinienne, notamment des trousseaux de test, des kits de protection et d'autres fournitures médicales.

Le mois dernier, le Chef de l'État israélien, le Président Rivlin, et le Président Abbas ont discuté de la coordination en matière de lutte contre le virus.

Je tiens à rappeler au Conseil de sécurité que lors de sa séance du 30 mars, au cours de laquelle le Coordinateur spécial Mladenov a présenté un exposé, lui et les membres du Conseil ont salué les mesures de grande envergure prises par Israël (voir S/2020/263).

Malheureusement, en dépit de nos efforts, l'Autorité palestinienne a choisi une autre voie. Au lieu de se joindre à Israël et au reste de la communauté internationale pour promouvoir l'unité et la solidarité, elle a choisi la haine et la diffamation. En même temps qu'elle reçoit l'aide et l'assistance israéliennes, l'Autorité palestinienne répand des mensonges et des incitations contre Israël dans les médias et dans les lettres officielles au Conseil de sécurité. Les membres ont reçu ces lettres. Même s'il n'y a jamais de moment approprié pour mentir et se livrer à l'incitation sans vergogne, il ne fait aucun doute qu'une crise internationale sans précédent n'est pas le moment indiqué pour le faire. Pourtant, même aujourd'hui, l'Autorité palestinienne poursuit cyniquement ses efforts pour promouvoir une théorie fallacieuse.

Bien entendu, cela n'a rien de nouveau. En période de crise et de maladie, le spectre de l'antisémitisme refait toujours son apparition. Pendant des siècles, les Juifs ont servi de boucs émissaires chaque fois que des maladies sont apparues. Lorsque la peste noire a ravagé l'Europe au XIV^e siècle, des rumeurs se sont répandues selon lesquelles les Juifs auraient conspiré et empoisonné des puits, conduisant à la propagation de l'épidémie. Au XVIII^e siècle, on a blâmé les Juifs pour la peste en Algérie. À chaque génération, pour chaque calamité qui frappe nos sociétés, on accuse les Juifs. Nous le constatons à nouveau aujourd'hui.

Je voudrais demander au représentant de la Palestine comment il a pu oser calomnier nos efforts. Comment ose-t-il préférer des mensonges au sujet des courageux soldats des Forces de défense israéliennes ? Comment ose-t-il les accuser d'avoir propagé le virus ? Ces soldats risquent leur vie pour contenir l'épidémie, aussi bien dans l'intérêt des Israéliens que des Palestiniens. Les accusations des Palestiniens ne sont pas seulement des mensonges éhontés, elles sont antisémites. M. Mansour devrait avoir honte de lui-même. Il devrait s'excuser pour ce qu'il a dit et pour ce qu'il a écrit. Il a clairement montré qu'il préfère haïr Israël plutôt que d'aider le peuple palestinien.

L'Autorité palestinienne veut avoir le beurre et l'argent du beurre. Elle accepte volontiers l'aide fournie par Israël et s'attend à ce que notre pays continue à fournir cette aide alors qu'elle incite à la haine contre nous et répand des calomnies antisémites. Ce comportement scandaleux et destructeur ne peut pas et ne sera pas toléré. L'Autorité palestinienne doit décider si l'incitation à la haine contre Israël est plus importante qu'une coopération fructueuse pour sauver la vie de Palestiniens.

Il est absurde que l'Autorité palestinienne soit prête à sacrifier l'importante solidarité internationale qui bénéficie de l'appui de tous les membres de l'Assemblée générale, pour marquer facilement quelques points sur le plan politique. Ces actions sont honteuses et doivent être accueillies avec mépris par l'ensemble de la communauté internationale. Ces actions auront des conséquences.

Malheureusement, l'Autorité palestinienne n'est pas la seule à profiter de la crise pour tenter de promouvoir la réalisation d'objectifs destructeurs. Pour pouvoir s'occuper de ses citoyens, le régime iranien a appelé à la levée des sanctions qui lui ont été imposées en vue de mettre fin à ses activités nucléaires et malveillantes dans la région. Toutefois, il ne faut pas confondre l'intérêt soudain du régime pour le bien-être de ses citoyens avec une véritable compassion. Il s'agit simplement d'un autre stratagème du régime pour profiter des souffrances de son peuple.

Il n'est pas nécessaire de lever les sanctions pour fournir au peuple iranien l'assistance médicale et humanitaire dont il a besoin. Le Président Rouhani l'a dit lui-même lors de la réunion de son cabinet portant sur les questions économiques, tenue le 2 avril. En réalité, les sanctions n'ont pas d'impact réel sur la capacité du régime à lutter contre la pandémie.

La tentative du régime iranien de lancer un satellite militaire mardi prouve qu'il préfère concentrer ses efforts sur l'agression militaire plutôt que sur la lutte contre l'épidémie de COVID-19. Le régime continue à mettre au point des technologies avancées de missiles au lieu de s'occuper des dizaines de milliers de citoyens iraniens qui ont été touchés par le virus.

Israël appelle la communauté internationale à condamner ce dernier lancement de satellite et à imposer de nouvelles sanctions au régime iranien. Pour être clair, Israël, comme toujours, est solidaire avec le peuple iranien. Dans le même temps, nous ne devons pas permettre au régime de tirer profit de cette crise ni permettre la mise en place d'un régime terroriste doté de l'arme nucléaire. Une période de crise n'est pas le moment de promouvoir des intérêts politiques cyniques.

Israël poursuivra ses efforts sans relâche pour trouver un vaccin, au profit du monde entier. Nous continuerons à offrir une assistance à tous ceux qui en ont besoin, indépendamment de leur race, de leur sexe ou de leur religion.

La pandémie de COVID-19 a plongé le monde dans une crise sans précédent, mais elle nous a aussi donné l'occasion de nous rassembler. La pandémie nous a appris qu'au XXI^e siècle, à l'ère de la mondialisation, nos destins sont liés et que ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise.

Annexe 18

Déclaration de M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous voudrions féliciter la République dominicaine pour sa direction des travaux du Conseil de sécurité en ces jours turbulents. Nous félicitons également la Chine pour sa direction du Conseil en mars.

Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies, Nikolay Mladenov, de son exposé et de ses efforts en ce moment critique. Nous saluons en outre les efforts du Coordonnateur humanitaire, Jamie McGoldrick, et de son équipe en Palestine, notamment ceux qui sont déployés pour appuyer nos efforts collectifs de lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Au nom du Gouvernement et du peuple palestiniens, je présente mes plus sincères condoléances à toutes les familles et à tous les pays endeuillés du fait des pertes humaines tragiques causées par ce virus. Nous réaffirmons notre solidarité avec toutes les personnes touchées, et nous souhaitons à chacune d'entre elles de recouvrer la santé et la stabilité.

Nous saluons le leadership dont font montre le Secrétaire général António Guterres et la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed dans la riposte à la pandémie. Nous saluons les efforts qu'ils ont entrepris pour mobiliser le système des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la Santé ayant pris la tête de la lutte contre les conséquences sanitaires de la pandémie, en collaboration avec tous les organismes compétents des Nations Unies qui contribuent à atténuer les immenses répercussions économiques, sociales, humanitaires et sécuritaires de la pandémie, notamment sur les femmes, les enfants et les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées. Cela englobe les vaillants efforts que déploie l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour porter secours aux réfugiés palestiniens, aux côtés des autres organismes des Nations Unies et organisations humanitaires qui viennent en aide au peuple palestinien et contribuent à le protéger des ravages de la pandémie tout en s'efforçant de réduire les besoins et les difficultés causés par l'occupation illégale d'Israël et l'injustice historique que subissent les Palestiniens depuis si longtemps. Nous appelons à mobiliser un appui international urgent en faveur de l'UNRWA pour garantir la continuité de son travail essentiel.

Nous soulignons également aujourd'hui l'appel avisé du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, que le Président Mahmoud Abbas a approuvé au nom de l'État de Palestine. À cet égard, il faut demander à Israël, Puissance occupante, de cesser de faire la guerre au peuple palestinien, d'arrêter de nier le droit de celui-ci à l'autodétermination, d'arrêter sa colonisation et son annexion de fait de terres palestiniennes, de mettre fin à son blocus immoral de la bande de Gaza et de libérer les milliers de Palestiniens qu'il a emprisonnés, y compris des enfants, qui sont très exposés à la contagion dans des prisons bondées et insalubres. Israël doit être appelé sans équivoque à respecter ses obligations juridiques en vertu de la quatrième Convention de Genève ; les auteurs de violations doivent absolument rendre des comptes. C'est le seul moyen de sauver des vies humaines et de concrétiser les chances de paix et de justice.

Nous reconnaissons que de nombreuses personnes souffrent et que la crainte concernant notre avenir individuel et collectif a atteint un niveau record. Cependant, la situation des Palestiniens durant cette pandémie est unique en son genre et particulièrement douloureuse. Notre capacité à faire face a été affaiblie par 53 ans d'une occupation illégale et par les privations, l'oppression et le dénuement dont souffre constamment notre peuple. Cette crise ne fera qu'exacerber une situation déjà instable.

L'état d'urgence déclaré le 5 mars reste donc en vigueur en vue d'endiguer la propagation du virus, qui serait désastreuse, en particulier à Gaza, où le système de santé est au bord de l'effondrement et où une épidémie mettrait gravement en danger des vies, en particulier dans les camps de réfugiés. En dépit de ressources limitées et des restrictions sévères imposées par l'occupant, nos ministères gouvernementaux et nos institutions nationales compétentes ne ménagent aucun effort pour protéger notre population et lutter contre les répercussions humanitaires et socioéconomiques considérables de cette crise. Ils agissent avec l'appui des organismes des Nations Unies et l'aide généreuse de pays du monde entier, dont nous sommes reconnaissants.

Malheureusement, même les problèmes extrêmes que pose cette pandémie pour tout le monde n'ont pas convaincu la Puissance occupante de cesser ses crimes. Au contraire, Israël poursuit ses politiques et ses pratiques illégales comme si de rien n'était. Toute coordination technique établie entre les deux parties au cours des dernières semaines afin de lutter contre la COVID-19 a été affaiblie par des violations incessantes. Nous ne sommes pas en train de politiser cette question, comme le prétend le représentant israélien ; ce sont des faits avérés.

La plus flagrante de ces violations est la poussée d'Israël en faveur de l'annexion. Les représentants et les extrémistes ne cachent pas leur volonté d'annexer tout ou partie de la Cisjordanie. Ils se vantent de planifier ce crime et de le faire en étroite coordination avec l'actuelle administration américaine. De manière scandaleuse, l'annexion est devenue la pièce centrale des récentes négociations sur la composition du nouveau Gouvernement israélien. En effet, si les dirigeants mondiaux appellent à négocier en vue de régler toutes les questions relatives au statut final pour mettre fin à l'occupation israélienne qui a débuté en 1967 et instaurer une paix juste et durable, nous sommes certains qu'ils n'avaient pas envisagé des négociations entre Netanyahu et Gantz en vue de décider quelles terres palestiniennes seraient volées et annexées illégalement. Pourtant, comme l'a révélé l'accord cynique conclu au cours des derniers jours, le Gouvernement israélien continue d'avancer, en violation de la Charte des Nations Unies et de toutes les autres dispositions du droit international, au mépris flagrant du Conseil de sécurité et sans que la communauté internationale puisse l'en dissuader, car il est convaincu que seul l'appui de son principal parrain est important.

Cette situation ne doit laisser planer aucun doute quant au fait que le sentiment d'impunité d'Israël a été conforté par le plan qu'ont dévoilé les États-Unis le 28 janvier et leur rejet des modalités et paramètres approuvés par la communauté internationale en vue d'une solution juste basée sur le droit international, y compris les résolutions de l'ONU, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et le cadre de deux États coexistant dans la paix à l'intérieur des frontières d'avant 1967. Nous réitérons que le plan des États-Unis n'aboutira pas à la paix. Ce plan – et la décision d'Israël de poursuivre son annexion – détruira la solution des deux États et enracinera le contrôle militaire israélien sur le peuple palestinien et sa terre.

Comme l'a souligné le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, dans son exposé du 30 mars,

« Les mesures unilatérales sont préjudiciables à la paix. ... [D]es dirigeants israéliens ont affirmé à plusieurs reprises leur intention d'annexer les implantations israéliennes et d'autres parties de la Cisjordanie occupée. Si elles étaient mises en œuvre, ces mesures constitueraient non seulement une grave violation du droit international, mais fermeraient également la voie à la solution des deux États et paralyseraient les négociations entre Israéliens et Palestiniens » (*S/2020/263, annexe I, p. 7*).

Le résultat, comme nous le savons tous, serait une réalité d'apartheid à un État, qui garantirait la poursuite du conflit et porterait préjudice à des générations futures de Palestiniens et d'Israéliens ainsi qu'à l'ensemble de la région.

Un tel résultat doit être évité à tout prix. La communauté internationale doit rejeter toutes les mesures d'annexion et exiger qu'il y soit mis fin. Elle ne doit pas se laisser bernier par les prétextes fabriqués par le représentant israélien, notamment l'excuse avancée aujourd'hui – la pandémie – pour détourner l'attention de ces crimes. Nous ne devons pas nous laisser avoir par l'étiquetage du nouveau Gouvernement, baptisé « Gouvernement d'urgence nationale ». Les paroles de félicitations qui feignent d'ignorer que l'annexion est au centre du programme de ce gouvernement valident ces crimes.

En conséquence, nous apprécions les nombreuses déclarations fermes publiées par des organisations et des États arabes, européens, africains, asiatiques et d'Amérique latine, par des envoyés spéciaux d'États préoccupés et par l'ONU pour s'opposer aux plans d'annexion israéliens et exiger leur abrogation. Toutefois, l'expérience au fil des ans a montré que les seules déclarations ne contraindront pas Israël à respecter le droit et ne l'empêcheront pas de détruire la solution des deux États, car l'annexion se poursuit sur le terrain au moment où nous parlons.

Nous demandons instamment à la communauté internationale de prendre des mesures immédiates, concrètes et pratiques en vue d'amener Israël à rendre des comptes pour son impunité perverse. Il doit y avoir des conséquences. Il faut avoir recours à la dissuasion. Seul ce mode d'action – par le Conseil de sécurité, par l'Assemblée générale, par le Quatuor, par les organes judiciaires internationaux, par les parlements et les gouvernements et par la société civile – garantira l'application du principe de responsabilité, nécessaire pour mettre fin aux violations et sauvegarder les perspectives de sécurité et d'une juste paix sur la base du consensus mondial. Si ces violations ne cessent pas, aucun effort visant à ouvrir un horizon politique crédible en vue de parvenir à un règlement juste, durable et global n'aboutira.

Les préoccupations et les inquiétudes légitimes qu'a fait naître cette horrible pandémie dans le monde entier ne peuvent servir d'excuse pour fermer les yeux sur les violations des droits de l'homme et détourner le regard, comme Israël souhaiterait que tout le monde fasse. Au contraire, cette pandémie n'a fait qu'accentuer l'absurdité, l'immoralité et l'illégalité de ces crimes ainsi que la nécessité d'y mettre fin d'urgence, immédiatement.

À l'heure où partout dans le monde, les gens ont pour instruction de rester chez eux, comment Israël peut-il justifier de détruire des maisons ? À l'heure où partout dans le monde, les gens ont désespérément besoin de soins médicaux, comment Israël peut-il justifier de détruire des cliniques, de refuser une aide humanitaire et de laisser des prisonniers sans soins ? À l'heure où le Secrétaire général, rejoint par le pape François et les dirigeants du monde entier, lance un appel à un cessez-le-feu mondial, comment Israël peut-il justifier de maintenir l'occupation et de poursuivre son annexion ?

L'heure est venue de mettre fin à ces violations et d'inverser les tendances négatives sur le terrain, au lieu de les aggraver de manière aussi flagrante et provocatrice. L'heure est venue de répondre aux appels mondiaux au respect du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève et des résolutions pertinentes de l'ONU. L'heure est venue de se montrer plus humain et plus généreux, et non toujours plus violent et insatiable en imposant l'apartheid et un conflit sans fin. L'heure est venue de considérer l'autre comme un égal, tout autant que soi en droit de jouir de la liberté, de la sûreté, de la sécurité et de la prospérité. L'heure est venue de reconnaître notre humanité commune et notre avenir partagé, et de raviver l'espoir et la confiance. L'heure est venue de prendre conscience qu'aucune injustice ne peut être éternelle.

Israël a le choix. Il peut se sentir enhardi à poursuivre aveuglément et avec arrogance son annexion. Mais s'il choisit de s'engager dans cette voie illégale et destructrice, il ne faudra pas qu'il s'étonne de la chaîne d'événements qui s'ensuivra. De nombreux pays ont déjà averti que l'annexion ne restera pas sans réponse et qu'il y aura des conséquences. Ceux qui ont des principes et respectent le droit international ainsi que l'autorité du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en tant que piliers de l'ordre international fondé sur des règles ne resteront pas les bras croisés pendant que le droit et les droits de l'homme de tout un peuple sont violés de manière aussi flagrante et que les fondements d'une paix juste sont détruits, créant ainsi un dangereux précédent mondial. De surcroît, le peuple palestinien ne renoncera jamais à ses droits humains inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et son droit d'exister en tant que peuple libre, à l'égal de tous les autres, vivant dans la dignité, la sécurité et la prospérité dans sa patrie. Même si la solution des deux États est ruinée, cela ne mettra pas fin à sa quête de liberté et de justice. Le peuple et les dirigeants palestiniens continueront de résister.

Nous devons nous unir pour faire respecter le droit international, sans aucune exception. Il est temps qu'une conférence internationale de paix règle enfin la question palestinienne et mette un terme au conflit israélo-palestinien. Il est temps de mettre fin à l'occupation illégale. L'heure de la justice a sonné et le moment est venu pour le peuple palestinien de vivre dans la liberté et la dignité, au sein de son État indépendant et souverain de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec tous ses voisins, unis pour relever tous les défis qui se présentent à nous et créer un avenir meilleur et plus radieux pour tous nos peuples.

Annexe 19

Déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés

C'est un honneur pour moi de m'exprimer au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Nous voulons d'abord féliciter la République dominicaine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité indéfectible avec le peuple palestinien, son soutien inaltérable à ses droits inaliénables, y compris l'autodétermination, et sa détermination à alléger son sort jusqu'à ce qu'une solution juste soit trouvée. Le Mouvement continue également à encourager et soutenir tous les efforts visant à parvenir à une solution juste, durable et pacifique de la question de Palestine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'ONU en la matière.

Malheureusement, la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continue de se détériorer et de devenir chaque jour plus instable, tandis que le Conseil de sécurité reste paralysé sur la question. Ce dernier doit s'acquitter des obligations que lui confère la Charte et agir pour garantir le respect de ses propres résolutions, qui sont non seulement à la base d'une solution pacifique au conflit, mais également juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'ONU. Nous sommes profondément préoccupés de constater que cela fait bien longtemps que le Conseil a été en mesure de s'acquitter de son mandat sur cette importante question. En cette période critique, il faut agir sans délai pour tenir Israël, la Puissance occupante, responsable de ses violations. Il est évident que l'absence de justice, depuis de nombreuses décennies en l'occurrence, ne fait qu'encourager toujours plus d'impunité, qu'aggraver davantage le conflit et les souffrances humaines qu'il provoque et que déstabiliser un peu plus la situation sur le terrain, réduisant sérieusement les perspectives de paix.

Voilà des années que la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est déplorable, mais les violations des droits de l'homme et les crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le contexte de la crise mondiale actuelle causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sont sans précédent. Israël profite sans vergogne de l'état d'urgence et du confinement pour accélérer sa politique de colonisation illégale, par exemple en continuant de démolir des maisons et des biens palestiniens, y compris les infrastructures d'eau et d'assainissement et celles servant à l'aide humanitaire, et en menant des raids militaires quotidiens, sans parler des attaques de colons contre les civils palestiniens. Ces agissements illégaux sapent gravement les efforts palestiniens pour lutter contre la pandémie, en particulier dans la bande de Gaza, où les conditions humanitaires et socioéconomiques sont déjà désastreuses en raison du blocus illégal imposé par Israël depuis 13 ans.

Les États membres du Mouvement déplorent l'intransigeance israélienne persistante et les politiques et mesures illégales qui compromettent dangereusement la concrétisation d'une solution pacifique au conflit israélo-palestinien. Le Mouvement réitère son appel à la fin de l'occupation israélienne illégale et au rétablissement de la justice et des droits du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Ce sont là des piliers fondamentaux pour parvenir à une solution pacifique.

Le Mouvement des pays non alignés demeure convaincu que la résolution 2334 (2016) est le moyen le plus viable de parvenir à la paix, et nous demandons qu'elle soit intégralement et effectivement mise en œuvre. La résolution énonce les exigences et les paramètres essentiels à la réalisation de la solution des deux

États dans les frontières d'avant 1967, conformément aux critères de paix adoptés de longue date par la communauté internationale et aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de la Conférence de Madrid, y compris notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor.

Il faut obliger Israël à cesser totalement et sans délai toutes ses activités de colonisation illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ; les démolitions de maisons et de biens palestiniens et le déplacement forcé de civils palestiniens ; tous les actes de violence, de provocation et d'incitation contre des civils palestiniens ; ainsi que toutes les autres violations des droits de l'homme, dont beaucoup peuvent constituer des crimes de guerre, y compris le châtement collectif massif imposé à 2 millions de Palestiniens dans la bande de Gaza. Le blocus illégal et inhumain de Gaza doit être complètement levé. En tant que Puissance occupante, Israël doit s'acquitter de toutes ses obligations et responsabilités en vertu du droit international sans exception, notamment ses obligations juridiques découlant de la quatrième Convention de Genève. Il doit immédiatement cesser toutes les politiques et mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère, l'identité et le statut juridique des territoires occupés.

En outre, le Mouvement des pays non alignés exige une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Par ailleurs, les États membres du Mouvement demandent instamment à Israël d'arrêter de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

En l'absence d'une solution, les États membres du Mouvement renouvellent leur appel à ce que l'assistance humanitaire et socioéconomique dont a besoin le peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens, continue. Le Mouvement exprime sa profonde gratitude pour le travail inestimable accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et pour l'aide qu'il leur apporte, notamment en matière d'éducation, de soins de santé – y compris l'aide d'urgence essentielle pour aider les réfugiés de Palestine à faire face à la pandémie de maladie à coronavirus – et de secours et de services sociaux vitaux. Nous demandons une fois de plus que l'Office reçoive un financement prévisible suffisant pour lui permettre de poursuivre ses activités, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, en attendant une solution juste.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés réaffirme à nouveau sa solidarité permanente avec le peuple palestinien et son appui inébranlable à sa juste cause, et réitère dans le même temps, sa volonté de renforcer et de coordonner les efforts internationaux visant à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine dans tous ses aspects, y compris le sort des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous espérons sincèrement que cette année verra des progrès tangibles dans la quête héroïque du peuple palestinien pour obtenir justice et réaliser ses droits inaliénables et ses aspirations nationales légitimes, y compris son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance dans son État souverain et indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale. Cela ouvrira très certainement un nouveau chapitre pour la paix et la stabilité régionales, ainsi que mondiales – un objectif fortement soutenu par notre mouvement.

Annexe 20**Déclaration de M^{me} Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais d'abord féliciter la présidence de la République dominicaine pour la manière dont elle a dirigé avec succès les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci, en cette période extrêmement difficile. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier de son exposé très complet M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par les Émirats arabes unis au nom de l'Organisation de coopération islamique.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), dans lequel il constate que la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé n'a fait que se détériorer en raison des politiques d'occupation illégales menées par Israël, est préoccupant. Il est plus inquiétant de constater que de telles activités se poursuivent sans relâche, même en cette période difficile. Comme l'ONU l'a rapporté, depuis l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), Israël a encore intensifié ses opérations militaires et démolit un grand nombre de bâtiments résidentiels palestiniens, déplaçant ainsi des centaines de Palestiniens et en blessant et détenant également un grand nombre. De plus, il y a eu une poussée de violence de la part des colons israéliens. Les activités de colonisation illégales d'Israël en territoire palestinien, l'accaparement des terres et la construction du mur se poursuivent, tout comme les appels provocateurs à l'annexion. Il est regrettable qu'Israël exploite l'urgence de santé publique pour détourner la pression et l'attention internationales de la crise. Cela rend non seulement éloigne les perspectives de paix, mais sape également les efforts des Palestiniens pour contenir la pandémie. Nous nous joignons à la communauté internationale pour condamner ces actes et appelons Israël à cesser ses hostilités en réponse à l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général.

Le blocus israélien, qui dure depuis des décennies, a gravement porté atteinte au système de santé palestinien, particulièrement vulnérable durant cette pandémie. Les Palestiniens ont un besoin urgent de matériel de soins de santé, comme des trousseaux de test, des équipements de soins intensifs et des respirateurs, qui se font rares. Par conséquent, bien que le nombre de cas confirmés semble faible jusqu'à présent, toute épidémie pourrait, comme en a averti l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), être une catastrophe aux proportions gigantesques. En outre, les pratiques discriminatoires d'Israël à l'égard des Palestiniens dans la lutte contre la pandémie sont évidentes. Israël néglige ses obligations de mener une campagne vigoureuse de tests, de diffuser des informations et de respecter les réglementations sanitaires, ce qui met en péril la coordination existante entre les autorités israéliennes et palestiniennes, qui est essentielle pour arrêter la propagation de la COVID-19 au sein de la communauté.

L'accès sans entrave à l'aide humanitaire et médicale pour les Palestiniens et l'entrée du personnel médical doivent être assurés. Les patients de Gaza nécessitant une hospitalisation doivent pouvoir en bénéficier en dehors de la bande. En cas d'extension de la propagation au sein de la communauté, la fermeture de la bande de Gaza pourrait sérieusement aggraver la situation, ce qu'il faut éviter. De plus, les restrictions imposées pour contenir la COVID-19 ont isolé des communautés vulnérables et ont paralysé leur capacité à gagner leur vie et doivent être levées. Les catégories vulnérables de civils palestiniens détenus et emprisonnés doivent être libérées des prisons israéliennes surpeuplées car elles courent un risque élevé d'attraper la COVID-19 en raison du manque de soins de santé et d'hygiène. La communauté internationale doit veiller à ce qu'Israël remplisse ces exigences essentielles.

Les actes d'agression continus d'Israël ont donné naissance à une culture d'impunité flagrante à laquelle il faut mettre un terme en veillant à ce que les responsables de toutes les violations israéliennes répondent de leurs actes et en faisant respecter l'état de droit international.

Il est encourageant de constater que le système des Nations Unies sur le terrain et les autorités palestiniennes font du bon travail malgré toutes les contraintes, mais cela ne suffit manifestement pas. Les contraintes de financement permanentes de l'UNRWA se sont encore aggravées en raison de la pandémie. L'accent expresse mis sur cette crise par le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 du Secrétaire général est une très bonne chose. Néanmoins, il est profondément inquiétant que l'UNRWA estime que son budget pour les activités de base durera jusqu'à la fin du mois de mai. C'est pourquoi l'appel éclair de l'UNRWA pour sa réponse à la COVID-19 requiert une attention immédiate. Nous appelons la communauté internationale à fournir un financement généreux et prévisible ainsi qu'une assistance technique pour permettre à l'UNRWA de poursuivre son travail, qui est une bouée de sauvetage pour les Palestiniens.

Le Bangladesh estime que la mise en œuvre en temps voulu des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor est la clé pour parvenir à une paix durable pour le peuple et l'État de Palestine, et pour le Moyen-Orient. Nous continuerons à soutenir fermement la cause palestinienne et la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination jusqu'à la création de l'État de Palestine sur la base de la solution des deux États et des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, nous attendons du Conseil de sécurité qu'il redouble d'efforts pour mettre fin à l'occupation illégale du territoire palestinien par Israël, conformément aux obligations qui incombent à Israël en vertu de la Charte des Nations Unies, en veillant à l'application de ses résolutions pertinentes, en particulier la résolution 2334 (2016).

Maintenant que nous vivons une quarantaine que nous nous sommes imposés, nous pouvons ressentir la douleur de la population palestinienne, qui vit dans des conditions de siège depuis des décennies. Plus que jamais, les Palestiniens ont besoin de la solidarité mondiale pour mener une double bataille contre la pandémie et l'occupation israélienne. Nous ne devons pas les décevoir.

Annexe 21**Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Brésil tient à remercier la présidence du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cet important débat et d'avoir trouvé des moyens de poursuivre les travaux du Conseil malgré les restrictions actuelles. Nous remercions aussi les intervenant pour leurs exposés.

L'attention du monde entier se concentre actuellement sur la pandémie. Malgré cette réalité, et tout en étant solidaire de toutes les personnes concernées, le Brésil souhaite souligner son engagement continu en faveur de la réalisation de la paix au Moyen-Orient, qui est le thème de ce débat trimestriel.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, le Brésil réaffirme son appui à la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous encourageons les parties à rechercher un environnement politique constructif qui permette un retour à des négociations sérieuses, et à participer à des efforts diplomatiques nouveaux et créatifs dans un esprit d'ouverture afin de parvenir à un règlement juste et global.

La cessation des hostilités dans le nord-ouest de la Syrie, bien que fragile, semble toujours tenir, ce dont il faut se féliciter. Au Yémen, malgré les appels répétés à un cessez-le-feu et la déclaration faite par la coalition il y a deux semaines, les hostilités se poursuivent dans de nombreuses régions. En ce qui concerne la Libye, le Brésil demande instamment à toutes les parties de reprendre le dialogue sous les auspices de la Représentante spéciale par intérim, Stephanie Williams, notamment pour engager des efforts conjoints contre la pandémie.

Alors que les crises au Moyen-Orient et en Afrique du Nord persistent, nous devons garder à l'esprit que la stabilité politique et la prospérité économique à long terme sont des facteurs qui se renforcent mutuellement. L'incidence de la maladie à coronavirus sur l'économie mondiale, associée à la forte baisse des prix du pétrole et à la dépréciation de la monnaie dans de nombreux pays de la région, requiert une attention urgente. En même temps, le développement socioéconomique régional ne peut être réalisé que par le règlement pacifique des conflits. La liberté religieuse pour tous est également essentielle.

Si la situation actuelle présente des risques et des défis immenses pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, elle offre également des possibilités de dialogue et de coopération sans précédent en faveur de la paix et de la prospérité. Le Brésil est prêt à contribuer aux efforts en ce sens.

Annexe 22**Déclaration de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Gouvernement canadien remercie le Conseil de sécurité et la République dominicaine, en sa qualité de Président, de lui donner l'occasion de contribuer à ce débat trimestriel, dans des circonstances jamais vues auparavant au cours des 75 années d'existence du Conseil. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui balaie la planète, touche tous les pays de manière profonde et ajoute une nouvelle dimension de complexité et de gestion de crise aux régions déjà confrontées à des problèmes de sécurité difficiles et multidimensionnels.

Le conflit israélo-palestinien ne fait pas exception à ces nouveaux défis urgents. Malgré les défis de longue date entre les parties, nous voyons des signes positifs de coordination et de coopération dans ce contexte de pandémie. En effet, tant les dirigeants israéliens que palestiniens reconnaissent que cette pandémie ne fait aucune distinction et que les deux parties ont un intérêt commun à lutter contre la propagation de la COVID-19. Le Canada se félicite de l'engagement positif dont nous avons été témoins entre les responsables israéliens et palestiniens, notamment entre les Présidents Rivlin et Abbas, et nous gardons l'espoir que cette bonne volonté et cette coopération pourront être maintenues à l'avenir, au-delà de la réponse à la pandémie.

Nous adressons également nos sincères remerciements à l'ONU, sous la direction de Nickolay Mladenov et de Jamie McGoldrick, pour les efforts qu'elle a déployés et la réponse qu'elle a apportée à la crise jusqu'à présent.

Nous tenons à souligner en particulier les mesures rapides prises par le Gouvernement israélien pour prévenir la propagation du virus et pour accroître sa capacité de dépistage, ainsi que la réaction rapide de l'Autorité palestinienne qui a permis de contenir la propagation du virus en Cisjordanie. Nous nous félicitons également de l'assistance fournie par le Gouvernement israélien, notamment en facilitant le transfert d'équipements de protection, de trousse de test et d'autres ressources dont le besoin se fait sentir de toute urgence. Comme de nombreux États Membres, nous sommes particulièrement préoccupés par les conséquences potentielles d'une épidémie majeure à Gaza, qui pourrait rapidement submerger ses ressources limitées et son système de santé extrêmement fragile. En outre, les conséquences de la pandémie sur l'économie et l'insécurité alimentaire exacerberaient encore plus ces préoccupations. La formation dispensée par les organisations non gouvernementales, et qu'Israël a permise, pour les médecins et les infirmières palestiniens, y compris gazaouites, est un excellent exemple de mesures positives pour aider à protéger les Palestiniens. Nous continuons d'appeler les autorités israéliennes et palestiniennes à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, car ils sont touchés de manière disproportionnée par la crise.

Le Canada a engagé de nouveaux fonds importants pour soutenir directement les efforts mondiaux visant à résoudre la crise de la COVID-19. L'allocation de près de 160 millions de dollars canadiens que nous avons annoncée le 5 avril comprend un total de 4 millions de dollars canadiens pour l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de répondre aux besoins urgents en matière de soins de santé des Palestiniens à risque, y compris les réfugiés, en réponse aux appels d'urgence de l'ONU pour contrer la COVID-19.

Le Canada reconnaît également que la crise de la COVID-19 exacerbe les besoins préexistants des Palestiniens pauvres et vulnérables, et que, collectivement, nous devons éviter de détourner les ressources destinées à ces besoins dans le cadre de notre réponse à cette crise. Le Canada reste déterminé à fournir une assistance axée sur l'autonomisation des femmes et des filles palestiniennes, une croissance économique qui fonctionne pour tous et une gouvernance inclusive. En outre, le Canada annonce aujourd'hui une nouvelle allocation de 18 millions de dollars canadiens d'aide humanitaire pour répondre aux priorités urgentes identifiées dans le plan d'action humanitaire 2020 de l'ONU pour la Cisjordanie et Gaza. Ce financement aidera les Palestiniens particulièrement vulnérables – tels que les femmes et les filles, les survivants de la violence fondée sur le sexe et les communautés marginalisées – à accéder à la nourriture, aux soins de santé, à l'eau et aux services d'assainissement, par l'intermédiaire d'organismes expérimentés des Nations Unies et d'organisations de la société civile.

Au cours de cette crise mondiale sans précédent, nous réitérons l'engagement ferme du Canada en faveur du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur des règles, ainsi que notre soutien ferme à l'appel du Secrétaire général António Guterres en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat en raison de la pandémie. Nous réitérons également le soutien de longue date du Canada en faveur d'une solution à deux États négociée directement entre les parties au conflit israélo-palestinien. En ces temps difficiles, le Canada applaudit la façon dont les Israéliens et les Palestiniens ont trouvé des moyens de travailler ensemble, et nous les encourageons à continuer de chercher des moyens créatifs et novateurs pour faire en sorte que l'Autorité palestinienne dispose des ressources dont elle a besoin. Nous espérons que la coopération motivée par la COVID-19 pourra constituer la base d'un engagement plus soutenu à long terme, et nous encourageons la poursuite de la coopération par le biais d'une réponse régionale à la pandémie.

Nous souhaitons également profiter de cette occasion pour exprimer notre vive inquiétude face aux nouvelles formes d'antisémitisme, d'islamophobie et d'autres formes de discrimination qui réapparaissent en ce moment. Nous devons continuer à faire front commun pour protéger les communautés vulnérables et construire des sociétés plus inclusives dans le monde entier.

Le Canada continuera à travailler avec tous ses partenaires, y compris les Israéliens et les Palestiniens, pour répondre à cette crise mondiale.

Annexe 23**Déclaration de M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

Tout d'abord, je voudrais féliciter la République dominicaine du professionnalisme avec lequel elle a présidé le Conseil de sécurité ce mois-ci et des solutions créatives qu'elle a su trouver aux problèmes de procédure et aux difficultés technologiques.

En ces temps sans précédent, où le monde et l'ONU luttent contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous devons nous rappeler que le peuple palestinien sous occupation est confronté à une crise encore plus grave. C'est précisément en ces temps difficiles que nous devons leur apporter notre appui et notre solidarité.

Alors que l'attention du monde est tournée vers la prévention des pertes humaines et l'endigement de la propagation de la pandémie, la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, a continué à se détériorer et l'occupation de s'étendre, en violation grave du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, mais aussi des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016), qui demandent la fin de l'occupation israélienne ayant débuté en 1967 et la réalisation des droits du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Avec 437 cas confirmés, dont 15 à Gaza, et deux décès au 19 avril, l'État de Palestine a rejoint les autres États du monde qui sont victimes de l'épidémie. Ce choc négatif à l'économie palestinienne aura des retombées profondes sur le bien-être public, l'emploi, la cohésion sociale et la stabilité financière et institutionnelle. Un fort appui des donateurs internationaux et une assistance technique ciblée seront indispensables pour accompagner le relèvement.

Bien que la coordination technique entre les autorités israéliennes et palestiniennes vienne appuyer la riposte contre le virus sur le terrain, il ne faut pas assimiler ces mesures à une action bien intentionnée au service d'un règlement pacifique. De fait, tandis que la communauté internationale concentre son attention sur la lutte contre la pandémie, Israël, Puissance occupante, continue d'asseoir l'occupation et de discuter ouvertement de son intention d'annexer le territoire palestinien occupé ; des mesures sont prises en ce moment-même et le blocus israélien illégal sur Gaza se poursuit.

Les démolitions de logements, les expulsions, la confiscation des biens palestiniens, la destruction des structures agricoles et des moyens de subsistance, l'expansion des colonies de peuplement, les violations des droits de la personne et les actes de violence imputables aux colons, ainsi que les incursions militaires, se poursuivent. La destruction des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène fait courir à des milliers de Palestiniens un risque accru de contracter le virus et met en péril leur santé et leur sécurité.

Tout cela s'inscrit en violation de l'obligation légale d'Israël de protéger le droit à la santé et à la vie des Palestiniens, en vertu de la quatrième Convention de Genève. Les enfants, en particulier les 194 actuellement en détention administrative dans les prisons israéliennes, sont touchés par le virus. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien demande la libération de tous les prisonniers palestiniens dont la santé est exposée à un risque accru de contagion au virus dans les centres de détention. De même, comme l'a signalé le Coordonnateur spécial Mladenov le 30 mars (voir S/2020/263), les dispositions de la résolution 2334 (2016) continuent d'être violées. Les déclarations de regret et de préoccupation n'y ont rien

changé. La communauté internationale doit veiller à ce que la Puissance occupante s'acquitte des obligations qui lui incombent dans tous ces domaines en vertu du droit international et du droit international humanitaire, et à ce qu'elle réponde de tout manquement.

Lors de la manifestation organisée en ligne par le Comité le 14 avril, M. Matthias Schmale, Directeur des opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a indiqué que, dans la bande de Gaza, les principales préoccupations étaient liées à l'économie délabrée et aux infrastructures sanitaires insuffisantes, auxquelles viennent s'ajouter une forte densité de population, en particulier dans les camps de réfugiés. Selon les prévisions, le financement de base de l'UNRWA pour Gaza devrait durer jusqu'en mai ou juin, aussi le Comité demande-t-il instamment à la communauté internationale de continuer à doter l'Office d'un financement suffisant et fiable pour assurer la continuité de ses activités dans tous les domaines, afin qu'il puisse porter une assistance vitale aux réfugiés palestiniens. Le Comité renouvelle son appel à lever intégralement le blocus de Gaza et à s'abstenir d'imposer de nouvelles restrictions, qui seraient dévastatrices pour l'économie de la bande de Gaza.

La quasi-totalité des pays, le Quatuor pour le Moyen-Orient et des représentants du Congrès des États-Unis ont réaffirmé qu'ils appuyaient la solution des deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967, et qu'ils s'opposaient à l'annexion israélienne. Certes, ces déclarations sont les bienvenues, mais elles ne suffisent pas et il est plus que temps d'agir. Le fait qu'Israël étende son contrôle sur le territoire palestinien, y compris à Jérusalem-Est, est littéralement en train d'éroder la possibilité de concrétiser la solution des deux États. L'objectif de voir Israël et la Palestine vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État palestinien, qui reste inchangé, n'a toujours pas été atteint et court un très grand risque.

En plein cœur de cette crise sanitaire, nous ne devons pas oublier que, si tout le monde est touché par la COVID-19, ce sont les femmes et les filles qui connaissent les conséquences les plus dévastatrices de la pandémie, depuis la santé jusqu'à l'économie, en passant par la sécurité et la protection sociale. Les femmes et les filles palestiniennes ne font pas exception à cette situation. Mais les femmes ne sont pas seulement des victimes durant cette crise ; elles jouent également un rôle de premier plan dans la riposte, et leurs efforts doivent être soutenus.

Le récent appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial a été suivi par de nombreuses parties belligérantes. Les envoyés de l'ONU au Moyen-Orient lui ont fait écho pour appeler les parties à désamorcer les tensions, et ont exhorté à intensifier l'action humanitaire pour prévenir la propagation de la pandémie dans la région. Nous demandons également à Israël, Puissance occupante, de donner suite à l'appel lancé de longue date pour qu'il mette fin aux mesures et pratiques illégales, notamment toutes celles qui visent l'annexion de territoires, et, conformément à ses obligations en vertu du droit international, qu'il assure la protection de la population civile palestinienne sous son contrôle en permettant l'accès humanitaire et l'acheminement de l'aide afin d'empêcher la propagation de la COVID-19.

À l'ONU, nous disposons des outils nécessaires pour contenir la violence et l'injustice et pour rechercher la paix, la justice et la sécurité pour tous. Nous sommes déterminés à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. À l'instar de la lutte contre la pandémie, nous sommes tous concernés. Chacun d'entre nous, individuellement et collectivement, doit fournir sa part d'efforts, car ce n'est qu'en prenant soin de nos voisins que nous pourrons nous sauver nous-mêmes.

Annexe 24**Déclaration de M^{me} Ana Silvia Rodríguez Abascal, Représentante permanente adjointe et Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous nous associons à la déclaration faite par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous lance un défi à tous, en provoquant une crise aux effets multiples et dévastateurs non seulement sur la santé, mais aussi sur l'économie, le commerce et nos sociétés en général. Cette pandémie ne respecte ni les frontières ni les idéologies. Les divergences politiques doivent être mises de côté en cette période dramatique pour l'humanité.

Nous exprimons notre profonde inquiétude quant à son incidence sur les pays du Moyen-Orient et nous demandons que soit évitée toute action susceptible d'entraîner une détérioration supplémentaire de la stabilité et de la sécurité régionales.

Alors que les gouvernements du monde entier travaillent sans relâche pour lutter contre cette pandémie, Israël continue de saper les efforts de la Palestine à cet égard. Nous condamnons l'occupation du territoire palestinien, les politiques d'annexion et l'intensification des pratiques et mesures illégales et colonisatrices, notamment la construction et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, les démolitions punitives, la saisie des ressources des institutions palestiniennes, le déplacement forcé de centaines de civils palestiniens et le blocus de la bande de Gaza, qui aggravent la situation d'urgence du système de santé publique ainsi que la situation socioéconomique et humanitaire de la Palestine, en particulier à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza, entravant par là-même la possibilité de contrer la propagation de la COVID-19.

Il est regrettable qu'aucune mesure n'ait été prise au cours de la période écoulée pour mettre fin à l'agression militaire israélienne et à l'occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, conformément à la résolution 2334 (2016) adoptée par le Conseil de sécurité, qui reste silencieux alors qu'Israël consolide en toute impunité sa politique d'expansion des colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé, et menace d'annexer les territoires palestiniens dans la vallée du Jourdain et dans d'autres régions de Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

Nous rejetons les actes de provocation, de terreur, de violence et d'incitation à la haine, ainsi que le recours aveugle et disproportionné à la force contre les civils palestiniens, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire. Le Conseil de sécurité, du fait de l'obstruction récurrente de la délégation des États-Unis, n'a même pas été en mesure de condamner l'escalade de la violence et les événements tragiques qui se sont produits dans la bande de Gaza depuis le 30 mars 2018.

Il est évident que nous devons œuvrer de concert pour relever ces défis. Nous devons tous apporter les réponses nécessaires. Nous devons nous compléter les uns les autres, en mettant à disposition les ressources que nous avons, aussi limitées soient-elles. Nous ne pouvons nous permettre aucune forme d'exclusion.

À cet égard, nous regrettons la situation précaire dans laquelle se trouve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient après la suspension par les États-Unis de leur appui financier.

Le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité principale que lui confère la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales, et exiger qu'Israël mette immédiatement et complètement fin à son occupation des Territoires palestiniens et à ses politiques d'agression et ses pratiques de colonisation.

Nous tenons à exprimer notre solidarité sans faille avec le Gouvernement et le peuple de Palestine et notre appui à l'adhésion de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que membre à part entière.

Nous réaffirmons notre plein appui à une solution globale, juste et durable du conflit israélo-palestinien, qui permettrait au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de créer un État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et qui garantirait aux réfugiés le droit au retour.

Les actions agressives, unilatérales et injustifiées de Washington au Moyen-Orient portent gravement atteinte aux intérêts légitimes des pays arabes et islamiques et provoquent une dangereuse escalade dans la région. Une fois de plus, nous rejetons le soi-disant « accord du siècle », élaboré par le Gouvernement américain actuel, qui n'envisage pas la création d'un État palestinien, en faisant fi de la solution des deux États, qui a été historiquement soutenue par les Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux.

La décision unilatérale du Gouvernement américain de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'établir sa représentation diplomatique dans cette ville, au mépris de son statut historique, et sa décision de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons une fois au retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés.

Nous réaffirmons notre plein appui au Plan d'action global commun et notre condamnation du retrait des États-Unis de cet accord ainsi que de la réimposition de sanctions unilatérales et de menaces militaires à l'encontre de la République islamique d'Iran.

Il est inacceptable que certains pays se voient imposer des mesures coercitives unilatérales arbitraires, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous exigeons la levée immédiate, sans conditions politiques, des mesures unilatérales illégales imposées à des États souverains, qui entravent les efforts visant à faire face à la situation actuelle.

Alors que la communauté internationale est confrontée à une grave menace mondiale, les États-Unis – la plus grande puissance militaire, économique, technologique et sur le plan des communications de la planète – mènent une politique étrangère visant à attiser et à promouvoir les conflits, les divisions, le chauvinisme et les positions suprémacistes et racistes.

Alors que le monde lutte contre la pandémie – ce qui exige la promotion de la coopération et du rôle important des organisations internationales, en particulier l'ONU et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – le Gouvernement américain actuel s'attaque au multilatéralisme et essaie de discréditer le leadership incontesté de l'OMS.

Il existe une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales, et elle est exacerbée par les actes d'agression qui visent constamment certains pays. Nous appuyons cet appel urgent lancé par le Secrétaire général : « Mettons un terme au fléau de la guerre et luttons contre la maladie qui ravage notre monde », à savoir la pandémie de COVID-19. Toutes les guerres, y compris les guerres non conventionnelles, doivent cesser.

Dans ce contexte, il incombe à tous les États – et en particulier des membres du Conseil de sécurité – de défendre le multilatéralisme et les buts et principes

énoncés dans la Charte, notamment le respect de l'égalité souveraine des États ainsi que de leur indépendance politique, de leur unité et de leur intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends, et le fait qu'il faut s'abstenir de recourir à l'emploi ou à la menace de la force dans les relations internationales.

Annexe 25

Déclaration de M. Luis Gallegos Chiriboga, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, et par votre entremise, la République dominicaine, pour votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2020. C'est à vous qu'échoit la responsabilité de présider cet organe important à un moment critique pour l'humanité, dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

À cet égard, je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation pour les efforts déployés depuis le mois de mars sous la présidence de la Chine, et maintenant sous la direction de la Dominique, pour poursuivre les travaux du Conseil de sécurité en ayant recours à la technologie. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour réitérer l'importance que l'Équateur attache à la participation la plus large possible des délégations aux travaux du Conseil de sécurité, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Par conséquent, j'invite tous les membres du Conseil de sécurité et le Secrétariat à n'épargner aucun effort pour donner aux pays non membres la possibilité de participer aux séances du Conseil par visioconférence jusqu'à ce que nous puissions reprendre les travaux en personne au Siège de l'ONU à New York.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat. Tout en m'associant à la déclaration qui a été faite par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés, je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

En décembre dernier, cela faisait trois ans depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2334 (2016). Depuis que cette résolution a été adoptée, la situation sur le terrain n'a fait qu'empirer. Nous regrettons profondément qu'après une autre année, ce conflit ne soit toujours pas réglé.

Tout en réaffirmant notre solidarité sans faille avec le peuple palestinien, nous réitérons notre engagement à atténuer ses souffrances jusqu'à ce que les parties parviennent à une solution politique, pacifique, définitive et juste, fondée sur l'existence de deux États : la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues, sur la base des frontières de 1967 – un consensus qui a été réaffirmé dans la résolution 2334 (2016).

Nous rejetons toute forme d'incitation à la violence, qui nous éloigne d'une solution politique, pacifique, définitive et juste pour les parties. Nous réitérons l'appel lancé dans la résolution 2334 (2016) aux deux parties pour qu'elles agissent dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire, et fassent preuve de calme et de retenue.

La situation humanitaire, les violations des droits de l'homme et le non-respect du droit international humanitaire dans les Territoires palestiniens occupés constituent une source de vives préoccupations. Nous appelons toutes les parties à œuvrer de concert pour lancer des négociations crédibles et intensifier les efforts diplomatiques régionaux et internationaux en vue d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, dans les plus brefs délais. Malheureusement, le rapport ne fait état d'aucun progrès à cet égard.

De notre point de vue, en raison des demandes répétées dans ce sens, il est impératif que le Conseil de sécurité agisse et prenne des mesures pour défendre pleinement les principes fondamentaux consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies. Nous avons besoin de solutions politiques basées sur la

justice, les droits de l'homme et le droit international. La diplomatie préventive est un outil crucial qui permet de calmer les tensions avant qu'elles n'escaladent et ne s'intensifient.

Je réitère le plein appui de l'Équateur à l'appel du Secrétaire général, António Guterres, en faveur d'un cessez-le-feu mondial et de la cessation des hostilités, et à unir nos forces dans la lutte contre notre ennemi commun, la COVID-19. Une réponse favorable à cet appel constituerait un premier pas vers l'instauration d'une paix définitive et durable.

Les effets de la pandémie de COVID-19 accentuent l'urgence de notre appel à mettre fin à toutes les politiques illégales d'implantation, en particulier les démolitions et la confiscation de structures appartenant à des Palestiniens, notamment des structures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'aide humanitaire, dans toute la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

L'Équateur remercie l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de travail qu'il accomplit en fournissant des services d'éducation et de santé, des secours et des services sociaux aux réfugiés palestiniens, ainsi qu'une aide d'urgence vitale pour aider les réfugiés palestiniens à faire face à la pandémie de COVID-19. Nous demandons une fois de plus instamment que l'Office bénéficie d'un financement adéquat et prévisible pour lui permettre de continuer à fonctionner, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

Enfin, nous avons la responsabilité commune de lutter contre la pandémie aux quatre coins de la planète. Nous ne sommes aussi forts que le système de santé le plus faible. Il ne servira à rien de vaincre la pandémie dans un pays ou une région si elle perdure à tout autre endroit. La coopération et la solidarité sont actuellement les seuls vaccins dont nous disposons contre les effets destructeurs de la COVID-19.

Annexe 26**Déclaration de M. Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens en premier lieu à féliciter la République dominicaine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, et à saluer les efforts que vous, Monsieur le Président, déployez afin de garantir la réussite des travaux du Conseil en dépit des entraves à l'action multilatérale nées de la crise provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus.

L'Égypte s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique sur cette question et remercie les responsables de l'ONU des exposés qu'ils ont présentés en début de séance.

Le monde est en proie à une crise sans précédent liée à la pandémie de maladie à coronavirus, qui a mis à nu de nombreuses lacunes, dont nous n'avons eu qu'un aperçu, dans la conduite des affaires internationales. Lorsque les conditions le permettront, nous devons mener une analyse approfondie de la crise et de ses répercussions et réfléchir ensemble aux moyens d'éviter de telles crises à l'avenir.

À cet égard, je félicite le Secrétaire général des efforts qu'il a entrepris pour affronter cette crise et créer un environnement qui permette de lutter contre les répercussions de la pandémie et de jeter les bases d'un processus politique global dont le Moyen-Orient a si désespérément besoin, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des paramètres définis pour le règlement des conflits. Des appels similaires ont été lancés par les envoyés des Nations Unies dans la région et par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

Je tiens à souligner que les répercussions de cette crise n'ont pas épargné le Moyen-Orient. Au contraire, la région pourrait être considérée comme se trouvant dans l'œil du cyclone sur les plans économique, sanitaire et humain, en particulier au vu des crises internes qu'ont traversées certains pays de la région au cours des dernières années.

La communication et la coopération entre l'Autorité palestinienne et Israël en matière de lutte contre les conséquences de la pandémie pour les deux parties représentent indéniablement une évolution positive, et l'Égypte espère que cela se poursuivra. L'Égypte espère également que la coopération instaurée entre les deux parties sera élargie afin d'améliorer les conditions de détention des prisonniers palestiniens, en particulier ceux qui sont âgés et atteints de maladies chroniques, car ils sont les plus vulnérables face à la maladie. La coopération entre les deux parties reflète l'importance de la communication, de l'entente mutuelle et de la coexistence pour le règlement des crises internationales, et prouve que toute crise ou tout différend peut être réglé par le dialogue entre les parties concernées si elles en ont la volonté politique et souhaitent réellement parvenir à un règlement juste et durable.

En dépit de la coopération entre les deux parties, de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu général et des événements mondiaux, qui exigent que tous les pays fassent preuve de solidarité et coopèrent, les pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé se poursuivent sans relâche, et elles se sont même accélérées. C'est le cas en particulier des activités de peuplement, les autorités d'occupation israéliennes continuant de confisquer des terres et d'en expulser des Palestiniens, de démolir des maisons et d'annoncer des plans pour la construction de nouveaux logements. À cela s'ajoutent les attaques de colons israéliens contre les Palestiniens en Cisjordanie, qu'il faut combattre et faire cesser.

La position de l'Égypte concernant la question palestinienne reste fermement ancrée sur son appui à un règlement juste et durable, qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit légitime à l'autodétermination par la création d'un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967. Il est essentiel de mettre fin à toutes les pratiques unilatérales qui pourraient exacerber l'instabilité et menacer la solution à deux États attendue depuis longtemps, mais aussi d'œuvrer à la reprise des négociations palestino-israéliennes dans les plus brefs délais. L'Égypte accueille favorablement toute initiative ayant pour but de relancer les négociations sur la base des résolutions internationalement reconnues.

L'Égypte a suivi avec intérêt les communiqués de presse publiés par le Conseil de sécurité au cours des deux dernières semaines concernant l'appel au cessez-le-feu et à la désescalade au Yémen et en Syrie ainsi que l'appel du Secrétaire général et de ses envoyés dans les pays du Moyen-Orient en faveur d'un cessez-le-feu général dans le contexte des conflits armés en cours dans la région.

L'Égypte exhorte une fois de plus le Conseil de sécurité à intensifier ses efforts aux fins d'un règlement politique durable des conflits armés dans la région arabe et à honorer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe. À cette fin, le Conseil doit faire montre d'une communauté de vues concernant une vision claire au sujet de la nécessité de lutter contre le terrorisme, de mettre ses parrains face à leurs responsabilités et de demander des comptes aux gouvernements et aux organisations qui détournent la foi islamique pour inciter à prendre les armes et à recourir à la violence afin de réaliser un projet politique dont le but est de démolir le concept d'État-nation civil et les principes de la citoyenneté. Ce calcul politique tendancieux est peut-être la raison principale et le dénominateur commun qui expliquent la prolongation des conflits armés dans la région arabe, en l'absence de mesures claires et pratiques ou d'une vision unifiée du Conseil de sécurité en vue de déjouer ces menaces.

En ce qui concerne la crise libyenne, l'Égypte a toujours maintenu, depuis le début de cette crise, qu'un règlement politique devait ouvrir la voie à l'édification d'un nouvel État sûr et stable. Cette position va de soi et nous est dictée par les liens géographiques et historiques étroits qui unissent les deux pays et leurs peuples, sans parler des préoccupations de l'Égypte concernant sa sécurité nationale. L'Égypte appuie donc depuis longtemps les diverses initiatives régionales et internationales visant à rétablir la paix en Libye, et dernièrement la Conférence de Berlin sur la Libye. Par ailleurs, Le Caire a récemment accueilli des réunions de la commission d'experts économiques libyens, un des trois volets sur lesquels travaille la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À cet égard, l'Égypte appelle de nouveau le Conseil à adopter une position décisive pour contrer les actes néfastes de la Turquie, qui sont de notoriété publique en Libye et qui compliquent davantage le conflit et empêchent de rétablir la paix et la stabilité tant attendues en Libye. La Turquie a joué un rôle central dans les affrontements de la semaine dernière : elle a soutenu les milices et les mercenaires qui ont libéré des centaines de terroristes et de criminels, ainsi que les assassinats de civils qui ont ensuite été perpétrés à Sabrata et Sorman par des terroristes. Ce crime inacceptable a été passé sous silence par la communauté internationale.

Pour parvenir à un règlement pacifique en Libye, certaines zones marginalisées dans le pays doivent être traitées comme les autres afin de garantir une répartition équitable de la richesse et du pouvoir et de reconstruire les institutions nationales. À cette fin, il est indispensable de former un gouvernement indépendant qui soit acceptable pour le Parlement, de désarmer les milices et de lutter contre les organisations terroristes.

L'Égypte espère que la stabilité sera renforcée dans le monde de l'après-pandémie. Les priorités devront être redéfinies, et la communauté internationale devra fixer des objectifs pour la période à venir, durant laquelle la paix et la stabilité régneront au Moyen-Orient, qui est en proie à des crises et à l'instabilité depuis si longtemps. Nous aspirons à des lendemains meilleurs pour les peuples de la région et ses générations futures, et nous y travaillerons.

Annexe 27**Déclaration de M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne est unie dans sa volonté de se voir se concrétiser la solution des deux États, d'une manière qui réponde aux besoins de sécurité des Israéliens comme des Palestiniens ainsi qu'aux aspirations des Palestiniens à la souveraineté et à la création d'un État, mette fin à l'occupation entamée en 1967 et règle toutes les questions relatives au statut final afin de mettre un terme définitif au conflit. L'Union européenne s'oppose résolument à toute action qui remette en cause la viabilité de la solution des deux États et exhorte les deux camps à démontrer, tant dans leurs politiques que dans leurs actes, leur attachement sincère à cette solution afin de rétablir la confiance et d'ouvrir la voie à des négociations véritables. À cette fin, l'Union européenne continuera de suivre de près les évolutions sur le terrain et leurs implications plus larges et d'envisager des moyens de préserver la viabilité de la solution des deux États, qui est constamment fragilisée par les faits nouveaux qui surviennent sur place.

L'Union européenne rappelle qu'une solution durable au conflit doit reposer sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route du Quatuor, les accords précédemment conclus entre les parties et l'Initiative de paix arabe, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, souverain, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

L'Union européenne rappelle également que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre la solution des deux États impossible. Elle réaffirme à cet égard sa vive condamnation de la politique et des activités de peuplement d'Israël, tels la construction du mur de séparation au-delà de la frontière de 1967, les démolitions et confiscations de biens, notamment ceux construits grâce à des projets financés par l'Union européenne, les évictions, les transferts forcés, y compris des Bédouins, les avant-postes illégaux et les restrictions à l'accès et aux déplacements. Elle exhorte Israël à cesser toutes les activités de peuplement et à démanteler les avant-postes érigés depuis mars 2001, comme le prévoient ses obligations antérieures. Les activités de peuplement à Jérusalem-Est compromettent gravement la possibilité que Jérusalem soit la capitale des deux États.

L'Union européenne invite toutes les parties à prendre sans délai des mesures pour modifier radicalement la situation politique, économique et en matière de sécurité dans la bande de Gaza, et notamment à mettre fin aux bouclages et à ouvrir totalement tous les points de passage, tout en répondant aux besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité. Les tirs de roquette par les groupes militants sont inacceptables et mettent une nouvelle fois en évidence le risque d'escalade. Toutes les parties prenantes doivent s'engager en faveur de la non-violence et de la paix.

L'Union européenne prie instamment toutes les factions palestiniennes de trouver un terrain d'entente, autour des principes de non-violence et de réconciliation, et d'œuvrer de concert pour répondre aux besoins de la population palestinienne. La réconciliation interpalestinienne est un élément important pour parvenir à la solution des deux États. L'Union européenne appelle donc les factions palestiniennes à se réconcilier et à faire du retour de l'Autorité palestinienne à Gaza une priorité absolue.

L'Union européenne se dit une nouvelle fois prête à œuvrer à la reprise de négociations sincères en vue de régler toutes les questions relatives au statut final et de parvenir à une paix juste et durable. Elle exhorte les deux camps à prouver, tant par les politiques que par les actes, leur attachement sincère à la solution des deux États, seule manière réaliste de mettre fin au conflit.

Qu'il me soit permis d'évoquer à présent la situation en Syrie.

À Edleb, la récente offensive, toujours en cours, du régime syrien et de ses alliés, en particulier la Russie, provoque des souffrances humaines indicibles et se traduit par la pire crise humanitaire depuis le début du conflit.

L'Union européenne en appelle d'urgence à la désescalade afin de ne pas basculer dans un affrontement militaire international et d'empêcher de nouvelles souffrances.

Tout en reconnaissant le fardeau migratoire accru et les risques qui pèsent sur la Turquie et son territoire, ainsi que les efforts importants qu'elle a consentis pour accueillir 3,7 millions de migrants et de réfugiés, l'Union européenne se dit encore une fois extrêmement préoccupée par la situation à la frontière gréco-turque et rejette vigoureusement le fait que la Turquie se sert de l'argument migratoire à des fins politiques. En liaison avec d'autres partenaires internationaux, dont l'ONU, l'OTAN et les États-Unis, l'Union européenne s'emploie à renforcer le consensus international en faveur de la désescalade et d'un cessez-le-feu durable.

L'Union européenne réitère, dans les termes les plus énergiques, son appel à toutes les parties à mettre immédiatement en place un cessez-le-feu durable, à garantir la protection des civils sur terre comme dans les airs et à permettre la livraison sans entrave de l'aide humanitaire fournie par la communauté internationale.

Sans nier la présence dans la région de groupes terroristes désignés comme tels par l'ONU, l'Union européenne estime que les attaques aveugles et la destruction des infrastructures civiles, notamment des installations de santé, des écoles et des camps de déplacés, auxquelles se livrent le régime syrien et ses alliés ne peuvent en aucune circonstance se justifier et doivent cesser. Nous réaffirmons la position de l'Union européenne selon laquelle tous les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent rendre des comptes.

L'Union européenne se félicite que l'Équipe d'enquête et d'identification ait remis son premier rapport au Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et au Secrétaire général, le 8 avril. Nous appuyons sans réserve les recommandations du rapport et prenons note avec une vive préoccupation de ses conclusions.

L'Union européenne condamne avec énergie l'emploi d'armes chimiques par les Forces aériennes arabes syriennes, comme le confirment les conclusions du rapport. Les personnes désignées responsables de cet emploi d'armes chimiques doivent impérativement répondre de ces actes répréhensibles. L'Union européenne renouvelle son plein appui à l'OIAC et souligne la complémentarité de ses travaux avec ceux de l'ONU. Nous avons pleine confiance dans l'objectivité, l'impartialité et l'indépendance du Secrétariat technique de l'OIAC et de son équipe d'enquête et d'identification.

L'Union européenne exhorte le régime syrien à revenir à la table de négociation et redit à nouveau que toute solution durable au conflit passe nécessairement par une transition politique authentique, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), négociée par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève dirigé par l'ONU. L'Union européenne reste attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien. Elle va activement œuvrer en faveur d'un effort renouvelé et concerté de la part de la communauté internationale afin de régler la crise syrienne et d'ouvrir la voie à une solution politique.

L'Union européenne s'emploie à répondre à la situation humanitaire à titre prioritaire. Elle effectue des livraisons d'aide humanitaire afin de répondre aux besoins urgents en termes d'abri, de fournitures médicales et de denrées alimentaires, des près d'un million de personnes qui ont été déplacées ces dernières semaines ainsi que de tous les Syriens dans le besoin dans la région d'Edleb. Il faut continuer d'autoriser un accès sûr, rapide et durable aux populations dans le besoin, dans le plein respect du droit international humanitaire. L'Union européenne plaide avec force pour la prorogation de la résolution 2165 (2014) relative à l'accès transfrontière afin de garantir que l'assistance humanitaire, notamment les articles médicaux et chirurgicaux, parvienne aux personnes qui en ont besoin partout en Syrie selon l'itinéraire le plus direct.

Le 17 février, l'Union européenne a décidé d'ajouter huit individus et deux entités à la liste des personnes, entités et organes soumis à des mesures de restriction. Cette décision a été prise à la suite du constat que des hommes d'affaires de premier plan réalisent de vastes profits grâce à leurs liens avec le régime d'Assad et financent en retour ce dernier par l'intermédiaire d'entreprises conjointes et d'autres entités.

Annexe 28

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

La situation en Palestine s'est récemment détériorée en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Aujourd'hui, le peuple palestinien est confronté à deux grands défis, à savoir la poursuite de l'occupation de la Palestine et l'épidémie de cette maladie mortelle qui, à son tour, est très préoccupante et doit être traitée correctement.

Malgré la forte résistance des Palestiniens contre l'occupation de leurs terres ancestrales et leur lutte de longue date pour la réalisation de leur droit inhérent à l'autodétermination et la création d'un État palestinien indépendant avec Al-Qods Al-Charif comme capitale, cette crise dure depuis plus de sept décennies. La question palestinienne, qui est la plus longue crise du monde, n'a pas encore été réglée parce que le régime israélien a été autorisé à poursuivre tous ses actes illégaux et ses pratiques inhumaines en toute impunité.

Le Conseil, qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'a pas été en mesure de mettre fin à l'occupation de la Palestine, de protéger les droits fondamentaux de millions de Palestiniens opprimés, chez eux et à l'étranger, ni de faire face à un régime d'occupation qui a systématiquement violé le droit international et commis tous les principaux crimes internationaux.

Les États-Unis, en violant la norme impérative de droit international général et les principes fondamentaux du droit international, en faisant fi de toutes les normes de conduite internationale et en bafouant tous les principes d'humanité et de moralité, ainsi qu'en abusant de leur statut de membre permanent du Conseil, continuent de protéger complètement, systématiquement et sans réserve le régime israélien.

Ces mesures injustes ont encouragé la Puissance occupante à commettre davantage de crimes avec encore plus de brutalité et à mener des activités plus déstabilisatrices dans une région aussi instable que le Moyen-Orient. La poursuite de la construction et de l'expansion des colonies de peuplement, la menace d'annexer des parties ou la totalité de la Cisjordanie, la poursuite du blocus inhumain de la bande de Gaza et la violation systématique de la souveraineté de la Syrie et du Liban ne sont que quelques-unes des pratiques du régime israélien qui continuent en violation flagrante du droit international.

Le régime israélien doit donc être contraint, avant tout, à mettre fin à l'occupation de tous les territoires palestiniens ainsi que du Golan syrien occupé et de certaines parties du Liban et à mettre fin à toutes ses activités déstabilisatrices dans la région.

En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, la situation en Palestine, en particulier dans la bande de Gaza, est extrêmement alarmante, notamment en raison du blocus israélien illégal et des agressions militaires contre Gaza, de la pauvreté généralisée, de la forte densité de population et d'un système de santé inadéquat résultant de nombreuses années d'occupation et de blocus. Selon les rapports de l'ONU, la Palestine est exceptionnellement vulnérable à l'infection et à la mortalité suite à l'épidémie de COVID-19.

Pour faire face aux conséquences sanitaires et socio-économiques sans précédent de la COVID-19 sur la vie des Palestiniens, la communauté internationale doit prendre des mesures concrètes.

Dans ce contexte, Israël doit être contraint de mettre fin à son blocus cruel contre Gaza, qui dure depuis plus d'une décennie, de permettre l'accès des Palestiniens à tous les services sanitaires et médicaux nécessaires pour la détection, le traitement et la prévention de la propagation de la maladie à coronavirus, et de libérer tous les prisonniers palestiniens des prisons israéliennes surpeuplées, où ils sont exposés à un risque élevé d'infection.

Enfin, je dois souligner que les violations graves, sévères et systématiques du droit international par le régime israélien continuent d'éroder gravement la crédibilité du Conseil et la confiance qu'il inspire. Le Conseil doit être à la hauteur de ses responsabilités en termes de prévention des crimes et des menaces du régime israélien et soutenir dans la pratique la pleine réalisation de tous les droits inaliénables du peuple palestinien.

Annexe 29

Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat et de la façon dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité en ces temps difficiles.

L'Irlande s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et remercie le Coordonnateur spécial Mladenov pour son exposé.

Je voudrais tout d'abord exprimer le ferme soutien de l'Irlande à l'appel conjoint des envoyés du Secrétaire général au Moyen-Orient en faveur d'un cessez-le-feu dans toute la région. L'Irlande est profondément préoccupée par l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) au Moyen-Orient, et les risques sont exacerbés dans les pays touchés par des conflits.

La population de la bande de Gaza est particulièrement vulnérable, une vulnérabilité qui est étroitement liée au blocus en cours, et nous avons augmenté notre soutien à la fourniture de services médicaux dans cette zone. Au début de ce mois, l'Irlande a avancé sa contribution annuelle de 6 millions d'euros à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin de soutenir sa prestation en matière de soins de santé et les autres services essentiels qu'il fournit aux réfugiés de Palestine. Nous demandons instamment à toutes les parties de remplir leurs obligations en facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire et en veillant à ce que l'Autorité palestinienne et les organismes des Nations Unies disposent des fonds nécessaires pour lutter contre la pandémie.

Si nous nous félicitons de la coordination qui a eu lieu entre les autorités israéliennes et palestiniennes en réponse à la pandémie, nous regrettons d'autres actions qui se sont poursuivies ces dernières semaines, notamment la démolition de structures palestiniennes en Cisjordanie, l'arrestation du Ministre palestinien des affaires de Jérusalem et du gouverneur palestinien de Jérusalem, ainsi que les cas de violence émanant des colons. Les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ne peuvent être justifiées à aucun moment, mais elles sont particulièrement inacceptables dans le contexte actuel.

L'Irlande reste attachée à une solution négociée de deux États qui mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États, sur la base du droit international, des paramètres convenus au niveau international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela est conforme à la position ferme de l'Union européenne et à la résolution 73/89 de l'Assemblée générale, du 6 décembre 2018, que l'Irlande a présentée, sur une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Nous sommes donc gravement préoccupés par l'accord politique conclu lors des négociations de la coalition en Israël, qui prévoit l'annexion de territoires en Cisjordanie. L'annexion unilatérale de territoire est clairement illégale en vertu du droit international. Les annonces récentes concernant l'expansion des colonies à Jérusalem-Est et dans ses environs sont également très préoccupantes. Des mesures d'annexion compromettraient gravement les perspectives d'une solution viable à deux États, constitueraient sans aucun doute une dérogation unilatérale des plus graves aux accords d'Oslo et auraient également de graves conséquences sur la vie et les droits des Palestiniens.

J'en viens maintenant à la situation en Syrie.

Alors que la crise syrienne entre dans sa dixième année, l'Irlande reste profondément préoccupée par les souffrances continues du peuple syrien, en particulier dans le nord-ouest et le nord-est du pays.

Un grand nombre de personnes sont toujours déplacées, beaucoup d'entre elles ne disposent pas d'un abri, de nourriture et de médicaments suffisants et sont exposées à de graves dangers. Un accès humanitaire efficace est maintenant plus important que jamais, et nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'étendre l'autorisation de l'aide humanitaire transfrontalière et de convenir de points de passage supplémentaires.

L'Irlande condamne fermement toutes les violations du droit international en Syrie, et nous réitérons notre appel pour que la situation soit portée devant la Cour pénale internationale. Nous réaffirmons notre appui au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous nous félicitons du récent rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies du 6 avril sur le nord-ouest de la Syrie et du rapport du 8 avril de l'équipe d'enquête et d'inspection de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

L'Irlande se joint à l'appel à un cessez-le-feu national en Syrie, et nous soutenons les efforts déployés par l'Envoyé spécial des Nations Unies pour parvenir à une solution politique véritable, inclusive et globale, fondée sur la résolution 2254 (2015).

Annexe 30**Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Avant toute chose, je voudrais, à l'occasion du mois sacré du ramadan, adresser mes meilleurs vœux à nos amis musulmans partout dans le monde. Je suis de tout cœur avec ceux qui sont touchés par des conflits et autres tragédies naturelles ou causées par l'homme. La maladie à coronavirus (COVID-19) provoque une crise de sécurité humaine à l'échelle planétaire, mais elle frappe tout particulièrement les personnes en situation de conflit qui sont parmi les plus vulnérables face à cette pandémie. Je me fais pleinement l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat et de sa déclaration selon laquelle il ne devrait y avoir qu'un seul combat dans notre monde aujourd'hui : notre combat commun contre la COVID-19.

Certaines parties ont répondu à cet appel, d'autres non. Nous sommes profondément préoccupés par la situation dans la région, notamment en Syrie, au Yémen et en Libye. Nous exhortons toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités, à autoriser l'accès humanitaire et à enrayer la propagation de la COVID-19 parmi les populations innocentes qui se trouvent déjà en grande détresse.

Dans la situation actuelle, les Palestiniens de Gaza sont particulièrement exposés à la pandémie en raison de la densité de la population et du manque d'installations médicales essentielles. En mars, le Japon a versé une contribution d'environ 1,75 million de dollars à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour appuyer le combat du peuple palestinien contre la COVID-19.

Le Japon se félicite de la coopération en cours entre Israéliens et Palestiniens pour endiguer la propagation de la COVID-19, avec le soutien de l'ONU. Nous encourageons les deux parties à poursuivre, voire à intensifier leurs efforts communs pour combattre cette menace commune et atténuer ses conséquences, notamment socioéconomiques. Le Japon est prêt à travailler main dans la main avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires.

À ce stade critique, les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont plus importantes que jamais. L'Office fournit des services quotidiens essentiels pour préserver les moyens d'existence du peuple palestinien, notamment l'éducation de base, l'eau et l'assainissement, ainsi qu'un appui médical indispensable pour faire face à la pandémie. En mars, le Japon a décidé de contribuer à hauteur d'environ 1,9 million de dollars au budget-programme de l'UNRWA au titre de l'exercice en cours. Nous envisageons une nouvelle contribution en réponse à l'appel éclair lancé par l'Office pour lutter contre la COVID-19. Nous pensons que la réaction rapide de l'UNRWA et de l'Autorité palestinienne a permis de limiter à ce jour la propagation du virus, qui reste à un niveau relativement faible. Le Japon appelle les autres donateurs et partenaires à se joindre à lui pour appuyer les efforts de l'UNRWA, comme l'a prôné hier M. Suzuki Keisuke, Ministre d'État aux affaires étrangères, à l'occasion du dialogue stratégique sur l'UNRWA organisé au niveau ministériel.

Il est décevant de continuer à entendre parler des activités de colonisation illégales d'Israël, notamment la démolition de structures appartenant à des Palestiniens et la menace d'annexion. Le Japon déplore profondément ces activités et demande une fois de plus instamment au Gouvernement israélien de cesser complètement toutes les activités de colonisation en Cisjordanie, y compris la mise

en œuvre de plans de construction qui compromettent la viabilité d'une solution à deux États.

Nous sommes également gravement préoccupés par la persistance de la violence dans la région. Nous condamnons fermement le terrorisme et les attaques contre des civils innocents, et appelons les parties à prendre sans plus tarder des mesures pour prévenir tout acte de violence, de provocation et d'incitation. Le Japon reste déterminé à appuyer une solution à deux États, avec Israël et un État palestinien indépendant vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et à d'autres accords. Le statut final de Jérusalem doit être réglé par des négociations fondées sur les résolutions pertinentes du Conseil et les paramètres connus.

Les restrictions à la circulation qui ont été mises en place pour lutter contre la COVID-19 peuvent entraver les efforts de paix, mais nous ne saurions permettre de retour en arrière. En coopération avec ses partenaires internationaux, le Japon continuera de participer activement à la promotion du processus de paix.

Annexe 31**Déclaration de la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais commencer par féliciter le Président du Conseil de sécurité et la République dominicaine de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Même en ces temps sans précédent, le Président a fait preuve, comme à l'accoutumée, de qualités de leader exceptionnelles. Nous remercions de son exposé M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous lui savons gré ainsi qu'à son équipe des efforts inlassables qu'ils déploient et de la coordination qu'ils continuent d'assurer avec toutes les parties prenantes.

Le sens du multilatéralisme remonte à des siècles. C'est l'idée que nous avons plus à y gagner en travaillant ensemble que chacun de notre côté, que la coopération et le dialogue sont de nature à prévenir les conflits et à créer des ouvertures, et que les solutions communes ont plus de chances d'aboutir. Cela est aujourd'hui plus vrai que jamais, alors que la maladie à coronavirus (COVID-19) se propage aux quatre coins du monde.

Dans une tribune parue le 31 mars dans le *Financial Times*, cinq dirigeants mondiaux – les dirigeants de la Jordanie, de l'Allemagne, de Singapour, de l'Équateur et de l'Éthiopie – ont affirmé que nous avons besoin d'une alliance mondiale pour lutter contre la pandémie. Ils ont déclaré que la manière la plus convaincante d'aborder la dimension mondiale de cette crise était de renforcer la coopération et la solidarité, qu'il nous fallait constituer une alliance véritablement mondiale pour mobiliser l'ingéniosité et la solidarité humaines et que nous devons exposer clairement les avantages d'une réponse mondiale comme un bien public mondial.

Aujourd'hui, nous appelons la communauté internationale à examiner de plus près la manière dont la pandémie touche les peuples, les économies et les pays du Moyen-Orient, qui sont déjà rongés par un important chômage des jeunes, sont secoués par des conflits et souffrent d'un grand nombre de réfugiés. L'incidence de la COVID-19 menace de laisser dans son sillage des bouleversements économiques majeurs dans toute la région. Elle pourrait également semer les germes d'une aggravation des troubles sociaux et de l'instabilité au Moyen-Orient.

La Jordanie souscrit pleinement à l'appel à un cessez-le-feu immédiat que le Secrétaire général António Guterres a lancé aux parties belligérantes partout dans le monde afin de permettre à la famille humaine de s'attaquer à notre ennemi commun : la COVID-19. Cet appel constitue une première étape pour faire face aux répercussions de la pandémie. Les conflits doivent cesser, en particulier au Moyen-Orient, et être remplacés par l'espoir, la paix et la prospérité.

Nos frères et sœurs palestiniens sont aux prises avec des conditions économiques difficiles qui nous obligent à intensifier nos efforts pour appuyer leur persévérance et leur résilience. Nous partageons les préoccupations de M. Mladenov concernant les conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire liée à la COVID-19 pour les Palestiniens, en particulier les plus vulnérables, ceux qui vivent à Gaza. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a besoin d'un appui urgent afin de pouvoir continuer à fournir ses services de santé, d'éducation et sociaux aux réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie, en Cisjordanie et à Gaza, surtout en cette période tragique de la pandémie de COVID-19. Aujourd'hui comme chaque jour, nous continuons à souligner la nécessité de garantir les droits de plus de 5 millions de réfugiés palestiniens, en particulier leur droit au retour et à une indemnisation.

Dans ce contexte, nous saluons la nomination de M. Philippe Lazzarini au poste de Commissaire général de l'UNRWA. De concert avec nos partenaires, nous continuerons à apporter aux dirigeants de l'UNRWA tout l'appui politique et financier possible pour que l'Office puisse continuer d'assurer la fourniture des services vitaux aux réfugiés palestiniens et obtenir les 14 millions de dollars dont il a besoin d'urgence pour faire face à la maladie à coronavirus dans ses secteurs d'activité, puisque les fonds dont il dispose seront épuisés à la fin du mois de mai.

Les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie et de la Suède, ainsi que le Commissaire général de l'UNRWA ont tenu une réunion le 14 avril pour discuter du besoin critique d'apporter un soutien international et régional à l'UNRWA, confronté à de fortes pressions financières et opérationnelles, aggravées par la pandémie de COVID-19. Ils ont appelé la communauté internationale à répondre à l'appel éclair de l'UNRWA et souligné l'importance des travaux de l'Office, maillon essentiel du développement, de la stabilité et de la sécurité de la région.

Je saisis l'occasion de ce jour pour réaffirmer que la création d'un État palestinien indépendant, dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte et en paix avec Israël, sur la base d'une solution à deux États qui respecte les droits légitimes du peuple palestinien, conformément au droit international, est la seule voie propre à mener à une paix globale et durable.

La réalisation d'une paix juste et durable qui tienne compte de tous les droits légitimes du peuple palestinien est un choix stratégique de la Jordanie, de la Palestine et du monde arabe. La Jordanie continuera de collaborer avec les pays arabes et la communauté internationale pour réaliser une paix juste et durable. Il ne pourra y avoir de paix ou de stabilité dans la région sans un règlement juste du conflit israélo-palestinien.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les mesures unilatérales israéliennes, telles que la menace d'annexion des terres palestiniennes, la construction et l'expansion de colonies de peuplement israéliennes illégales sur les terres palestiniennes occupées, et les empiétements sur les lieux saints de Jérusalem – mesures qui visent toutes à imposer de nouvelles réalités sur le terrain. La Jordanie condamne ces mesures qui sont constitutives de violations du droit international et sont des provocations propres à envenimer les conflits et les tensions dans la région.

Conformément aux directives de S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein, Gardien des lieux saints de l'islam et de la chrétienté à Jérusalem, la Jordanie continuera à consacrer tous ses efforts à protéger Jérusalem et ses lieux saints, à préserver leur statu quo historique et juridique et à protéger leur identité musulmane et chrétienne.

Il nous faut préserver la paix et le patrimoine de Jérusalem, ville sainte pour des milliards de personnes dans le monde. La tutelle hachémite sur les lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem est un devoir que la Jordanie est fière d'assumer. La Jordanie s'obstinera à s'acquitter de cette responsabilité, continuera de renforcer la détermination des Hiérosolymitains et luttera contre toute tentative d'imposer de nouveaux faits accomplis ou de modifier le statu quo historique et juridique de Jérusalem.

Pour terminer, le Royaume hachémite de Jordanie soutient tous les efforts sincères visant à instaurer une paix juste et globale, et nous soulignons qu'il est urgent de lancer des négociations directes et sérieuses qui permettront de résoudre toutes les questions touchant au statut final dans le cadre d'une solution globale, conformément aux termes de référence, à l'Initiative de paix arabe et au droit international.

Le Royaume de Jordanie recherche sincèrement la paix – une paix juste et véritable qui préserve les droits du peuple palestinien, garantisse la sécurité de toutes les parties et protège les intérêts de la Jordanie, y compris ceux liés aux questions touchant au statut final.

Annexe 32**Déclaration de M. Lazarus Amayo, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je félicite la République dominicaine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril et salue sa conduite des travaux du Conseil en ces circonstances difficiles. Nous remercions de son exposé M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Comme le reste du monde, la région du Moyen-Orient subit les conséquences désastreuses de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette nouvelle menace vient s'ajouter aux crises déjà existantes dans de nombreux pans de la région. En outre, elle pourrait avoir des répercussions socioéconomiques et politiques durables, en particulier pour les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées.

La pandémie a également une incidence considérable sur divers processus de transition politique ou socioéconomique dans diverses régions du Moyen-Orient, y compris sur les négociations de paix en cours entre les parties belligérantes et sur l'accès humanitaire et l'acheminement de nourriture et de fournitures médicales, sans parler des conditions de vie dans les camps de réfugiés et de déplacés. Cette crise humaine pourrait également donner naissance à un environnement dans lequel conflit et extrémisme violent peuvent continuer de prospérer.

Nous sommes d'accord pour dire que la situation actuelle exige la reconnaissance d'une certaine interdépendance et qu'elle crée l'occasion de coopérer. De fait, la multiplicité des défis à relever pendant cette pandémie met à l'épreuve la gestion internationale des crises. Il nous faut agir vite et agir ensemble. À cet égard, ma délégation soutient fermement l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial afin de nous concentrer collectivement à lutter contre la COVID-19. Dans le même temps, la communauté internationale doit veiller à la continuation des processus lancés conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité relatives au Moyen-Orient.

Ma délégation se félicite des efforts actuels déployés au niveau des gouvernements et des communautés pour combattre la pandémie par-delà les frontières politiques et les lignes de front. La publication rapide, par l'Autorité palestinienne, d'un plan de réponse socioéconomique d'urgence et l'annonce d'un budget d'urgence, d'une part, et le transfert en urgence, par le Gouvernement israélien, de fonds, d'équipements médicaux et d'installations de formation à l'Autorité palestinienne, d'autre part, est l'illustration qu'une approche axée sur l'humain est une composante essentielle d'un leadership efficace.

Certes, des défis urgents restent à relever, mais le Kenya salue les mesures critiques prises à ce jour, notamment s'agissant de la circulation de fournitures essentielles et de professionnels de la santé et autres en Cisjordanie et à Gaza depuis le début de la crise. Le fait que le Gouvernement israélien et le secteur privé aient pris l'initiative de fabriquer sur place des équipements essentiels de santé et de dépistage permettra en outre de garantir un approvisionnement suffisant en ressources indispensables.

Nous appelons à des échanges et une coopération réguliers entre les autorités israéliennes et palestiniennes, afin de renforcer la résilience des institutions de santé et de prestation de services pour la population tout entière, et en particulier pour le peuple palestinien en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza. Gaza a besoin d'une attention plus ciblée et plus immédiate en raison du risque accru de propagation de la maladie à coronavirus découlant de la densité de la population gazaouie.

Par ailleurs, ma délégation relaie l'appel conjoint lancé le 11 avril par le Coordonnateur spécial Mladenov et d'autres envoyés de l'ONU au Moyen-Orient – y compris les représentants du Secrétaire général en Iraq, au Liban, en Syrie et au Yémen – pour exhorter les parties belligérantes de la région à mettre fin aux hostilités et à respecter les cessez-le-feu en vigueur, face à cette crise humaine mondiale, sans précédent dans l'histoire récente. Nous espérons que, au-delà du cessez-le-feu, ces mesures contribueront à l'instauration d'une paix durable et à la concrétisation de règlements pérennes des conflits dans la région.

Ma délégation est solidaire de la communauté du Moyen-Orient, y compris des chefs religieux, des pays accueillant des réfugiés, des soldats de la paix, des professionnels de la santé et des travailleurs humanitaires, des organisations de la société civile, de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et de tous ceux qui travaillent sans relâche pour venir à bout de cet ennemi commun dans ces circonstances difficiles.

Pour terminer, l'appel à un cessez-le-feu mondial doit s'accompagner de la levée des mesures, comme les sanctions et blocus, qui sont susceptibles de brider le relèvement socioéconomique en cette période de pandémie. Dans les circonstances actuelles, ces mesures pourraient aggraver les souffrances des pans les plus vulnérables de la population. La coopération et la coordination aux niveaux national, régional et mondial vont s'avérer cruciales pour faire face aux implications à court et long terme de la COVID-19 dans la région du Moyen-Orient.

Annexe 33**Déclaration de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Nous voudrions tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, et réitérer notre appui aux efforts qu'il déploie pour calmer la situation et rétablir la stabilité, en particulier compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Comme tout le monde, nous avons été témoins des répercussions de cette épidémie invisible et dangereuse qui se propage aux quatre coins du monde. Nous constatons tous que ce sont les pays, les régions et les villes les plus vulnérables qui sont le plus durement touchés par cette épidémie, au premier rang desquels figure peut-être la Palestine, où le secteur de la santé s'est effondré à la suite de décennies d'occupation, dont les tragiques conséquences ont entraîné de graves pénuries de matériel et de fournitures. C'est particulièrement le cas dans la bande de Gaza. Après près de 13 ans de blocus illégal, ses habitants vulnérables sont particulièrement exposés à cette épidémie mortelle. Les autorités palestiniennes s'efforcent de contenir la propagation de l'épidémie, malgré leurs ressources limitées et les restrictions imposées par Israël, Puissance occupante. Toutefois, les autorités d'occupation sapent ces efforts et profitent de l'état d'urgence sur le terrain pour poursuivre leurs attaques. Par exemple, elles ont récemment démoli une structure hospitalière en construction, arrêté un certain nombre de membres du personnel chargé de la stérilisation et saisi leur matériel, et empêché des volontaires de mener des activités de stérilisation à Hébron. Elles ont refusé de faire droit aux demandes de l'Autorité palestinienne de libérer les prisonniers palestiniens qui sont exposés à des risques de contamination. En outre, les soldats israéliens ont délibérément propagé l'épidémie dans des bâtiments et des propriétés palestiniens.

Conformément à sa position ferme et fondée sur des principes à l'appui de nos frères au sein de l'État de Palestine, et sur instruction de l'Émir de l'État du Koweït, S. A. le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, le Koweït a versé récemment une contribution de 60 millions de dollars à l'Organisation mondiale de la Santé, dont 10 millions ont été alloués au financement des mesures mises en œuvre par le Gouvernement palestinien pour lutter contre la COVID-19.

Les tentatives abjectes d'Israël, Puissance occupante, d'exploiter la situation actuelle pour consolider l'occupation n'ont pas cessé. Israël poursuit ses activités et ses politiques de peuplement illégales, en étendant et en construisant des milliers de logements dans les colonies de peuplement et en annexant des terres en violation flagrante de la résolution 2334 (2016). Les atteintes israéliennes aux droits du peuple palestinien dans la vallée du Jourdain se multiplient dans la perspective de son annexion future, en violation des résolutions internationalement reconnues, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Malheureusement, les attaques d'Israël ne s'arrêtent pas là. Au contraire, en ces temps difficiles, elles se sont intensifiées en toute impunité dans le Territoire palestinien occupé, y compris en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. On peut citer notamment la démolition et la saisie de bâtiments palestiniens, le déplacement de familles palestiniennes, la multiplication d'arrestations arbitraires et une augmentation du nombre de crimes commis par les colons contre des Palestiniens sans défense, leurs biens et leurs lieux de culte, avec la connivence des autorités d'occupation. Nous tenons celles-ci pour responsables de ces crimes, qui constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et des droits de l'homme

ainsi que de la Quatrième convention de Genève de 1949. Les autorités d'occupation israéliennes sabotent les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, continuent de prendre pour cible les lieux saints islamiques et chrétiens, y compris la mosquée d'Al-Aqsa, dont elles essaient de modifier le statu quo juridique et la division temporelle et spatiale, et persistent à prendre des décisions unilatérales illégales, telles que la rétention des recettes fiscales palestiniennes. Elles prennent également des mesures visant à modifier le caractère et le statut historiques ainsi que la composition démographique de la ville de Jérusalem.

Lors du dernier débat public sur la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.8706), qui s'est tenu en janvier dernier, j'ai demandé si le moment n'était pas venu pour que le Conseil de sécurité agisse de manière décisive pour mettre fin à ces attaques et à ces crimes. Le Conseil doit agir d'urgence et avec efficacité pour assumer ses responsabilités, avant qu'il ne soit trop tard. L'occupation et les violations des droits du peuple palestinien ne contribuent nullement à favoriser la paix ni à assurer la sécurité, surtout en ce moment où une épidémie mortelle et impitoyable se propage. Nous espérons vivement qu'un mouvement international dans ce sens sera lancé en ce moment, pour permettre au peuple palestinien de profiter du mois sacré du ramadan dans la paix et la sécurité.

Enfin, même si les autorités d'occupation israéliennes continuent de faire fi de la volonté de la communauté internationale, nous restons attachés à la position arabe, islamique et internationale, selon laquelle la paix est un choix stratégique et qu'une solution durable, globale et juste doit être fondée sur la solution des deux États, conformément aux paramètres établis, à savoir les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de territoires contre la paix, la feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Ainsi, le peuple palestinien pourra exercer tous ses droits politiques légitimes et créer, sur son territoire, un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

Annexe 34**Déclaration de M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et exprimer la reconnaissance de tous les États arabes pour les efforts intensifs déployés en ces temps difficiles par l'équipe des Nations Unies et le Coordinateur spécial, M. Mladenov. Je tiens à le remercier pour son exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), que nous n'avons pas pu suivre en raison de la politique de distanciation sociale mise en place pour faire face à la pandémie de COVID-19.

La Ligue des États arabes a suivi – et dénonce avec une inquiétude croissante – les graves événements survenus récemment dans le Territoire palestinien occupé, à savoir l'intensification des activités de peuplement, la confiscation de terres, la destruction de récoltes palestiniennes et la démolition de maisons palestiniennes, dans le but d'établir des colonies de peuplement israéliennes, ainsi que les violations des droits humains des Palestiniens qui en découlent. Les meurtres, les emprisonnements, les détentions forcées et les déplacements font tous partie intégrante de la politique expansionniste odieuse de peuplement d'Israël, qui veut exécuter enfin ses plans d'annexion de l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris toutes les colonies de peuplement israéliennes de Cisjordanie et de la vallée du Jourdain.

Il s'agit d'une remise en question flagrante des souhaits de la communauté internationale, qui sont ancrés dans les paramètres bien établis du processus de paix, notamment les décisions d'Oslo, de Madrid et d'Annapolis, l'Initiative de paix arabe, les décisions du Quatuor pour le Moyen-Orient et les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, qui sont tous fondés sur le principe de la solution des deux États et des négociations directes entre l'État de Palestine et Israël sur les cinq questions relatives au statut final. Il ne faut pas que des acteurs étrangers imposent des conditions ou que des parties présentent des plans de paix artificiels, alors qu'elles n'ont pas démontré leur engagement à respecter ces paramètres clairement définis en vertu du droit international. De telles initiatives ne visent qu'à servir des intérêts étroits qui n'ont rien à avoir avec la paix à laquelle aspire le Moyen-Orient.

Par ailleurs, les dirigeants et les peuples arabes sont de plus en plus préoccupés par les déclarations de plus en plus fréquentes qui ont été faites ces derniers temps par des ministres et des hauts fonctionnaires israéliens sur la nécessité urgente de saisir l'occasion offerte par le plan de paix présenté par les États-Unis, le 28 janvier 2020. Ce plan a été rejeté non seulement par la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et l'Union africaine, mais aussi, dans les termes les plus forts, par 14 membres du Conseil de sécurité, le 11 février 2020. Lors de cette séance historique (voir S/PV.8717), le Président de la Palestine, Mahmoud Abbas, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, ont indiqué sans équivoque que les États arabes rejetaient le plan de paix des États-Unis dans son entièreté, ont recommandé à la communauté internationale de ne pas briser l'espoir du peuple palestinien de parvenir à une paix juste et globale par des négociations libres et directes sans médiation ni diktats extérieurs, et ont mis en garde contre les mesures qu'Israël allait prendre dans le Territoire palestinien occupé pour tirer parti de ce plan. Leurs appels ont été repris non seulement par de nombreux dirigeants européens mais aussi par divers parlements, y compris des membres éminents, des deux parties, du Congrès américain.

La situation est aggravée par le fait que certains en Israël font pression pour l'expansion des colonies de peuplement, un calendrier accéléré pour le processus d'annexion et même la multiplication des violations des droits humains contre les Palestiniens alors qu'eux-mêmes et leurs partis font tout pour se positionner avantageusement dans le contexte des campagnes électorales en cours en Israël, pour échapper aux poursuites pénales en Israël ou pour mobiliser l'appui en faveur de l'idée qu'il faut impérativement établir ce qu'on appelle d'une manière erronée et controversée le Grand Israël sur l'ensemble du territoire qui appartient historiquement à la Palestine. Cela ouvrirait la voie à une forme d'apartheid encore plus abjecte à l'encontre du peuple palestinien. Les auteurs de ces actes devront rendre des comptes devant les tribunaux pénaux internationaux compétents.

Nul n'ignore que ces événements menacent non seulement la paix et la sécurité internationales, mais également la crédibilité du système international multilatéral, représenté par l'ONU et ses organes, et en particulier la crédibilité du Conseil de sécurité. Israël veut prendre toutes ces mesures illégales sous couvert d'une des crises humanitaires les plus profondes et graves qu'ait connu l'humanité, à savoir le coronavirus qui déferle sur le monde, en profitant du fait que la communauté internationale se consacre pleinement, d'une part, à prévenir sa propagation et, d'autre part, à combattre ses conséquences sanitaires, humaines, économiques et sociales dévastatrices.

La gravité de la situation est accentuée par l'impact de la pandémie sur le peuple palestinien. Au 15 avril, la propagation du virus avait fait 369 contaminés et deux morts parmi les Palestiniens. Ces chiffres doivent être ajoutés aux conséquences humanitaires dévastatrices des opérations illégales menées par Israël au cours de la même période, durant lesquelles 267 Palestiniens ont été arrêtés, trois autres tués et 52 blessés, et ils montrent à quel point la souffrance du peuple palestinien sous occupation a augmenté du fait de la propagation de la pandémie et des restrictions sévères imposées par Israël, Puissance occupante, à l'acheminement de l'aide internationale qui permettrait aux Palestiniens sans défense de lutter contre les effets néfastes du virus. Cette position témoigne d'un mépris flagrant à l'égard des appels du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes à faire taire les armes pour permettre aux pays des régions touchées par des conflits, en particulier l'État de Palestine, de mobiliser toutes leurs forces contre la pandémie ; de la déclaration conjointe publiée par les Envoyés spéciaux du Secrétaire général dans les zones de conflit au Moyen-Orient, notamment le Coordonnateur spécial Mladenov ; et de la déclaration de ce dernier concernant la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, lesquelles ont toutes reçu l'appui total de la Ligue des États arabes.

Il est regrettable, et même honteux, que ces violations choquantes des droits fondamentaux des Palestiniens, en particulier leurs droits à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, soient commises alors même que certains États font en sorte qu'Israël, Puissance occupante, n'ait pas à répondre de ses actes devant la Cour pénale internationale. Israël doit respecter les mêmes règles internationales en matière de respect des principes de responsabilité qui s'appliquent à tous les autres États. Il ne peut y avoir de traitement préférentiel, de discrimination ou deux poids, deux mesures. Le Conseil doit envoyer un message clair à cet égard et lancer un avertissement sans équivoque à Israël pour le dissuader de poursuivre ses violations du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Au lieu de se contenter de gérer le conflit arabo-israélien, le Conseil doit élaborer des solutions pratiques et les mettre en œuvre en vue d'aboutir à une

désescalade du conflit et de renforcer les cadres nécessaires pour la réalisation d'une paix juste et globale. À cette fin, le Conseil doit avant tout affirmer ce qui suit.

Le Conseil de sécurité refute totalement une solution à un État, qu'Israël et ses alliés tentent d'imposer comme un fait accompli, et il refuse catégoriquement d'accepter l'annexion ou la soumission de tout ou partie du territoire palestinien occupé à la souveraineté d'Israël, qui exploite de façon abjecte la crise humanitaire qui s'abat sur la communauté internationale en raison de l'aggravation de la pandémie de maladie à coronavirus et de la paralysie temporaire liée à l'application de mesures de distanciation sociale prises pour tenter de limiter sa propagation.

Le Conseil de sécurité continue de promouvoir avec insistance l'application du principe de la solution des deux États, que la communauté internationale dans son ensemble considère depuis longtemps comme la base d'un règlement juste et global de la question palestinienne, et le droit du peuple palestinien à créer un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, par la voie de négociations directes entre les parties israélienne et palestinienne sur les questions relatives au statut final, sous une supervision internationale impartiale et dans le plein respect des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 478 (1980) et 2334 (2016), ainsi que du mandat international établi depuis 1948.

La protection des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment ses droits à l'autodétermination et à créer un État, doit être garantie. Cette garantie doit être un élément illustrant l'attachement à la vision globale que le Président palestinien a présentée à deux reprises au Conseil de sécurité, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant, sa reconnaissance au niveau international et son admission à l'ONU en tant que Membre à part entière. À cette fin, une conférence internationale réunissant toutes les parties doit être convoquée pour lancer immédiatement des négociations directes, sérieuses et constructives entre les parties palestinienne et israélienne, qui aboutiraient à la réalisation de la solution des deux États. Cette vision a été approuvée au trentième Sommet arabe, qui a eu lieu en Tunisie et baptisé Sommet de la détermination et de la solidarité par les dirigeants arabes, soulignant clairement à quel point l'action arabe est essentielle, mais aussi l'importance de la question palestinienne et la nécessité de parvenir à un règlement juste et global, comme la souligné la délégation qatarienne dans la déclaration qu'elle a faite aujourd'hui au nom du Groupe des États arabes, que la Ligue des États arabes appuie.

La Ligue des États arabes se réjouit de renforcer sa collaboration avec le Conseil de sécurité en vue de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient ; de créer un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières de 1967 ; de régler efficacement les autres conflits en cours dans la région arabe, en Syrie, en Libye, au Yémen et ailleurs ; et de lutter contre les diverses menaces qui planent sur la région, notamment l'ingérence extérieure croissante, pour réaliser la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous sommes certains que le Conseil de sécurité n'épargnera aucun effort pour parvenir à des solutions conformes au droit international et renforcer le rôle de l'ONU et le système international multilatéral.

Annexe 35**Déclaration de M^{me} Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens en premier lieu à remercier la Chine de la manière dont elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité en mars et à féliciter la République dominicaine de son accession à la présidence pour le mois d'avril. Je tiens également à remercier la République dominicaine d'avoir convoqué cette visioconférence sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et d'avoir permis aux États non membres du Conseil d'y participer.

Le monde est aux prises avec un problème historique – un problème qui remet tout en question, y compris notre humanité. En ces moments si difficiles, nous nous réunissons pour parler de conflits et de crises provoqués par l'homme. J'aimerais que nous nous réunissions pour célébrer le silence des armes, en faveur duquel le Secrétaire général a plaidé dans son appel à un cessez-le-feu mondial. Même lorsque nous devons affronter un ennemi commun qui « n'épargne aucune nationalité, [ethnie,] communauté ou religion », comme l'a expliqué le Secrétaire général, non seulement les conflits persistent, mais ils ouvrent la porte dans de nombreuses régions, en particulier le Moyen-Orient, à des tentatives opportunistes de profiter de ce moment difficile pour obtenir des victoires politiques et militaires.

Avant d'en venir au Moyen-Orient, je souhaite toutefois exprimer toute ma solidarité aux personnes touchées par la maladie à coronavirus (COVID-19) et à celles qui ont perdu des proches. Je voudrais également exprimer mon appui le plus sincère et ma solidarité aux pays les plus pauvres de la planète, qui subissent deux pandémies simultanées : la pauvreté et les difficultés économiques, d'un côté, et la pandémie de COVID-19, de l'autre. En outre, je ne peux qu'exprimer ma profonde reconnaissance aux travailleurs qui sont en première ligne, en particulier les professionnels de la santé, qui méritent d'être considérés comme des piliers importants de toutes les sociétés dans le monde entier. Aucune région n'est à l'abri de cette pandémie, y compris le Moyen-Orient, qui doit déjà faire face à une multitude de problèmes et de crises.

La pandémie a semé le chaos dans l'économie mondiale et provoqué une chute libre des marchés financiers. La tourmente qui secoue les marchés pétroliers aggrave ces incertitudes. Comme tous les autres pays, le Liban se trouve une situation économique difficile et tente d'en limiter les répercussions sur son peuple et son économie. Tout en poursuivant ses efforts inlassables en vue de mettre en œuvre son programme de réforme économique, le Liban s'efforce de contenir la propagation du virus. La réponse libanaise à la COVID-19 a été robuste et efficace, mais le virus est cruel, et aucun pays n'est à l'abri tant que le monde entier ne le sera pas.

Pourtant, il apparaît que les comportements irresponsables persistent au Moyen-Orient. Même une pandémie comme celle que nous subissons actuellement ne parvient pas à changer ces comportements. Au lieu d'entendre l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et de concentrer les énergies du monde entier sur la lutte contre le virus, Israël poursuit sa politique habituelle de mépris du droit international et des résolutions de l'ONU en ce qui concerne le Liban et le Moyen-Orient.

Au Sud-Liban, les violations israéliennes de la souveraineté territoriale de mon pays se poursuivent sans relâche. La COVID-19 ne semble aucunement détourner Israël de son mépris quotidien du droit international, en particulier de la résolution 1701 (2006). Ses violations de la résolution 1701 (2006) sont répertoriées depuis longtemps dans les lettres qui sont adressées au Conseil de sécurité. Je voudrais

néanmoins rappeler au Conseil qu'au plus fort de la crise déclenchée par la COVID-19, à l'heure où nous nous préoccupons de contenir le virus au Liban, nous avons une fois encore dû endurer des centaines de violations israéliennes. En février, mars et jusqu'au 13 avril de cette année, il y a eu 140 violations maritimes, 142 violations terrestres et 162 violations de l'espace aérien. Pour certaines d'entre elles, les avions de guerre israéliens ont même violé l'espace aérien libanais afin d'attaquer un pays tiers, la Syrie. Mais le Conseil de sécurité n'a pas condamné ces violations de la souveraineté libanaise. Par ailleurs, le Liban s'attendait aussi à ce que l'ONU réagisse au fait qu'Israël ignore l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial.

La Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) continue son travail louable pour s'acquitter de son mandat dans sa zone d'opérations et aider l'Armée libanaise à préserver la paix dans le sud du pays. Je tiens également rendre hommage à la FINUL pour ses efforts continus visant à aider le Liban à freiner la propagation de la COVID-19.

En Palestine occupée, la COVID-19 n'a en rien détourné Israël de ses politiques agressives visant à bloquer toute tentative d'avancer vers la création d'un État palestinien et à détruire tout ce qui pourrait garantir la viabilité d'un tel État. Le dernier exemple en date est l'approbation par les autorités israéliennes de la confiscation de terres palestiniennes près de la mosquée Ibrahimî dans la vieille ville d'Hébron, une mesure que Hanan Ashrawî a décrite à juste titre comme le reflet

« d'un mépris abject pour le statut de la vieille ville d'Hébron en tant que site du patrimoine mondial qui doit être protégé contre tout acte d'agression, d'altération et de destruction ».

Cette approbation est intervenue quelques heures après qu'a été formé un gouvernement israélien d'unité, dont le projet est d'annexer et d'occuper de façon permanente la Cisjordanie.

Nous n'avons besoin de rappeler à personne le caractère illégal de ces actes, qui violent non seulement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la plus récente étant la résolution 2334 (2016), mais aussi la quatrième Convention de Genève, laquelle, en son article 56, indique expressément que la Puissance occupante, en l'occurrence Israël, a le devoir d'assurer et de maintenir

« les établissements et les services médicaux et hospitaliers, ainsi que la santé et l'hygiène publiques dans le territoire occupé, notamment en adoptant et en appliquant les mesures prophylactiques et préventives nécessaires pour combattre la propagation des maladies contagieuses et des épidémies ».

Cela vaut pour Hébron également. Le risque est grand que le virus se propage dans les zones à forte densité de population palestinienne, ce qui submergerait les infrastructures sanitaires sur place. Il est également grand temps que le Conseil exige la levée du blocus illégal de Gaza, qui dure depuis 10 ans, afin que Gaza puisse lutter contre la menace de la COVID-19 sans être assiégée ni manquer de fournitures et d'équipements médicaux indispensables.

Plus que jamais, la communauté internationale doit se tenir aux côtés du peuple palestinien afin de l'aider à surmonter l'épreuve actuelle. Pour cela, elle doit renouveler son soutien matériel et moral à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), d'autant plus que l'enquête sur l'administration de l'Office n'a révélé aucune preuve à l'appui des allégations de corruption. Je saisis cette occasion pour souhaiter au Commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini, plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Malheureusement, le Moyen-Orient sous la menace de la COVID-19 ressemble beaucoup à ce qu'il était avant l'apparition de ce grave danger pour toute l'humanité. Si une telle pandémie ne peut pas changer la région et inaugurer une ère placée sous le signe de la dignité humaine, de la fin de l'occupation et de la paix pour les peuples qui la composent, alors je ne sais pas ce qui le pourrait.

Annexe 36

Déclaration de la Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les dernières semaines ont montré que seules la diplomatie et la désescalade peuvent conduire à un monde plus sûr et plus stable. Un nombre important de parties à divers conflits ont exprimé leur appui à un cessez-le-feu immédiat, y compris au Moyen-Orient. Dans ce dernier cas, un cessez-le-feu offre en effet aux parties concernées une voie prometteuse pour se concentrer sur ce qui importe vraiment et œuvrer à un règlement pacifique des conflits qui les opposent.

La Malaisie souscrit pleinement à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu global et immédiat, partout dans le monde, étant donné la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19). Mais surtout, nous appelons les parties concernées dans la région du Moyen-Orient à mettre définitivement fin aux hostilités et à revenir à la table de négociation et au dialogue.

La position de la Malaisie en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien est claire et n'a pas changé. La solution négociée des deux États est la seule viable. Nous appelons la communauté internationale à prendre ses responsabilités afin que cessent les souffrances du peuple palestinien frère et que soit créé un État palestinien indépendant basé sur la frontière d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous exhortons également les parties concernées à veiller au plein respect et à la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) sur les colonies illégales israéliennes dans le territoire palestinien.

La pandémie de COVID-19 menace d'aggraver la situation déjà désastreuse en empirant la crise humanitaire et l'état de l'économie dans le Territoire palestinien occupé. Les restrictions aux déplacements du fait de la pandémie offrent un aperçu de la gravité de la situation dans les territoires occupés.

Pour les Palestiniens vivant à Gaza, le blocus leur est imposé depuis maintenant 13 ans. La Malaisie souligne la nécessité pour le Conseil de sécurité d'agir de toute urgence pour permettre le transfert sans entrave des fournitures et équipements médicaux nécessaires, en particulier à Gaza, et l'assouplissement des restrictions aux déplacements pour les Palestiniens qui ont besoin de soins médicaux. La Malaisie félicite l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et ses partenaires pour leurs efforts afin de protéger le peuple palestinien et de lutter contre la pandémie. Il faut résolument soutenir l'Office.

En conclusion, ma délégation reste convaincue que l'ONU doit continuer à jouer un rôle central dans la réalisation de la solution des deux États, dans l'intérêt de la Palestine et d'Israël. Nous continuerons à apporter notre soutien au peuple palestinien dans sa quête pour l'exercice de ses droits fondamentaux, en particulier son droit inaliénable à l'autodétermination, ainsi que son droit à une vie digne, à la justice et à la prospérité.

Annexe 37**Déclaration de la Mission permanente des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation tient à remercier la République dominicaine d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous nous félicitons de pouvoir contribuer à cette importante discussion, en dépit des difficultés à se réunir en personne en ce moment. Je tiens également à féliciter la République dominicaine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril.

Le Gouvernement et le peuple maldiviens attachent une grande importance à la question du Moyen-Orient, et en particulier à la question de Palestine. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer une fois de plus notre solidarité résolue avec le peuple de Palestine. Nous continuerons à le faire jusqu'à ce qu'une solution juste, durable et pacifique soit trouvée à la question palestinienne, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions portant sur la question.

Demain pour les Palestiniens commencera le mois du ramadan, un mois sacré pour les musulmans, et ce, non seulement sous une occupation cruelle mais aussi avec les graves problèmes supplémentaires causés par la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19). Sept décennies de conflit ont entraîné des souffrances inimaginables pour le peuple de Palestine, mais les violations des droits de l'homme et les crimes perpétrés par la Puissance occupante, Israël, dans le contexte de la crise mondiale actuelle résultant de la pandémie de COVID-19, exacerbent une situation déjà précaire.

Il n'est pas surprenant qu'alors que l'urgence de santé publique persiste en Palestine, Israël exploite activement la crise pour infliger davantage de misère au peuple palestinien. Alors que les Palestiniens tentent de faire face à l'urgence sanitaire, Israël poursuit la démolition des maisons et des biens palestiniens, y compris les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Parallèlement à ces actions illégales, les raids militaires quotidiens et les attaques des colons contre les civils palestiniens sapent gravement les efforts déployés par les Palestiniens pour lutter contre la pandémie.

Cette situation est particulièrement inquiétante pour la bande de Gaza, où 2 millions de Palestiniens, pour la plupart des réfugiés, ont été contraints de vivre dans des conditions épouvantables en raison du blocus imposé par Israël depuis 13 ans et des agressions militaires répétées. Le Gouvernement maldivien condamne ces actes d'agression déplorables et appelle Israël à lever le blocus qu'il a imposé à la population civile de Gaza, à cesser ses effroyables tentatives de répandre la peur et la panique parmi les civils palestiniens, notamment en déversant des déchets contaminés autour des maisons palestiniennes, et à s'abstenir de saper les efforts palestiniens visant à contenir la COVID-19.

Les Maldives ont toujours pensé qu'un État de Palestine indépendant et souverain, établi dans les frontières d'avant 1967, vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie avec Israël, et avec Jérusalem-Est comme capitale, comme le prescrit la résolution 2334 (2016), est la meilleure et seule solution au conflit. Nous pensons donc qu'Israël doit être contraint de cesser immédiatement et complètement toutes les activités de colonisation illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Et la démolition des maisons et des biens palestiniens, ainsi que le déplacement forcé des civils palestiniens, devraient également cesser de toute urgence.

Quelque 5,6 millions de réfugiés palestiniens déplacés dépendent de l'aide humanitaire et socioéconomique indispensable fournie par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), notamment dans les domaines de l'éducation et des soins de santé, y compris une aide d'urgence essentielle pour faire face à la pandémie de COVID-19. En attendant une solution juste à la cause palestinienne, les Maldives demandent instamment un financement suffisant et prévisible pour l'UNRWA afin de permettre à l'Office de poursuivre son travail.

Le Conseil de sécurité doit prendre d'urgence des mesures pour protéger les civils et assurer l'acheminement d'une aide humanitaire de base dont des millions de Palestiniens ont grand besoin. Nous exhortons le Conseil et à l'ensemble des membres des Nations Unies à redoubler d'efforts pour mettre fin au conflit et assurer une paix significative et durable au peuple de Palestine, ainsi qu'à Israël.

C'est une triste réalité que le Moyen-Orient continue à être sujet à des conflits de longue durée, comme ceux du Yémen et de la Syrie, avec les tragiques souffrances humaines qui en découlent. En conséquence, ces régions sont devenues et continuent d'être des terrains propices au terrorisme, qui est une menace mondiale. Le terrorisme est une menace mondiale pour la paix et la sécurité, qui exige une solution mondiale. La communauté internationale a besoin d'instaurer une meilleure coordination, un meilleur partage de l'information et de meilleures stratégies de coopération pour lutter contre la menace du terrorisme.

En tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit faire davantage pour que son autorité et sa légitimité ne soient pas compromises. Les Maldives réaffirment leur appui au Conseil, ainsi qu'au Secrétaire général, dans le cadre de tous les efforts en cours pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

Annexe 38**Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à renouveler nos félicitations à la délégation de la République dominicaine pour sa présidence réussie du Conseil de sécurité en avril, ainsi que nos remerciements à la délégation de la République populaire de Chine pour avoir dirigé les travaux du Conseil en mars. Nous remercions également pour son exposé M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Le monde d'aujourd'hui vit une situation extraordinaire, provoquée par l'apparition de ce nouveau coronavirus, qui exige des mesures extraordinaires pour lutter contre un ennemi qui menace l'humanité tout entière. Cette situation aggrave les souffrances du peuple palestinien, qui vit sous l'occupation israélienne de son territoire, dispose d'installations sanitaires médiocres et dépend largement de l'aide humanitaire, notamment pour la nourriture et les fournitures médicales.

Mon pays admire les mesures prises par l'Autorité palestinienne, en dépit de ces contraintes et des moyens limités dont elle dispose, pour lutter contre la pandémie, en particulier par le confinement, le dépistage et l'isolement des personnes infectées et de leurs contacts.

Dans ce contexte, mon pays est préoccupé par les terribles conséquences qui pourraient découler de la pandémie, en particulier pour les Palestiniens, à moins que les autorités israéliennes n'autorisent l'acheminement de l'aide humanitaire, de l'équipement médical et des médicaments sur l'ensemble des territoires palestiniens.

Face à un tel état de fait, toutes les parties ont l'obligation de répondre à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, que mon pays soutient, et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus.

Ma délégation se félicite de l'appel commun lancé par les envoyés du Secrétaire général au Moyen-Orient à toutes les parties aux conflits de la région en faveur d'un cessez-le-feu. Le Maroc apprécie également l'appel conjoint de Miguel Angel Moratinos, Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, et d'Adama Dieng, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, dans lequel ils ont mis un accent particulier sur l'importance de l'unité, de la solidarité et de la coopération internationale dans la lutte contre le coronavirus.

Le peuple palestinien continue de souffrir sous l'occupation israélienne de son territoire, des violations quotidiennes de ses droits légitimes et d'un comportement sur sa terre qui bafoue les résolutions internationalement reconnues et le droit international humanitaire. Ces comportements comprennent des activités de colonisation en cours en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, des démolitions de maisons et des attaques systématiques contre le complexe de la mosquée Al-Aqsa, qui ont tous des répercussions sur la situation socio-économique des Palestiniens et compromettent les chances de paix dans la région.

Le Maroc, dont le Roi Mohammed VI préside le Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, se tient aux côtés du peuple palestinien dans la lutte qu'il mène pour réaliser son droit légitime à créer un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières du 4 juin 1967, et réaffirme l'importance de mettre fin aux activités de colonisation et d'appliquer la résolution 2334 (2016).

Jérusalem-Est fait partie des territoires palestiniens occupés en 1967, et est la capitale de l'État de Palestine. Il s'agit donc d'une des questions relatives au statut final qui doit être résolue par des négociations entre les Palestiniens et les Israéliens, est au cœur du conflit au Moyen-Orient et est la clé de tout règlement auquel les Palestiniens et les Israéliens parviendront. Le Maroc rejette toute action unilatérale concernant Jérusalem qui serait contraire aux résolutions 476 (1980) et 478 (1980). Le Maroc rejette en outre toute mesure unilatérale qui porterait atteinte au statut juridique et historique de Jérusalem en tant que ville sainte et berceau des trois religions monothéistes.

En ce qui concerne les réfugiés palestiniens, le Maroc réitère son soutien au mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à ses efforts pour alléger leurs souffrances dans les pays de la région et faciliter leur accès aux services de base, en particulier l'éducation des enfants et les soins médicaux, surtout dans ces circonstances exceptionnelles que constitue la propagation du coronavirus.

Pour sa part, l'Agence Bayt Mal Al-Qods Al-Charif, branche exécutive sur le terrain du Comité d'Al-Qods, continue à soutenir la population de la ville grâce à une série de projets clés concernant, en particulier, la conservation du patrimoine culturel et urbain, l'assistance sociale et la préservation des archives nationales palestiniennes.

Le Maroc a toujours cru et continue de croire qu'il existe une solution à la question palestinienne. Cependant, l'interruption des pourparlers entre les Palestiniens et les Israéliens a bloqué toute chance de briser le cycle de la violence, des tensions et de la méfiance mutuelle. Il appartient donc à la communauté internationale de prendre l'initiative et de faire preuve de créativité doublée d'une volonté réelle de ramener les Palestiniens et les Israéliens à la table des négociations afin de parvenir à une solution à deux États dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine. Ces négociations doivent reposer sur des bases solides et sincères et être dotées d'un calendrier précis afin de rétablir la confiance entre les parties et de jeter les bases d'un État palestinien viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions internationalement reconnues et à l'Initiative de paix arabe. Nous saluons également les efforts internationaux visant à instaurer une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient.

Annexe 39

Déclaration de M. Samson S. Iteboje, Chargé d'affaires de la Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés. Elle voudrait néanmoins faire les observations suivantes à titre national.^[P]^[SEP]Le Nigéria est profondément préoccupé par la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il est regrettable que tous les efforts déployés par la communauté internationale pour désamorcer les tensions entre les Israéliens et les Palestiniens ne semblent pas aller dans le sens de l'objectif souhaité, à savoir une solution durable et globale propice à la coexistence pacifique des deux parties.

La question de Palestine est un problème persistant qui touche la paix et la sécurité internationales. La position du Nigéria sur la question reste sans équivoque. Nous appelons à un État palestinien viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières de 1967, conformément aux nombreuses résolutions de l'ONU, y compris celles du Conseil de sécurité. Nous avons invité à maintes reprises les États qui peuvent user de leur influence sur les parties concernées à encourager celles-ci à reprendre le dialogue sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, des principes de Madrid, de la feuille de route du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe et des autres accords existants. Nous souhaitons une fois de plus renouveler cet appel aux États ayant de l'influence pour qu'ils fassent montre de suffisamment de volonté politique et amènent les parties à la table des négociations.

Nous réaffirmons également notre appui indéfectible à la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix. Afin de contribuer à la solution des deux États, nous devons reconnaître la cause fondamentale du conflit, qui est l'occupation. Des mesures humanitaires, économiques et politiques sont indispensables pour parvenir à une paix durable, mais leur pleine mobilisation ne suffira pas à elle seule si l'occupation illégale de la Palestine ne prend pas fin.

À cet égard, nous espérons entendre au cours du présent débat davantage de propositions sur la meilleure façon de relever les défis existants et de combler les lacunes dans la mise en œuvre de toutes les résolutions de l'ONU, y compris celles du Conseil de sécurité, portant sur la question. À cette fin, nous demandons une fois de plus à Israël de prendre des mesures concrètes pour geler toutes les activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupée en tant que mesure de confiance. Nous appelons également l'État de Palestine à jouer son rôle dans le renforcement de la confiance en faisant montre, par des efforts accrus, de sa volonté de retourner à la table des négociations afin de forger l'unité et de lutter contre les agissements des militants, dans l'optique de parvenir à un règlement juste.

Ma délégation tient à rappeler que l'absence prolongée d'un horizon politique pour résoudre le conflit globalement coïncide avec une détérioration constante des conditions de vie des Palestiniens. La situation est encore aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus, l'Autorité palestinienne faisant état de 155 cas confirmés de ce virus et d'un décès, au 15 avril. Aussi le Nigéria réaffirme-t-il son appui aux droits du peuple palestinien, y compris à la protection de ses droits fondamentaux, en particulier son droit à la liberté de circulation et à l'autodétermination.

Ma délégation renouvelle son appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'appuyer et d'encourager Israël et la Palestine à rengainer leurs épées et à adhérer au processus de paix, seul moyen de régler ce conflit qui n'en finit pas de durer.

Pour terminer, ma délégation est convaincue que la réalisation d'une paix durable au Moyen-Orient dépendra de l'engagement et de la détermination d'Israël et de la Palestine à faire des sacrifices douloureux. Cela permettrait d'instaurer la paix et la justice tant souhaitées, de réduire la menace grave qui pèse sur la paix et la sécurité régionales et internationales et de créer davantage de perspectives de développement pour les deux États.

Annexe 40**Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19) sont profondément ressentis au Moyen-Orient. La pandémie et ses répercussions sociales et économiques exacerbent des crises humanitaires déjà graves et menacent d'en créer de nouvelles.

Le 3 avril, la Norvège a publié une déclaration en sa qualité de Présidente du groupe international de donateurs pour la Palestine, connu sous le nom de Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. La déclaration, qui a été rédigée en concertation avec les parties et les principaux donateurs, appelait à une augmentation de l'aide budgétaire à l'Autorité palestinienne, ainsi qu'au financement de ses efforts, conjointement avec ceux de l'ONU, pour lutter contre la pandémie.

La crise de la COVID-19 exerce des pressions sans précédent sur une économie palestinienne déjà fragile et sur la capacité de fonctionnement de l'Autorité palestinienne. En 2020, le déficit budgétaire après le soutien prévu des donateurs internationaux pourrait dépasser 1 milliard de dollars. Si elle n'est pas correctement traitée, la crise risque de paralyser les institutions palestiniennes, sapant ainsi l'objectif de parvenir à une solution négociée de deux États.

La Norvège se félicite du transfert d'urgence par Israël, le mois dernier, des recettes fiscales et douanières. Nous exhortons les parties à stabiliser davantage le budget de l'Autorité palestinienne en convenant de transferts de recettes fixes et prévisibles. En outre, nous appelons l'Autorité palestinienne à continuer de fournir des services de base à la population palestinienne et à adopter des mesures d'urgence pour réduire les dépenses mensuelles. Préserver la viabilité financière de l'Autorité palestinienne est vital pour le bien-être des Palestiniens et des Israéliens.

Une épidémie majeure de COVID-19 dans la bande de Gaza, qui est densément peuplée, serait catastrophique pour sa population, qui se débat avec une crise humanitaire depuis des années. Du matériel médical et des fournitures essentielles doivent être acheminés à Gaza. La Norvège encourage l'Autorité palestinienne à continuer à assumer sa responsabilité d'appuyer le système de santé de Gaza. Nous engageons également Israël à continuer de faciliter la circulation et l'accès des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza.

La pandémie de COVID-19 a montré que les mesures prises unilatéralement pour relever les défis communs ne suffiront pas à répondre aux besoins du moment. Dans ce contexte, la Norvège se félicite de la coopération constructive et efficace qu'Israël et la Palestine ont déjà établie afin de répondre à la pandémie et de limiter ses répercussions économiques.

Nous espérons que venir conjointement à bout de cette crise extraordinaire insufflera un élan ô combien nécessaire à la recherche de notre objectif primordial, à savoir parvenir à une solution négociée à deux États. Le 2 juin, la Norvège réunira en visioconférence, au niveau ministériel, le groupe de donateurs du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, afin de discuter plus avant de ces difficultés.

La crise actuelle souligne une fois de plus le rôle essentiel que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en répondant aux besoins de santé fondamentaux de millions de réfugiés palestiniens dans la région. L'Office continue de s'en acquitter dans les circonstances difficiles que nous connaissons, et dans le contexte de la plus

grave crise financière de son histoire. La Norvège salue les efforts de l'UNRWA pour atténuer les effets de l'épidémie de COVID-19, notamment à Gaza, et appelle les donateurs à augmenter leur contribution à l'Office.

La Norvège reste profondément préoccupée par la poursuite des activités de peuplement d'Israël, ainsi que par ses projets de plus grande envergure d'annexion unilatérale. Ces mesures vont à l'encontre du droit international et compromettent la faisabilité de la solution des deux États. Nous nous inquiétons également des informations récentes faisant état d'attaques israéliennes contre des pêcheurs de Gaza et des démolitions de maisons, expulsions forcées et actes de violence des colons en Cisjordanie, qui semblent se poursuivre.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons abandonner la méfiance et l'animosité au profit de la solidarité et de la collaboration. La Norvège soutient l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie de maladie à coronavirus.

En outre, la Norvège souligne que les sanctions économiques imposées aux pays ne doivent pas empêcher l'accès à la nourriture et aux fournitures sanitaires essentielles, qui seront vitales au Moyen-Orient et au-delà en cette période de crise. Nous encourageons également le recours aux exceptions humanitaires le cas échéant.

Les menaces mondiales appellent des réponses mondiales. Nous sommes tous touchés par la crise actuelle, et aucun pays ou région ne pourra la régler seul.

Annexe 41**Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Pérou se félicite de la tenue de cette séance publique virtuelle sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions M. Mladenov de son exposé lucide.

Le Pérou note avec une profonde préoccupation la détérioration progressive des conditions politiques et humanitaires qui sous-tendent la question de Palestine. Nous nous voyons une nouvelle fois contraints de déplorer de nouvelles victimes, dont beaucoup sont mineures, ainsi que la persistance de dynamiques hostiles. Mettre un terme à cette situation grave est une entreprise certes de grande envergure, mais urgente.

Nous reconnaissons le droit d'Israël à pourvoir à sa propre sécurité et à garantir son existence par l'exercice de la légitime défense, pourvu qu'elle soit exercée conformément aux principes de légalité, de proportionnalité et de précaution. Les droits humains des citoyens palestiniens ne sauraient être ignorés.

En ce qui concerne ce dernier point, nous soulignons la nécessité de faire en sorte que les parties répondent des nombreuses violations graves du droit international et du droit international humanitaire. L'impunité exacerbe le conflit et contribue à normaliser le mépris des droits de la personne observé dans d'autres scénarios de conflit au Moyen-Orient.

Le Pérou rejette aussi les discours de haine, l'antisémitisme et la discrimination sous toutes leurs formes. Les diversités ethnique, culturelle et religieuse doivent être appréciées comme autant d'atouts pour une société, quelle qu'elle soit, et jamais perçues comme des menaces.

Nous nous préoccupons de ce que les perspectives d'une solution politique s'amenuisent de plus en plus, et que les décisions et mesures unilatérales, en plus des annonces concernant d'éventuelles annexions, risquent de dégénérer en des tensions et violences toujours plus fortes.

Nous nous devons de rappeler qu'Israël est tenu de respecter les résolutions émanant du Conseil de sécurité. Nous estimons en particulier qu'il est urgent de mettre un terme, ainsi que l'exige la résolution 2334 (2016), aux activités toujours plus intenses de peuplement, de destruction de bâtiments et d'expulsion menées dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Nous tenons également à réaffirmer notre attachement à la seule solution à la question de Palestine qui nous semble viable et conforme au droit international : celle de deux États aux frontières sûres et internationalement reconnues, issues de négociations directes entre Israël et la Palestine sur la base des frontières en vigueur jusqu'en 1967, qui permette également de déterminer le statut final de Jérusalem.

Nous sommes face à un scénario extrêmement agité et incertain, marqué par l'incidence grave de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui ne connaît pas les frontières et qui exige une réponse coordonnée et solidaire de la société internationale.

En cette jonction délicate, nous soulignons la nécessité de mobiliser l'appui de la communauté internationale, en vue d'atténuer les conséquences de la maladie sur les groupes les plus vulnérables de la population palestinienne. Doter l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de ressources financières accrues serait un pas important dans cette direction.

À cet égard, le Pérou se félicite que, ces dernières semaines, les Gouvernements palestinien et israélien aient montré leur volonté de collaborer pour lutter contre la pandémie. Nous espérons que cette collaboration sera effective, et nous encourageons à poursuivre sur cette voie, en particulier dans la bande de Gaza. Il convient que cela soit suivi de preuves concrètes de modération et d'attachement à la paix de la part de leurs dirigeants respectifs ; il est notamment urgent, dans l'immédiat, qu'ils respectent le cessez-le-feu mondial demandé par le Secrétaire général António Guterres, car c'est un prérequis indispensable pour prévenir et atténuer les effets dévastateurs de la COVID-19, et pour renforcer l'action diplomatique.

Pour terminer, nous tenons à faire part de notre plein appui à M. Mladenov et à ses efforts pour prévenir une nouvelle escalade de la violence et pour promouvoir le dialogue entre les parties.

Annexe 42

Déclaration de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité, et apprécions vos efforts et ceux de votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Chine, pour assurer la continuité des travaux du Conseil et adopter des méthodes de travail innovantes face à des défis procéduraux sans précédent, en veillant notamment à ce que ces défis n'entravent pas la tenue de cette visioconférence extrêmement importante. Nous remercions également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé complet et de ses précieux efforts.

Il est particulièrement important de discuter de la situation au Moyen-Orient à la lumière de la crise déclenchée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La région est particulièrement vulnérable aux effets dévastateurs de cette dernière, tant en termes de santé publique qu'au regard de ses répercussions politiques et socioéconomiques, lesquelles sont encore aggravées par les problèmes humanitaires, les économies chancelantes, l'effondrement et les carences des secteurs de la santé dus aux conflits et aux crises dans la région, sans parler de la difficulté de contrer la propagation potentielle du virus dans les camps de réfugiés et de déplacés et au sein de communautés dévastées par la violence. La propagation de la COVID-19, qui menace le monde entier, devrait inciter un rapprochement dans la région, aux fins de chercher des solutions aux crises et aux tensions, de mettre fin aux hostilités et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. À cet égard, le Qatar relaie les appels de l'ONU à un cessez-le-feu et appuie les efforts internationaux dans ce sens, de sorte que nous puissions nous attacher à lutter contre les dangers de la pandémie. Il salue également les efforts déployés par la France, la Tunisie et les autres membres du Conseil de sécurité pour promouvoir l'adoption d'une résolution sur la pandémie de COVID-19, car elle revêt la plus haute importance.

L'État du Qatar a accordé toute l'attention voulue à la lutte contre ce risque transfrontière et a montré qu'il était éminemment préparé à y faire face. Il n'a pas perdu de temps pour prendre un certain nombre de mesures de précaution au niveau national, et s'assurer que le secteur de la santé disposait de capacités suffisantes pour prendre en charge les cas de COVID-19. Il a aussi pris des mesures immédiates et de long terme pour remédier aux incidences économiques de la pandémie et assurer un haut degré de sécurité alimentaire. Au niveau international, et parce que l'État du Qatar croit fermement aux principes du partage des responsabilités et de la coopération face aux crises mondiales, il a fourni une assistance en nature pour aider les pays touchés par la pandémie et a établi des ponts aériens pour transporter rapidement du matériel médical d'urgence et permettre le rapatriement dans leurs pays des personnes bloquées dans les zones touchées et du personnel des Nations Unies. Il a joué un rôle actif en facilitant leur transit par l'aéroport international Hamad, tandis que Qatar Airways continuait d'exploiter ses liaisons et services, en particulier pour les cas humanitaires, en cette époque où l'aviation internationale est soumise à des restrictions.

L'appel à trouver des solutions définitives aux crises de la région concerne nécessairement la plus ancienne de toutes ces crises : la question palestinienne. Le Qatar réaffirme sa position de principe en appui à tous les efforts entrepris sincèrement pour instaurer une paix globale, juste et durable et trouver un règlement de la question palestinienne sous tous ses aspects, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'ONU. Il n'y

a pas d'autre option qu'un règlement pacifique et négocié entre les deux parties, conformément aux paramètres convenus, aux résolutions internationalement reconnues, au principe de l'échange de territoires contre la paix, et à l'Initiative de paix arabe, et prévoyant l'instauration d'une solution à deux États qui aboutira à la création d'un État de Palestine indépendant et viable, au sein des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et vivant aux côtés d'Israël dans la sécurité et la paix ; la fin de l'occupation de tous les territoires arabes ; la garantie du respect des droits inaliénables du peuple palestinien ; et une solution juste à la question des réfugiés. Cela nécessite de lever les obstacles qui empêchent de parvenir à une solution, tels que la poursuite de l'occupation et des activités de peuplement, les tentatives illégales d'annexion de territoire, les mesures qui visent à modifier le caractère, le statut juridique et la composition démographique de Jérusalem, et toutes les pratiques auxquelles se livrent les autorités d'occupation en contravention du droit international et des résolutions de l'ONU.

Conscient de ses responsabilités, le Qatar s'est joint aux partenaires internationaux pour accélérer les efforts visant à créer des conditions favorables à la paix, notamment en contribuant à atténuer la situation humanitaire et économique difficile dans le Territoire palestinien occupé. La propagation du COVID-19 représente une menace et un fardeau supplémentaires, notamment pour la bande de Gaza, éprouvée par un blocus asphyxiant. L'Émir de l'État du Qatar, S. A. le cheikh Tamim bin Hamad Al-Thani, a donc décrété la fourniture d'une aide financière de 150 millions de dollars aux Palestiniens de Gaza sur une période de six mois, notamment pour appuyer la lutte contre la pandémie, en tant que contribution aux efforts mondiaux collectifs visant à relever ce défi mondial. Cette aide s'ajoute à l'aide humanitaire et au développement fournie par le Qatar pour répondre aux besoins urgents et à long terme à Gaza dans les domaines de l'éducation, de l'approvisionnement en électricité, de l'amélioration des infrastructures, du logement et du financement de la création d'emplois, ainsi qu'à nos contributions concrètes à l'appui des activités et des programmes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ces efforts reflètent notre appui fondé sur des principes au peuple palestinien jusqu'à ce qu'il puisse exercer tous ses droits légitimes.

La crise syrienne est entrée dans sa dixième année, et le peuple syrien attend toujours la fin de ce chapitre douloureux de l'histoire de son pays et le rétablissement de son unité, de sa souveraineté et de son indépendance. Les tentatives d'imposer une solution militaire ne peuvent pas aboutir et ne conduiront qu'à des catastrophes humanitaires, comme cela a été récemment démontré dans le nord-ouest de la Syrie, où des attaques visant des civils ont entraîné la plus grande vague de déplacements depuis le début de la crise, accompagnée de violations flagrantes du droit humanitaire international, y compris des attaques contre des installations sanitaires, qui sont censées être protégées, tel que l'indique le résumé du rapport de la commission du Siège de l'ONU chargée d'enquêter sur certains faits qui se sont produits dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis le 17 septembre 2018 relatifs à des installations figurant sur la liste de déconfliction de l'ONU et à d'autres installations bénéficiant du soutien de l'Organisation (S/2020/278, annexe). La seule façon de progresser est une solution politique conduisant à une transition politique permettant de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) ; la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) dans son intégralité ; et des mesures permettant de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

En Libye, la population aspire à la sécurité et à la stabilité après une longue période de grandes souffrances humaines. Les opérations militaires contre Tripoli et les attaques des forces de Haftar contre le Gouvernement légitime internationalement

reconnu ont fait peser une grave menace sur l'unité et la stabilité du pays. Les forces de Haftar ont commis de graves violations du droit humanitaire international, dont la dernière en date est une attaque à la roquette contre un hôpital situé dans la capitale, équipé pour traiter les patients atteints de coronavirus. Par conséquent, nous appelons à nouveau toutes les parties concernées à faire passer les intérêts du peuple libyen avant toutes les autres considérations, à respecter son souhait de parvenir à une solution pacifique et de préserver l'unité de son pays, à mettre fin aux souffrances humaines, en particulier compte tenu de la menace que représente la pandémie de COVID-19, et à appuyer les efforts visant à mettre fin à la violence, à parvenir à un consensus national et à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

Les souffrances humanitaires et économiques que connaît le peuple yéménite ne sont rien de moins qu'une tragédie, et la nécessité d'y mettre fin est plus pressante que jamais. Il faut répondre aux besoins fondamentaux de tous les Yéménites et prendre des mesures pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire de toute urgence, en particulier compte tenu de la menace posée par la pandémie de COVID-19. Pour mettre réellement fin à cette tragédie humaine, il faut régler la crise grâce à un dialogue global visant à parvenir à une solution politique et à la réconciliation nationale sur la base de la résolution 2216 (2015), à préserver l'unité du pays et à rétablir sa sécurité et sa stabilité. Nous appuyons l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen dans ses efforts pour s'acquitter de son mandat.

La situation dans la région a été compliquée davantage et sa sécurité et sa stabilité ont été mises à mal par une crise injustifiable et artificielle provoquée sur des bases fallacieuses par des États qui ont imposé arbitrairement un blocus et adopté des mesures unilatérales illégales contre mon pays en juin 2017. Depuis lors, les intentions malveillantes de cette campagne provocatrice et fallacieuse contre le Qatar ont été révélées, tout comme la vacuité des mensonges sur lesquels elle était fondée. Le plan visant à diffamer le Qatar et son processus souverain de prise de décisions s'est avéré être un mauvais calcul et la politique consistant à semer la division entre des peuples frères et à détruire la solidarité et la coopération régionales, qui sont plus que jamais nécessaires face à la pandémie de COVID-19, a échoué. Ces mesures illégales et unilatérales entravent la coopération et ont des incidences directes sur tous les États et les peuples de la région qui s'emploient à contenir la propagation de la pandémie. Il est donc plus urgent que jamais de lever le blocus illégal et injuste imposé au Qatar et de supprimer les restrictions au survol par les avions qatariens de l'espace aérien des pays qui ont imposé ce blocus. Comme l'a déclaré le Qatar dans la plainte déposée auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale, ces mesures vont à l'encontre du droit international et des dispositions de la Convention relative à l'aviation civile internationale.

En dépit de la persistance de ces politiques et mesures à son encontre, le Qatar a maintenu ses principes, qui sont fondés sur le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, et a fait appel au système juridique international, en premier lieu à la Cour internationale de Justice, pour s'opposer à ces mesures injustes, qui constituent une violation flagrante de la Charte, des principes du droit international, des accords et pactes internationaux et des droits de l'homme. Conformément à sa politique bien connue en faveur du règlement des différends par le dialogue, de la médiation et des relations amicales entre les États, le Qatar n'a cessé de souligner qu'il était prêt à résoudre la crise par des voies pacifiques au moyen d'un dialogue constructif et inconditionnel fondé sur un respect mutuel qui préserve la souveraineté des États. Il n'a cessé de saluer les efforts sincères déployés par l'Émir de l'État du Koweït, S. A. le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, tandis que l'autre partie a continué de rejeter le dialogue.

Pour terminer, nous appelons la communauté internationale à s'opposer à toute tentative de provoquer des crises, d'utiliser des moyens sournois pour porter atteinte à la stabilité ou mettre en péril la solidarité régionale et internationale. Nous avons besoin de cette solidarité pour faire face à une pandémie qui nous menace tous sans distinction, et pour relever les nombreux défis et menaces auxquels l'humanité tout entière est confrontée.

Annexe 43**Déclaration de la Mission permanente du Qatar à l'Organisation des Nations Unies, au nom du Groupe des États arabes**

[Original : arabe]

D'emblée, j'ai le plaisir, au nom du Groupe des États arabes, de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous remercier des efforts que vous déployez pour diriger les travaux du Conseil et assurer leur continuité. Je tiens également à vous remercier d'avoir organisé cette séance publique, qui est particulièrement importante pour le Groupe des États arabes. Nous tenons en outre à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient pour son exposé et ses efforts.

Le format de cette réunion trimestrielle est sans précédent et reflète les changements profonds causés par la pandémie de COVID-19, qui constitue une menace pour le monde entier, y compris le Moyen-Orient. Ce qui n'a pas changé dans notre région depuis des décennies, c'est la question de Palestine, qui n'a pas encore été réglée. En effet, Israël, Puissance occupante, profite du fait que le monde concentre son attention sur la lutte contre cette pandémie pour poursuivre ses politiques et ses plans d'annexion de pans des territoires palestiniens qui ont été occupés en 1967, pour accélérer le rythme de sa colonisation dans ces territoires et pour violer les droits du peuple palestinien.

Par conséquent, nous appelons la communauté internationale et l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, à assumer leurs responsabilités, à veiller au respect du droit international et des résolutions internationalement reconnues dans le Territoire palestinien occupé et à empêcher le Gouvernement d'occupation israélien de profiter de cette pandémie, qui menace le monde et l'humanité tout entière, pour mener ses politiques illégales sur le territoire de l'État de Palestine, qui est sous occupation depuis 1967.

Chacun sait bien que la mise en œuvre de ces plans d'annexion aura de graves conséquences pour la sécurité, la paix et la stabilité régionales et mondiales, et qu'il n'y a pas d'autre solution qu'un règlement juste, global et durable de cette question, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, au droit international et au mandat du processus de paix. C'est pourquoi nous nous tournons aujourd'hui à nouveau vers le Conseil de sécurité, conscients que cette question est au cœur du mandat qui lui a été confié par la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales et que les nombreuses résolutions du Conseil sur la question palestinienne doivent être mises en œuvre.

La question palestinienne revêt une importance cruciale pour les États arabes et le Groupe des États arabes réitère sa position ferme en faveur de la paix en tant que choix stratégique. Il appelle de nouveau à un règlement de la question palestinienne sur la base d'une solution des deux États menant à la création d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, et d'un accord sur les questions relatives au statut final, notamment celles concernant les frontières, les réfugiés et Jérusalem. À cette fin, nous appelons à la poursuite des efforts internationaux pour relancer des négociations sérieuses et efficaces selon un calendrier précis en vue de parvenir à un règlement, conformément au mandat du processus de paix, aux résolutions internationalement reconnues et à l'Initiative de paix arabe, que les États arabes ont présentée en 2002 et qui est toujours d'actualité. Pour que ces efforts permettent d'atteindre cet objectif et de relancer le processus de paix, il faut qu'ils soient conformes aux principes du droit international et au mandat du processus de paix.

Le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Organisation exige de rejeter et de condamner toute mesure ou pratique adoptée par Israël, Puissance occupante, qui les enfreint. Il s'agit en particulier de l'occupation continue de terres arabes ; des activités de peuplement illégales dans le territoire occupé ; des tentatives d'annexion illégale de terres ; des tentatives de modifier le caractère, le statut juridique et la composition démographique de la ville de Jérusalem, en empiétant sur ses lieux saints islamiques et chrétiens ; et du blocus de la bande de Gaza. Outre le fait qu'ils constituent des violations flagrantes du droit international et des résolutions reconnues internationalement, ces actes minent les perspectives de paix et entravent la concrétisation de la solution des deux États. En poursuivant ces pratiques, Israël manifeste son intransigeance, sa défiance à l'égard du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, et son absence de sincérité dans la quête de paix.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle indispensable en fournissant des services de base à plus de 5 millions de Palestiniens, et il est donc nécessaire d'appuyer l'Office pour qu'il puisse poursuivre ses activités conformément à son mandat.

Enfin, le Groupe des États arabes appuie la volonté de l'État de Palestine de devenir un Membre à part entière de l'ONU. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer la solidarité de tous les États arabes avec l'État de Palestine et leurs soeurs et frères palestiniens dans leur quête légitime pour que cessent l'injustice historique qu'ils subissent depuis de nombreuses années et leur souffrance prolongée, et alors qu'ils font tout leur possible pour exercer l'ensemble de leurs droits inaliénables.

Annexe 44**Déclaration de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays, la République dominicaine, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et je vous souhaite plein succès.

Je souhaite en premier lieu exprimer notre profonde reconnaissance et notre appui total à tous les professionnels de santé dans le monde entier, en particulier celles et ceux qui sont en première ligne, pour leurs efforts considérables et l'immense courage avec lequel ils luttent contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui sévit aux quatre coins de la planète et qui touche toutes les religions et toutes les races. La pandémie a fait des centaines de milliers de victimes innocentes et infecté plus d'un million de personnes.

La lutte contre l'épidémie exige une action mondiale transparente, solide, coordonnée, vaste et basée sur la science et des connaissances et menée dans un esprit de solidarité. L'Arabie saoudite est déterminée à former un front uni contre cette menace commune. La lutte contre l'épidémie et ses effets conjugués sur les plans sanitaire, social et économique est une priorité absolue pour notre pays. Nous devons tous nous battre contre le même ennemi, et nous devons établir une coopération étroite et une coordination efficace pour sortir renforcés de cette crise. Cet état de fait a été souligné pendant le sommet virtuel des dirigeants du Groupe des Vingt, convoqué par le Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al-Saoud, le 26 mars.

À un moment où notre monde est en proie à un grand nombre de crises, de risques et de problèmes inédits, d'autant plus en raison de la propagation de la COVID-19, qui ne tient pas compte des frontières internationales, et du danger qu'elle représente pour les sociétés et les peuples, en particulier ceux qui vivent sous le joug de l'occupation et de la colonisation, les autorités d'occupation israéliennes poursuivent leur politique de peuplement dans le territoire palestinien occupé. Elles agissent au mépris total de tous les pactes internationaux, des quatre Conventions de Genève et des résolutions pertinentes reconnues sur le plan international, qui érigent en infraction la construction de colonies et interdisent le préjudice causé aux droits et aux biens civils et publics lorsque les colonies sont agrandies, ou lorsque celles qui existent déjà sont légalisées.

L'Arabie saoudite rejette catégoriquement toutes les politiques, toutes les pratiques et tous les plans israéliens illégaux et les considère comme nuls et nonavenus. Cela englobe les mesures prises récemment par les autorités israéliennes en vue d'annexer des terres et certains territoires en Cisjordanie, en particulier dans la vallée du Jourdain, pour tenter d'imposer une nouvelle réalité dans les territoires occupés. L'Arabie saoudite rejette également toute tentative israélienne d'institutionnaliser la discrimination raciale contre le peuple palestinien et d'oblitérer son identité nationale, de déplacer un peuple entier et de révoquer son droit à disposer de sa terre et de ses lieux saints.

L'Arabie saoudite continuera de défendre la cause de la Palestine et de son peuple, qui veut exercer ses droits légitimes et inaliénables, lesquels sont garantis par le droit international. Selon mon pays, les éléments fondamentaux du règlement de la question palestinienne restent la fin de l'occupation, la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale et à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, et la garantie du droit au retour des réfugiés palestiniens.

De même, nous attachons de l'importance à l'instauration d'une paix globale et durable au Moyen-Orient en tant que choix stratégique, sur la base de la solution des deux États et conformément au mandat international et à l'Initiative de paix arabe de 2002, qui prévoit la création de l'État de Palestine à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967 et la fin de l'occupation de toutes les terres arabes, y compris le Golan arabe syrien et le territoire libanais.

L'heure est venue pour la communauté internationale et le Conseil de sécurité de s'acquitter de leurs responsabilités, de venir en aide au peuple palestinien et de soutenir sa cause en veillant à ce que justice soit faite et en transformant en réalité son rêve de création d'un État indépendant. Il est temps de lutter fermement contre les pratiques persistantes d'Israël et ses violations du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui compromettent toute perspective de paix et éteignent tout espoir de réaliser une paix durable et globale dans une région qui est depuis longtemps en proie à l'instabilité.

L'Arabie saoudite a fourni un appui au peuple yéménite au cours des dernières années, et elle est déterminée à faire son devoir à l'égard de tous les Yéménites, sans exception. C'est pourquoi, en dépit des difficultés qu'éprouvent les gouvernements mondiaux dans leur lutte contre la menace de la propagation de la maladie à coronavirus, mon gouvernement a annoncé qu'il appuiera le plan d'aide humanitaire pour le Yémen en 2020 à hauteur de 500 millions de dollars, dont 25 millions de dollars d'aide en vue de ralentir la progression de la pandémie au Yémen. Pour lutter contre cette pandémie, il est crucial de promouvoir un environnement à l'écart des opérations militaires, dans lequel le Gouvernement yéménite puisse mettre en place des politiques sanitaires et des initiatives efficaces afin de protéger le peuple yéménite.

Mon pays s'est énormément investi afin de rétablir la paix au Yémen et s'efforce de faciliter l'accès au pays. Nous avons appuyé les récents efforts de l'ONU visant à apaiser la situation, à conclure un accord de cessez-le-feu et à mettre en place des mesures pour renforcer la confiance entre les parties afin de mettre un terme à la souffrance du peuple yéménite et de parvenir à un règlement politique. Dans le cadre des efforts internationaux, conformément à l'appel du Secrétaire général au calme et à un cessez-le-feu pour favoriser la lutte contre l'épidémie de maladie à coronavirus et rapprocher les parties d'un règlement politique de la crise, et pour soutenir la légitimité au Yémen, la coalition arabe a décidé d'appuyer la position du Gouvernement yéménite en répondant favorablement à cet appel et en décrétant un cessez-le-feu de deux semaines, qui est susceptible d'être reconduit.

En dépit de tous les efforts internationaux visant à instaurer un cessez-le-feu, les milices houthistes soutenues par l'Iran ont une fois de plus montré à la communauté internationale qu'elles ne tiennent pas sérieusement à rétablir la paix à laquelle aspirent le Yémen et ses citoyens. Elles commettent des attaques terroristes contre des villes et des civils dans mon pays et poursuivent leur offensive militaire au Yémen. Elles ne se préoccupent pas du besoin urgent de lutter contre la propagation de la pandémie ; au contraire, elles menacent les efforts visant à pacifier la situation. La coalition continue toutefois de faire preuve de la plus grande retenue en respectant le cessez-le-feu qu'elle a annoncé et en appuyant les efforts de l'ONU aux fins d'un règlement politique global. Néanmoins, l'Arabie saoudite n'hésitera pas à défendre résolument son territoire et ses citoyens, conformément au droit international, si sa sécurité est menacée.

Aujourd'hui plus que jamais, dans des circonstances où le monde doit s'unir pour instaurer la paix et affronter une pandémie qui ne fait pas de distinction entre les pays et les sociétés, il est grand temps que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, honore ses responsabilités et agisse avec fermeté

pour contraindre les milices houthistes à accepter et respecter le cessez-le-feu et à collaborer sérieusement et de manière constructive avec l'ONU pour parvenir à un règlement politique global au Yémen, conformément aux trois critères de référence, en particulier la résolution 2216 (2015). Elle doit également convaincre les parties qui soutiennent les milices rebelles et attisent les flammes de l'insurrection, du carnage et de la destruction dans la région de mettre fin à ces pratiques et d'abandonner la politique subversive qu'elles appliquent au Yémen et dans d'autres pays de la région.

Annexe 45**Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je me félicite de participer à la présente réunion, car mon pays est une des principales parties concernées par cette question.

Il y a quelques jours, les forces d'occupation israéliennes ont à nouveau commis une série d'actes d'agression contre la République arabe syrienne, à l'aide de missiles téléguidés tirés depuis l'espace aérien libanais, dans le but de remonter le moral des derniers groupes de terroristes qui leur sont alliés. Cette agression constitue une violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que de l'Accord de dégageement des forces de 1974.

Pareils actes d'agression n'auraient jamais eu lieu si le Conseil de sécurité n'avait pas, depuis des décennies, échoué à faire respecter ses résolutions pertinentes concernant le conflit israélo-arabe et si cette entité sans foi ni loi n'avait pas bénéficié du soutien illimité de certains membres permanents du Conseil de sécurité. Un tel comportement a encouragé Israël à poursuivre toujours et encore ses crimes, ses violations et son terrorisme d'État, sans même avoir à rendre de comptes.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. La question palestinienne et celle de la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien occupé, sont les questions qui ont donné lieu au plus grand nombre de réunions, de résolutions et de déclarations consacrées à un sujet. Malheureusement, en raison des pressions exercées par certains membres permanents du Conseil, l'Organisation reste incapable de trouver une solution juste et globale au conflit israélo-arabe et de faire appliquer ses résolutions en la matière, à savoir les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), ou encore d'obliger Israël à mettre fin à son occupation des territoires arabes.

L'inaction de l'ONU a enhardi certains à se soustraire à leurs obligations juridiques et aux critères convenus, à s'employer à déformer les faits et à asseoir l'occupation. Cela s'est manifesté ces derniers mois par une série d'actions unilatérales et provocatrices tels le fait que l'Administration des États-Unis considère maintenant Jérusalem occupée comme la capitale d'Israël, sa déclaration de reconnaissance de ce qu'elle appelle « la souveraineté israélienne » sur le Golan syrien occupé et sa tentative de légitimer les activités de colonisation.

La République arabe syrienne, tout comme l'écrasante majorité des États Membres, condamne énergiquement ces décisions et les considère comme un comportement unilatéral de la part d'une partie qui n'a pas l'autorité juridique, morale ni politique de décider du sort des peuples du monde et encore moins des territoires qui font partie intégrante de la République arabe syrienne et de la Palestine occupée. Ces pratiques américaines à l'appui de l'agression, de l'occupation et de la colonisation israéliennes dans les territoires arabes occupés ne sont pas seulement contraires au droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies, elles constituent également un chantage politique délibéré et un chantage à la sécurité envers nos pays et les peuples de la région.

La période écoulée a vu un certain nombre de pratiques israéliennes systématiques et dangereuses grâce auxquelles les autorités d'occupation ont cherché

à asseoir leur contrôle et à imposer leur volonté sur le Golan syrien occupé. Il y a eu, entre autres, la tenue d'une réunion du Gouvernement israélien dans le Golan syrien occupé, la tentative d'y organiser des élections locales illégales, la conclusion de divers contrats et l'octroi de licences pour s'approprier les ressources naturelles du Golan.

Le dernier exemple en date à cet égard est le fait que des citoyens syriens ont été dépouillés de leurs biens et déplacés afin de faire place nette pour un projet de parc éolien pour produire de l'électricité couvrant une superficie d'environ 600 hectares, répartie sur plusieurs endroits autour des villes de Majdal Chams, d'Aïn Qouniyé, de Boqaata et de Masaadé. Israël veut ainsi poursuivre ses activités de colonisation et continuer de forcer la population du Golan à enregistrer les terres héritées de ses ancêtres auprès de l'Autorité foncière israélienne, sous peine de confisquer les terres de ceux qui protestent. Ce sont là des violations flagrantes du droit international et du droit international humanitaire, que certains abordent avec deux poids deux mesures et une hypocrisie qui dépasse toutes limites.

Malheureusement, aucune de ces questions n'a attiré l'attention du Coordonnateur spécial, M. Mladenov, qui n'en a pas parlé dans ses exposés mensuels au Conseil. Ce mépris flagrant constitue un manquement moral et politique aux devoirs que lui impose son mandat, et contrevient à tous les principes et règlements en vigueur à l'ONU, rendant de ce fait son mandat illégitime.

Enfin, mon gouvernement souligne que le Golan syrien occupé fait partie intégrante de la République arabe syrienne. Il doit être restitué selon les frontières du 4 juin 1967, conformément au droit international. C'est là la principale priorité de la politique syrienne et le point cardinal dont nous ne nous écarterons jamais.

La Syrie réaffirme son soutien au droit du peuple palestinien de décider de son destin et d'établir un État indépendant sur l'ensemble de son territoire national, avec Jérusalem pour capitale et la garantie du droit au retour des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III). Mon pays réitère sa demande que la Palestine devienne Membre à part entière des Nations Unies.

Annexe 46**Déclaration de M. Feridun Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La situation au Moyen-Orient continue d'être une source de grave préoccupation.

Alors que le terrorisme, les conflits et les crises humanitaires submergent des millions d'innocents dans la région, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore aggravé la situation en perturbant les flux d'aide humanitaire, en limitant les opérations de paix et en restreignant les efforts diplomatiques.

Malheureusement, en cette période de crise mondiale, le peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à Gaza est parmi les plus vulnérables. Des décennies d'occupation et de blocus israéliens ont gravement affaibli l'économie palestinienne, ses infrastructures et son système de santé.

À Gaza, deux millions de personnes vivent dans des conditions extrêmement difficiles, dans une pauvreté généralisée et avec de graves pénuries de biens et de services essentiels. Le Gouvernement palestinien a mis en œuvre plusieurs restrictions qui s'avèrent efficaces en matière de santé publique et élaboré un plan d'intervention socioéconomique. Nous saluons et soutenons toutes ces mesures pour faire face à la propagation du virus et à ses implications.

Cependant, comme dans le reste du monde, les restrictions en matière de santé publique ont de lourdes répercussions sur l'économie de la Palestine. Avec la fermeture de l'économie et la diminution des recettes, l'économie palestinienne va encore se contracter. Il est regrettable qu'en raison de l'occupation israélienne, le Gouvernement palestinien n'ait pas accès aux outils monétaires et budgétaires traditionnels pour faire face à la crise.

Nous vivons une époque qui appelle à la solidarité et à la coopération. Or nous recevons des informations signalant des manœuvres d'obstruction des efforts palestiniens pour contenir le virus, notamment la destruction d'une clinique et la saisie d'équipements de désinfection. Il est également très préoccupant que les opérations israéliennes visant les civils se poursuivent pendant la crise, même en plein milieu d'un bouclage forcé et d'un couvre-feu nocturne. Ces agissements des autorités israéliennes pourraient constituer des crimes contre l'humanité et auront des séquelles permanentes sur les efforts visant à trouver une solution pacifique au conflit.

Nous sommes également consternés que, même en cette période de crise mondiale, Israël poursuive ses activités de colonisation illégales, la destruction des biens palestiniens et l'expulsion des Palestiniens de leurs maisons. Il existe également des rapports selon lesquels les colons tentent de profiter du blocage pour s'emparer des terres palestiniennes. Nous condamnons toute mesure susceptible d'infliger davantage de difficultés et de souffrances au peuple palestinien pendant cette pandémie.

La stabilité de la Palestine est cruciale pour la stabilité de la région. La propagation du virus pourrait conduire à une déstabilisation sociale et politique plus large, aux conséquences plus importantes. La crise actuelle peut également être l'occasion de relancer le processus de paix en vue de trouver une solution juste et durable au conflit, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux paramètres établis.

Nous demandons donc instamment au Gouvernement israélien d'assumer ses responsabilités. Il est temps de mettre fin au châtime collectif du peuple palestinien.

Premièrement, Israël doit veiller à ce que tous les Palestiniens, y compris ceux qui sont détenus dans des prisons et des centres de détention, aient accès à l'aide humanitaire et à l'équipement médical nécessaires pour atténuer l'impact de la COVID-19. Le blocus illégal imposé à Gaza doit être levé. Le Gouvernement palestinien doit recevoir tout le soutien financier dont il a besoin, et toutes les activités illégales de colonisation et de démolition doivent cesser.

En tant que Puissance occupante, Israël a également l'obligation d'assurer la sûreté et la sécurité du peuple palestinien et de ses biens. L'usage disproportionné de la force par les forces de sécurité et la violence des colons doivent cesser. Nous attendons d'Israël qu'il respecte le droit international et les principes d'humanité.

La communauté internationale doit également renforcer son soutien au peuple palestinien en lui fournissant une aide humanitaire et financière bilatérale. Nous devons soutenir le plan d'intervention de l'ONU contre la COVID-19 pour le territoire palestinien occupé et veiller à ce que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient continue de disposer de ressources adéquates.

Nous devons également porter notre attention sur les implications socio-économiques à long terme de la pandémie, car la contraction économique, l'instabilité financière accrue et la hausse du chômage auront des répercussions négatives sur la cohésion sociale.

Face à la crise, la Turquie a augmenté son soutien à la Palestine afin d'accroître la capacité du système de santé, de prévenir la transmission du virus et d'atténuer les pires effets de la pandémie. Nous sommes en train d'envoyer plus de 15 tonnes de fournitures médicales à la Palestine et nous allons également lui fournir une aide budgétaire de 5 millions de dollars.

Comme mesure d'urgence, nous avons accepté d'utiliser l'hôpital de l'amitié turco-palestinienne à Gaza comme hôpital de quarantaine.

L'évolution récente de la situation nous rappelle une fois de plus qu'il faut relancer le processus de paix de toute urgence. Malheureusement, le nouveau Gouvernement israélien s'est déjà engagé à envisager l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie. Les violations du droit international commises jusqu'à présent n'ont pas apporté la paix à la région. Il n'en sera pas autrement à présent. De nouvelles mesures unilatérales mettraient fin aux espoirs de paix en Israël et en Palestine.

La solution des deux États, par la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, demeure la seule voie vers une paix juste, globale et durable. Cela exige de l'unité, du courage et de la résilience, en particulier de la part du Conseil de sécurité.

Annexe 47**Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de présenter cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), en ma qualité de Président du Groupe de l'OCI.

Je tiens d'emblée à remercier la République dominicaine pour la manière dont elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité en ces temps difficiles. Je tiens également à exprimer la sincère solidarité de l'OCI avec tous les pays touchés et à transmettre nos condoléances les plus sincères à toutes les familles endeuillées par la perte tragique de milliers de vies causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Par ailleurs, nous nous félicitons des réponses positives qu'a reçues dans le monde entier l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie et nous appelons toutes les parties à prendre des mesures conformes aux efforts des envoyés spéciaux du Secrétaire général. Les États membres de l'OCI sont prêts à apporter leur soutien pour parvenir à ce cessez-le-feu et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Tout comme le reste du monde, le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, s'efforce de contenir l'épidémie de COVID-19, qui pose des menaces et des défis sans précédent dans les domaines sanitaire, économique, social et sécuritaire. Bien que le nombre de cas détectés soit relativement faible à ce jour, l'ONU a averti que les territoires palestiniens occupés sont exceptionnellement vulnérables à l'infection et à la mortalité, du fait d'un système de santé très affaibli, d'une forte densité de population et d'une pauvreté généralisée, en particulier dans la bande de Gaza, où l'impact du blocus israélien illégal et l'agression militaire ont dévasté la situation socio-économique et humanitaire.

Les territoires palestiniens occupés risquent, dans les semaines et les mois à venir, de connaître une détérioration rapide de la situation. En plus de cette crise sanitaire, les territoires palestiniens occupés sont simultanément confrontés à une crise fiscale débilante. Ils sont également soumis à de sévères restrictions imposées par Israël, Puissance occupante, notamment en ce qui concerne l'accès aux zones situées à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée et le passage dans les zones situées à l'ouest du mur illégal, qui limitent la capacité du pays à réagir efficacement à l'apparition du virus. À ce titre, les États membres de l'OCI expriment leur profonde inquiétude quant à la situation actuelle dans les territoires palestiniens occupés et exhortent la communauté internationale à faire preuve d'une solidarité mondiale avec le peuple palestinien pour faire face à la pandémie. En particulier, les États membres de l'OCI exhortent la communauté internationale à envisager de prendre les mesures suivantes.

Tout d'abord, elle doit soutenir le plan d'intervention de l'ONU contre la COVID-19 pour le territoire palestinien occupé. Ce plan prévoit 34 millions de dollars pour couvrir des activités urgentes et critiques dans les trois mois à venir, l'objectif étant d'étendre la capacité du système de santé, de prévenir la transmission du virus et d'atténuer les pires effets de la pandémie. Nous sommes reconnaissants à l'ONU pour son plan global, qui couvre des domaines importants tels que la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire, et qui s'appuie efficacement sur les travaux et les infrastructures existants dans les territoires palestiniens occupés.

Deuxièmement, il est important de veiller à ce que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le

Proche-Orient (UNRWA) continue de disposer de ressources suffisantes pour garantir que des mesures appropriées de préparation et d'intervention soient mises en place dans les installations de l'UNRWA, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. En plus de verser des contributions annuelles régulières au budget de base de l'Office, les États Membres peuvent également soutenir l'appel éclair de l'UNRWA contre la COVID-19 pour les réfugiés palestiniens, qui vise à mobiliser 14 millions de dollars pour couvrir les priorités immédiates en matière de santé et d'autres services liés à la pandémie dans les territoires palestiniens occupés, en Jordanie, au Liban et en Syrie. À cet égard, les États membres de l'OCI saluent les mesures énergiques prises par l'UNRWA pour faire face à la propagation de la COVID-19, notamment en passant à l'éducation en ligne et en sensibilisant les communautés de réfugiés aux mesures préventives et à la distanciation sociale, en plus de la fourniture de services de santé essentiels.

Troisièmement, il est essentiel de fournir une aide humanitaire et financière bilatérale aux Palestiniens, notamment des équipements médicaux essentiels, des trousseaux de dépistage et d'autres types de soutien, afin de renforcer la capacité du système de santé dans les territoires palestiniens occupés et les camps de réfugiés, ainsi que de faciliter la réouverture de l'économie et des services de base. Dans cet esprit, les États membres de l'OCI notent avec satisfaction la réaction rapide et efficace du Gouvernement et des institutions palestiniens face à l'épidémie de COVID-19, malgré des ressources limitées et la crise budgétaire.

Alors que la communauté internationale s'efforce d'aider les Palestiniens à contenir cette pandémie, nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé est exacerbée quotidiennement par les politiques illégales de l'occupation israélienne. Ces politiques se sont poursuivies et même intensifiées au cours de la période récente, notamment en ce qui concerne les activités de colonisation et les menaces d'annexion, comme le montre le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2019/938) sur l'application de la résolution 2334 (2016). Les violations constantes du droit international par Israël, y compris le droit humanitaire et les droits de l'homme, continuent de causer d'immenses difficultés et souffrances au peuple palestinien, aggravant encore sa vulnérabilité en cette période de crise mondiale. Les États membres de l'OCI demandent donc au Conseil de sécurité de faire pression sur Israël pour qu'il prenne trois mesures immédiates afin de contribuer à atténuer la situation.

Premièrement, Israël doit mettre fin à son traitement inhumain de plus de 5 000 prisonniers politiques palestiniens, dont 43 femmes, 180 enfants et 700 personnes malades. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Israël doit libérer tous les enfants, les personnes âgées, les prisonniers malades et les détenus administratifs incarcérés dans les prisons israéliennes surpeuplées où ils courent un risque élevé d'infection.

Deuxièmement, Israël doit mettre fin à son blocus illégal de la bande de Gaza, qui constitue une punition collective et une violation flagrante du droit international humanitaire, a de lourdes conséquences humanitaires pour le peuple palestinien et aggrave ses difficultés et ses souffrances pendant cette pandémie.

Troisièmement, Israël doit veiller à ce que les Palestiniens aient accès à l'aide humanitaire et à l'équipement médical nécessaires pour atténuer les conséquences de la COVID-19.

Le droit international humanitaire, et plus particulièrement la quatrième Convention de Genève, qui régit les situations d'occupation étrangère, fait obligation à Israël de prendre toutes ces mesures.

Les États membres de l'OCI restent également profondément préoccupés par la construction et l'expansion des colonies dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée et dans la région de Bethléem. En outre, l'OCI déplore les attaques des colons israéliens, qui sont montées de plusieurs crans parallèlement aux menaces d'annexion que ne cessent de proférer les responsables israéliens. Les colons continuent de maltraiter et d'intimider les Palestiniens, de piller les villages palestiniens, de s'approprier les terres palestiniennes, de détruire des biens, de déraciner des oliviers, de vandaliser les cultures et de contaminer les eaux souterraines en déversant des déchets industriels et des eaux usées dans les terres palestiniennes.

Les activités de colonisation violent gravement les droits du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, et compromettent la possibilité de parvenir à une solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Les activités de colonisation constituent un défi à la volonté de la communauté internationale et une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016). Ces activités illégales et destructrices deviennent encore plus inquiétantes dans le contexte des menaces toujours plus insistantes de la part d'Israël d'annexer une partie ou la totalité de la Cisjordanie. Ces menaces sont le point culminant du projet de colonisation israélien à l'œuvre depuis des décennies et requièrent l'attention et l'action immédiates de la communauté internationale pour dissuader Israël de violer l'interdiction d'acquisition de territoire par la force et sauver les perspectives d'une solution à deux États basée sur les frontières d'avant 1967.

Pour terminer, l'OCI reste fermement convaincue que cet organe doit agir de toute urgence pour mettre un terme à ces violations israéliennes. L'ONU doit également poursuivre ses efforts afin que le peuple palestinien exerce son droit à l'autodétermination, sous la forme d'un État souverain et indépendant dans le territoire occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et qu'une solution juste soit trouvée pour les réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. De plus, nous demandons à Israël de se retirer totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous affirmons, en outre, la nécessité de préserver l'unité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'harmonie sociale de la Syrie, et redisons notre appui à une solution politique à la crise syrienne, conformément à la résolution 2254 (2015).

Annexe 48**Déclaration de M. Samuel Moncada, Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de participer au présent débat public trimestriel du Conseil de sécurité pour exprimer sa position sur une question d'une importance particulière pour la paix et la sécurité internationales, à savoir la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Dans ce contexte, nous voudrions, avant toute chose, remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé éclairant.

En outre, ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation de la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République bolivarienne du Venezuela note avec préoccupation que, malgré l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat afin de consacrer nos énergies collectives à la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui ravage l'humanité, l'État d'Israël continue de faire avancer ses plans de colonisation contre le peuple et le territoire palestiniens en usant de la violence et de la terreur.

Nous prenons note de l'accélération récente de la politique israélienne de démolition et de confiscation des bâtiments palestiniens. Au cours du seul mois dernier, au moins 47 structures palestiniennes ont été démolies, tandis que chaque jour qui passe, l'extension du mur et l'appropriation croissante des terres palestiniennes pour la construction de colonies illégales éloignent de plus en plus la communauté internationale de la réalisation d'une solution à deux États et d'une paix tant attendue, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et au droit international.

Il en va de même des violations des droits de l'homme et de l'augmentation du nombre de détenus palestiniens sans aucune sorte de procédure régulière. Rien qu'en mars, 250 Palestiniens, dont 54 enfants, ont été détenus. De plus, durant cette même période, 238 incursions ont été menées, faisant trois morts et 52 blessés parmi les Palestiniens.

Étant donné que le non-respect des dispositions internationales, des résolutions pertinentes de l'ONU et de la Charte des Nations Unies représente un obstacle majeur à la paix et à la sécurité internationales, la République bolivarienne du Venezuela estime que la communauté internationale doit s'attacher à résoudre le conflit israélo-palestinien.

Un exemple inquiétant de cette politique arbitraire de non-respect croissant du droit international est la reconnaissance par les États-Unis d'Amérique de Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël, une mesure que nous considérons comme nulle et non avenue, irrecevable et unilatérale, et qui a des conséquences catastrophiques pour la paix et la sécurité régionales en raison de son caractère illégal.

La seule voie viable vers la paix est une solution à deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967, comme le prévoit la résolution 2334 (2016). De même, les principes de Madrid, notamment le principe de « la terre contre la paix », ainsi que l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor sont des outils essentiels pour garantir l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et la sauvegarde de son intégrité territoriale, en vue de l'établissement d'un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale.

À cet égard, nous estimons qu'il est essentiel de renforcer les travaux du Conseil afin qu'il puisse assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales en veillant au respect de ses résolutions sur la question, conformément aux compétences qui lui sont attribuées et à l'autorité qui lui est conférée de faire appliquer les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et sa propre jurisprudence, l'objectif étant de garantir la faisabilité d'une solution structurée, juste, pacifique et durable à ce conflit de longue date.

La République bolivarienne du Venezuela condamne l'intensification des discours incendiaires, violents et suprémacistes aux fins de s'assurer des gains politiques, de justifier le non-respect des dispositions internationales pertinentes, de faire fi du droit à l'autodétermination du peuple palestinien et de l'intégrité territoriale de l'État de Palestine, d'encourager l'expansion des colonies israéliennes dans les territoires occupés, de poursuivre la confiscation de terres, la démolition de bâtiments et la construction du mur et de violer de manière flagrante le droit inaliénable d'exister du peuple palestinien.

Nous sommes vivement préoccupés par le blocus israélien inhumain de la bande de Gaza, qui cause d'indicibles souffrances humanitaires, sociales et économiques au peuple palestinien. Cette politique ignoble a créé une grave crise humanitaire en entravant l'acheminement des ressources hospitalières, médicales et autres, qui sont nécessaires pour faire face à la pandémie de COVID-19, et en mettant la population palestinienne en danger imminent. Reconnaître la difficile situation mondiale créée par cette pandémie, ainsi que les risques qu'elle comporte pour les populations les plus vulnérables, nous oblige à lancer l'alerte sur ce qui – en conséquence du blocus israélien – pourrait être pour le peuple palestinien une immense tragédie, dans l'une des régions les plus densément peuplées au monde.

À cet égard, nous devons rappeler que les mesures coercitives unilatérales et les blocus de toute sorte constituent une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils sont également susceptibles d'être constitutifs d'une forme d'agression, conformément à la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale. C'est pourquoi le Venezuela exhorte l'État d'Israël à lever complètement et immédiatement le blocus imposé à Gaza, et à s'abstenir de promouvoir tout type de mesures coercitives unilatérales, illégales et arbitraires, qui compromettent la possibilité de construire la paix tant désirée.

La communauté internationale doit agir de manière responsable, efficace, coordonnée et déterminée pour défendre le droit international et les droits inaliénables du peuple palestinien. À cette fin, il est important de renforcer notre appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin de remédier à la grave crise humanitaire sur le terrain et de pouvoir répondre rapidement aux besoins du peuple et des réfugiés palestiniens.

Pour terminer, la République bolivarienne du Venezuela se joint à l'appel des pays qui, comme la Palestine, demandent instamment à la communauté internationale de mettre fin à l'impunité de l'État d'Israël, lequel ne respecte délibérément ni les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil, ni celles de la Charte des Nations Unies, ni les normes du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous devons y mettre fin avant qu'il ne soit trop tard et que la guerre coloniale, associées aux souffrances humaines excessives causées par ces violations flagrantes, ne dépasse les frontières de ce conflit et se propage au-delà de la région du Moyen-Orient.